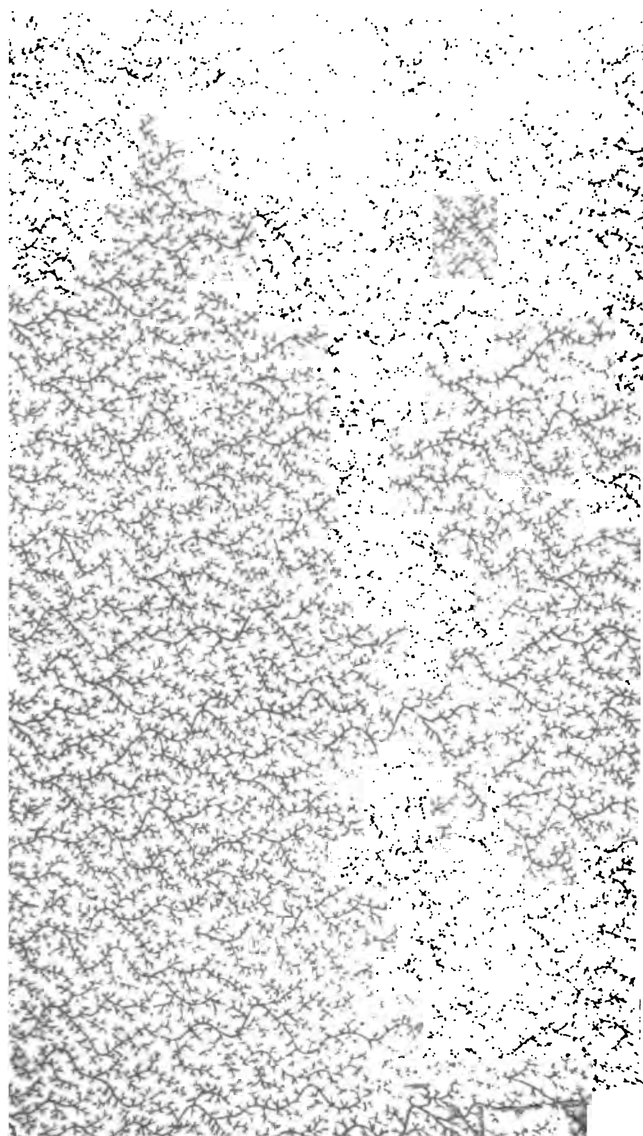

3 3433 07437837 7





OEUVRES D'HORACE

EN LATIN ET EN FRANÇOIS,

AVEC

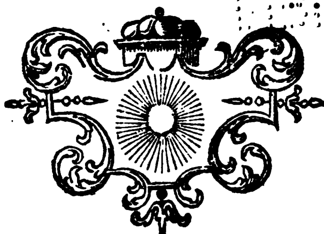
DES REMARQUES

CRITIQUES ET HISTORIQUES.

Par Monsieur DACIER, *Garde des Livres du Cabinet du Roi.*

Quatriéme Edition, revûë, corrigée & augmentée considerablement par l'Auteur.

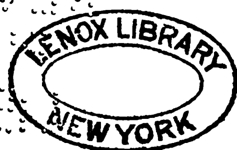
TOME DIXIEME.



A AMSTERDAM,

Chez les Freres WETSTEIN. 1727.

Avec Privilege.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENS SUR LES OEUVRES D'HORACE.

AVEC LA REPONSE A LA CRITIQUE DE M. MASSON.

Ministre Refugié en Angleterre.

PAR M. DACIER



RÉPONSE
A LA
CRITIQUE
DE
M. MASSON,
A MONSIEUR ***



COMME je suis très-persuadé, Monsieur, que l'homme n'agit pas moins par ses propres lumieres, quand il suit la verité qu'un autre lui montre, que quand il la trouve de lui-même par ses seuls efforts, j'attendois avec impatience la Nouvelle Chronologie d'Horace, par M. Masson, que l'on m'avoit déja annoncée. Je regardois comme un grand bonheur qu'elle parût dans le temps qu'on travailloit actuellement à une nouvelle Edition de mes Commentaires, qui n'étant pas encore bien avancée, me permettroit de reformer les endroits où je me serois trompé, & de perfectionner

mon ouvrage : car ce n'eſt qu'à force de bonnes Critiques que les Ouvrages parviennent à leur perfection. Je me préparois donc, Monſieur, à profiter des lumieres d'un ſi ſavant Homme, dont j'avois conçû une grande idée, ſur ce qu'on m'avoit mandé qu'il écrivoit contre M. le Févre même. Car je raiſonnois juſtement, comme Platon dit qu'auroit raiſonné la mere du Roi de Perſe, ſi quelqu'un avoit été lui annoncer qu'un ſimple Bourgeois d'Athenes ſe préparoit à faire la guerre à ſon Fils (*a*). Cette Princeſſe, dit-il, n'auroit pas manqué de penſer que cet inconnu fondoit le ſuccès de ſes grands deſſeins ſur ſa grande capacité, ſur ſa ſageſſe & ſur ſon experience. Moi de même, je penſois que M. Maſſon, qui entreprenoit d'écrire contre M. le Févre, étoit ſans doute un homme d'une capacité conſommée ; & d'un genie ſuperieur : Enfin, Monſieur, elle a paru cette docte Critique, & je viens de recevoir ce Livre que vous avez eu la bonté de m'envoyer.

Je ne veux ni vous prévenir, ni prévenir le Public contre cet Ouvrage. Je ne dois être crû qu'autant que je prouverai. Vous allez donc juger, Monſieur, ſi M. Maſſon apporte ici ces grandes qualitez & ce beau genie que ſembloit demander cette haute entrepriſe ; & ſi vous trouverez dans ſon Ecrit cette lecture bien digerée, ce jugement formé, & ce bon goût de critique dont il faut être muni en ces occaſions. Si la préſomption tenoit lieu de merite, il n'y auroit pas de meilleur Critique que M. Maſſon : car il y en a ici une très-ſuffiſante ; elle écla-

(*a*) Alcibiade.

éclate dès le titre même du Livre. Rien de plus vain que ce titre: *La Vie d'Horace rangée par ordre chronologique, de maniere qu'elle tient lieu d'un Commentaire historique & critique sur la plûpart & les principaux Ouvrages d'Horace, qui sont rendus à leur veritable date, éclairez d'un nouveau jour, & dégagez des mauvaises interpretations des plus celebres Interpretes, & sur tout de M. le Févre & de M. Dacier.* (a)

N'est-ce pas là un beau titre? Il n'y manque pour fleuron qu'un trophée avec M. le Févre & moi au pied, & ce mot pour legende:

DE COMMENTATORUM GENTE.

M. Masson ne s'est pas souvenu de ce mot de Sophocle,

Ζεὺς μεγάλης γλώσσης κόμπους ὑπὲρ ἐχθαίρει.
Jupiter hait l'orgueil de ces langues hautaines.

Et il a oublié qu'Horace même fait Apollon *vengeur des langues superbes*, *magnæ vindicem linguæ*. L'enflure de ce titre a sans doute déplû à ce Dieu, qui a refusé de l'inspirer. Voilà pourquoi ces grandes promesses, au lieu de la lumiere qu'elles annoncent, n'ont produit que de la fumée, comme j'espere de le faire voir.

Mais n'exigez pas, Monsieur, que je suive

(a) *Horatii Vita ordine Chronologico sic delineata, ut vice sit Commentarii historico-critici in plurima & præcipua Poëtæ carmina, quæ veris redduntur annis, nova donantur luce, à prava vindicantur interpretatione celeberrimorum Commentatorum, in primis Tanaquilli Fabri, Andreæque Dacieri.*

pied à pied notre Critique, il faudroit faire des volumes plus gros que le ſien. Je hais naturellement ces Ouvrages polemiques, qui emportent un temps qu'on peut mieux employer, & qui ne ſont le plus ſouvent qu'un travail inutile; & je n'aime point à relever les fautes des autres ſans neceſſité. Le plus ſage des Empereurs dit fort bien : *Laiſſe les fautes qu'on fait où on les fait*. Et ailleurs: *C'eſt la faute d'un autre, ton devoir eſt de la laiſſer là*. (*a*)

Il n'y a point ici de neceſſité. Le public eſt équitable ; & s'il ſe laiſſe quelquefois prévenir, cela eſt rare, & l'entêtement eſt court. Ne craignez pas que les opinions, que notre Critique débite comme des loix ou comme des oracles, le ſubjuguent, ſi ſon Livre a quelque cours ; car l'impreſſion ne met pas toûjours en lumiére les Ecrits qu'on lui confie, & il y en a tel qui [illegible]

[illegible] *alto*

Quæſivit cœlo lucem, ingemuitque repertâ.

Le public lui rendra juſtice, comme il a déja fait en d'autres occaſions.

Je ne répondrai donc ici qu'à ſes Critiques qui demandant une longue diſcuſſion, chargeroient trop mes Commentaires; les autres, qui pourront être refutées en peu de mots, & qui meriteront de l'être, on les trouvera dans le cours de mes Remarques.

J'admire d'abord la confiance avec laquelle M. Maſſon

(*a*) M. Antonin Liv. VIII. 31. & liv. X. 20.

Maſſon dit dans la Préface : (a) *Quoique plus de cent Auteurs ayent tâché d'éclaircir Horace par des Commentaires, la plûpart ne ſe ſont pas aviſez de ma Methode, qui eſt de conferer le Poëte avec les monumens hiſtoriques.*

Voilà un reproche bien grave : *Ils ne ſe ſont pas aviſez de ſa methode, non pas même en ſonge.* Qu'importe que la plûpart ne l'ayent pas fait, s'il y en a qui l'ont fait, non pas en ſonge, mais réellement ? M. le Févre l'a fait. Il a prouvé qu'Horace ne pouvoit être entendu que par cette methode : il a rangé toute la Vie de ce Poëte par années & par Conſuls ; & ſur chaque année il a rapporté ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable, & qui peut avoir quelque rapport à ce qu'Horace écrit. Je l'ai fait après lui avec encore plus d'étenduë ; j'ai mis à la tête de chaque Ouvrage d'Horace un argument pour en expliquer & la date & le ſujet ; & j'ai tiré de l'Hiſtoire des Eclairciſſemens, qui répandent un fort grand jour ſur la plûpart de ſes Pieces qu'on n'avoit point entenduës, & ſur une infinité de paſſages qu'on avoit mal expliquez. Quand même je me ſerois trompé dans ces Eclairciſſemens, il eſt toûjours conſtant que cette methode a été trouvée & ſuivie ; & cela pouvoit ſuffire, à mon avis, pour reprimer la vanité de ce Critique, & pour l'empêcher de dire : *Ma Methode, de noſtra Methodo.*

Mais il faut, Monſieur, vous accoûtumer de

 bon-

(a) *At licet plusquàm centum viri ſuis annotationibus Horatium illuſtrare conati fuerint, maxima tamen pars, ne quidem per ſomnium, de noſtra methodo, ſeu de Poëta cum hiſtoria monumentis conferendo, cogitaſſe videtur.*

bonne heure à ſon langage. Tout ce qu'il prend aux autres il l'appelle ſien. Les trois quarts de ſon Ouvrage ne ſont que de ces larcins qu'il étale comme des richeſſes qui lui appartiennent. Il fait ſouvenir de ces coureurs de nuit, le conte eſt celebre, qui ayant arrêté un homme de la Cour dans ſon carroſſe, ſe hâtoient de le dépouiller. Le courtiſan, pour ſe tirer plûtôt d'une compagnie ſi ennuyeuſe, leur aidoit de ſon côté; & en voulant détacher promptement ſon colet, qui étoit d'un fort grand prix, il le déchiroit. Ce que voyant le chef de la bande : *Comment coquin*; lui dit-il, *tu déchires notre colet.* Cette Methode appartient à M. Maſſon au même titre : *Notre colet, notre Methode*, cela eſt égal.

J'avois dit à la fin de l'Art Poëtique : *Ceux qui ſeront curieux d'avoir une Vie d'Horace plus étenduë, pourront la faire eux-mêmes avec beaucoup de facilité ſur la Chronologie que je donne ici.* M. Maſſon a profité de cet avis ; la facilité que je lui avois promiſe, & qu'il a trouvée, l'a tenté. Il a étendu cette Chronologie; il y a fait quelques changemens ; il a ſuivi l'Ere de Varron, au lieu que j'ai ſuivi celle de Verrius Flaccus, Auteur des Faſtes Capitolins. Ces deux Eres ne different qu'en ce que Varron avance d'une année la fondation de Rome; de ſorte que l'année de la naiſſance d'Horace, qui ſelon Verrius eſt la 688. de la fondation de Rome, eſt ſelon Varron la 689. du reſte elles conviennent pour les faits & pour les Conſuls. Enfin, il y a reformé deux ou trois dates, & ſur cela il s'en eſt crû l'Auteur. Il ſatisfait ainſi à peu de frais la violente paſſion qu'il a pour la Chronologie, qui l'occupe tout entier. Tout eſt Chronologie chez lui. Je ne blâme pas cet-

cette occupation; elle eſt ſi louable qu'il y a des Auteurs Juifs qui aſſurent qu'Elie depuis qu'il a été enlevé au Ciel ne travaille qu'à la Chronologie. Grande autorité pour M. Maſſon. Mais ce qui m'afflige, c'eſt que ce qui ne paroît d'abord qu'une viſion Judaïque, eſt peut-être une fiction très-ingenieuſe, pour nous dire que l'homme ne doit point prétendre parvenir jamais à connoître parfaitement les temps. Car ſi un ſi grand Saint en deux mille ſix cens ans, & dans le Ciel, où les temps ſont mieux connus qu'ici, n'a pû encore aprofondir tous les ſecrets de cette Science, il n'y a pas lieu d'eſperer qu'un homme, dont la vie eſt ſi courte, & qui rampe ſur la terre, y faſſe de grandes découvertes, & en applaniſſe toutes les difficultez. Je crains que M. Maſſon ne nous donne pas de grands éclairciſſemens ſur cette matiere.

Quoi qu'il en ſoit, il prétend que M. le Févre & moi, avons donné de certaines dates à des Pieces qui doivent être rapportées à d'autres temps, & que nous n'avons pas toûjours deviné les ſujets ſur leſquels elles ont été faites, & il ſe flatte d'avoir été plus heureux. Voilà le fonds de ſon Ouvrage, où il mêle de temps en temps quelques remarques pour éclaircir le texte, & pour critiquer nos explications.

Vous vous ſouvenez ſans doute, Monſieur, du celebre Ion (a), qui ſe vantoit d'expliquer Homere mieux que perſonne, & qui dit que les amateurs de ce grand Poëte lui devoient une couronne d'or. Cette couronne eſt mieux dûë à M. Maſſon, qui a le merveilleux talent d'expliquer, non

(a) Ion dans le Dialogue de Platon.

pas un ſeul Poëte, comme faiſoit Ion, mais tous les Poëtes, & qui en commençant par celui-ci nous prépare à voir beaucoup d'eſprit & peu de lecture. Car il nous apprend (*a*) que ſes Livres ne l'ont pas ſuivi dans ſon exil, mais que pour ſon eſprit, il l'accompagne par tout, & qu'il en jouït, & il s'applique ce vers d'Ovide,

Ingenio tamen ipſe meo comitorque fruorque.

Il eſt trop modeſte ſur ſa lecture. Si vous prenez la peine de lire ſon Ouvrage, vous y en trouverez une ſi grande, que vous jureriez qu'une nombreuſe Bibliotheque l'a ſuivi.

J'avouë même qu'elle m'a preſque fait peur, à moi qui laiſſe cette grande étenduë de ſavoir à ces têtes fortes, & qui bien inſtruit de ma foibleſſe, me renferme dans un petit nombre de Livres, que je tâche d'entendre, & que je relis toûjours.

A l'égard de ſon eſprit, qui l'accompagne ſi fidellement, & dont il jouït, je ne ſai ſi c'eſt une fort bonne compagnie; je crains qu'il ne lui jouë encore quelque mauvais tour; & qu'il ne le ſerve auſſi mal en Hollande & en Angleterre, qu'il l'a déja ſervi en France. L'experience ne nous apprend que trop qu'on change de climat ſans changer d'eſprit; & il y a long-temps que Pythagore nous avertit: (b) *Que les changemens de lieu n'enſeignent pas la ſageſſe.* Vous allez, Monſieur, connoître bien-tôt le caractere de cet eſprit: prenez

(a) Dans ſa Préface.

(b) Τόπων μεταβολαὶ οὔτε φρόνησιν διδάσκουσιν, οὔτε ἀφροσύνην ἀφαιροῦνται.

nez la peine de lire le petit Chapitre qui suit la Préface, & où pour nous donner d'abord une belle idée de sa Critique, M. Masson entreprend d'expliquer ces vers de la Satyre IV. du Livre I.

Beatus Fannius ultrò
Delatis capsis & imagine, cum mea nemo
Scripta legat, vulgò recitare timentis.

J'ai dit dans ma Remarque: *Que quand un Poëte étoit approuvé generalement, & que ses Ecrits avoient quelque autorité, le plus grand honneur, & la plus grande recompense qu'il pouvoit attendre, c'étoit de voir ses Ouvrages & son portrait, ou sa statuë, consacrés publiquement dans la Bibliotheque qu'Auguste avoit faite dans le Temple d'Apollon Palatin. Ce Fannius donc, quoi que méchant Poëte, avoit tant fait par ses intrigues & par ses cabales, qu'enfin contre toute sorte d'apparence & de justice, il avoit obtenu la permission de porter lui-même & de consacrer ses Ecrits & son portrait dans la Bibliotheque d'Auguste; & que c'est dequoi Horace se mocque ici très finement. Fannius,* dit-il, *est bien heureux d'avoir consacré lui-même sans aucun obstacle, ses Ouvrages & sa Statuë dans la Bibliotheque d'Apollon, lorsque l'on connoit à peine mes Ecrits, que je crains de lire en public, &c.* Ce n'est point une imagination que j'aie forgée; j'ai pour garent le vieux Commentateur, qui écrit que les Livres & le Portrait des Auteurs qui étoient reconnus pour bons, & qui faisoient autorité, étoient placez dans la Bibliotheque publique avec ceux des autres.

M. Masson assure que je me suis trompé,

qu'Horace ne parle ici que des Bibliotheques des particuliers, & qu'il fait servir *vulgo* à *delatis capsis*, & à *recitare timentis* : de maniere qu'à son compte ce passage devroit être traduit : *Fannius est bien-heureux, lui qui ne cherche qu'à plaire aux particuliers qui ont des Bibliotheques, en leur offrant ses Livres & son portrait, au lieu que personne ne lit mes Ouvrages, que je crains de lire à ces particuliers qui ont des Bibliotheques.* (a)

Il veut qu'ici *Vulgus* signifie les particuliers qui ont des Livres. Fannius ne cherche que les gens à Bibliotheque pour leur donner ses Livres & son portrait. Il faloit qu'il en eût bonne provision. Apparemment il avoit à ses gages des Peintres & des Copistes. Et Horace au contraire, fuit les gens à Bibliotheque, & craint de leur lire ses Ouvrages.

Voilà une découverte bien nouvelle & bien curieuse. On n'accusera pas M. Masson de l'avoir prise dans les Dictionnaires, ou dans les anciens Auteurs; il ne l'a prise que dans sa tête. C'est un tresor qui lui fournit des richesses peu communes que nous ignorerions toûjours sans lui. Mais malheureusement pour ce Critique, Horace nous donne la raison pourquoi il craint de lire ses ouvrages en public : „ parce, *dit-il*, que je „ sai que presque personne n'aime la satire. La „ raison de cette aversion est qu'il y a très-peu „ de gens qui ne meritent la censure.

ob

(a) *Imo potius privatas Bibliothecas indicat, quod Poëta sese Fannio dissimilem probaturus, habet, se nempe timere sua scripta recitare* Vulgo, *cui proinde Fannius placere voluerit, eidem* (Vulgo) *ultro ac sibi plaudens suos cum capsis Libros, & imaginem offerens*

ob hanc rem,
Quod sunt quos genus hoc minimè juvat, ut pote
Plures culpari dignos.

Comment cela s'ajuste-t-il avec la pensée de M. Masson ? Ne trouve-t-on des gens qui craignent la satire que parmi ceux qui ont des Bibliothéques? Je ne veux pas le presser sur une conjecture si hazardée, ni lui faire voir que les termes dont Horace se sert la combattent. Quelque amoureux qu'il soit de ses pensées, il n'y persistera pas.

Dans la Satire VI. du Livre 1. Horace dit à Mécenas :

Cùm referre negas, quali sit quisque parente
Natus, dum ingenuus.

„ Vous vous souciez peu de quel pere on soit „ né pourvû qu'on soit honnête homme". (a) M. Masson veut qu'ici *ingenuus* soit un terme de Droit, & qu'Horace dise : *Vous vous souciez peu de quel pere on soit né, pourvû qu'on soit de condition libre.* Mais M. Masson me permettra de l'assurer, que si Horace avoit dit cela, il auroit dit une chose très-peu sensée, & qu'il se seroit contredit très-grossiérement. Car l'*ingenuité* du

 fils,

(a) *Mecenas nonnisi* ingenuos *in amicitiam recipiebat, parum curans fuerintne* libertino *patre, vel* claro *procreati, modò ipsi essent* ingenui. *Ita malumus Poëtam interpretari, quàm de morum ingenuitate eum aliis intelligere, si quidem* ingenuus est, qui statim, ut natus est, liber est, *ut Jurisconsulti definiunt.* p. 9.

fils, suppose necessairement la liberté, l'affranchissement du pere. L'état du pere n'auroit donc pas été indifferent à Mecenas pour le choix de ses amis; & par consequent Horace n'auroit pû lui dire qu'il ne se mettoit pas en peine de quel pere on fût né : *Referre negas, quali sit quisque parente natus.* C'est comme si nous disions aujourd'hui : *Vous ne vous souciez pas qu'on soit né d'un pere roturier, pourvû qu'on soit Gentil-homme.* Cela paroîtroit très-ridicule: car un homme ne peut être Gentil-homme, s'il n'est né d'un pere noble, comme un homme ne pouvoit être *ingenuus* sans être fils d'un homme libre. Il est donc impossible qu'*ingenuus* soit ici un mot de Droit, pour marquer l'état, la condition; c'est une simple épithete qui marque les bonnes qualitez, & qui signifie seulement, *Homme de probité & de vertu.* Mécenas auroit fait cas du fils d'un esclave, pourvû qu'il eût été honnête homme; & c'est ce qu'Horace lui dit, comme dans le vers 63. de la même Satire:

Qui turpi secernis honestum,
Non patre præclaro, sed vita & pectore puro.

„ A vous qui discernez l'honnête homme du faquin, non pas par l'éclat de la naissance, mais par la pureté des mœurs, & par la bonté du cœur ". C'est cette pureté de mœurs, & cette bonté du cœur; cette probité, qui constituent l'*ingenuus*, l'*honestus*, dont Horace parle, soit qu'il soit né d'un pere esclave, ou d'un pere déja affranchi. Qu'on lise la Piéce entiere, on

sen-

sera encore plus étonné de cette belle Critique de M. Masson, & j'ai honte de la refuter.

M. Masson n'est pas toûjours si opposé à la raison, rendons-lui justice, il la suit quelquefois. Par exemple, il explique fort bien ces vers de l'Ode IV. du Liv. III.

Vulture in Appulo.

Altricis extra limen Appuliæ.

Mot à mot, *Sur le Vultur de la Pouille, hors des Frontiéres de la Pouille, ma patrie.* Car j'ai refuté au long les erreurs des Interpretes, & de M. Girac, qui n'avoient pû comprendre comment Horace appelloit la Montagne de *Vultur*, *Appulienne*, en la mettant hors des Frontiéres de la Pouille. J'ai détruit la ridicule imagination de ceux qui ont crû qu'Appulie étoit le nom de la nourrice d'Horace; j'ai fait voir que ce Poëte parle ainsi, parce que le *Vultur* étoit sur les frontiéres de la Pouille & de la Lucanie; d'un côté il étoit de la Lucanie, & de l'autre il étoit de la Pouille. *Lucanus, an Appulus, anceps,* comme il dit lui-même dans la I. Satire du Liv. II. en parlant de sa patrie. (*a*) M. Masson n'a pas jugé ma remarque indigne de lui; il l'a approuvée en se l'attribuant. Voilà le sceau qu'il met aux choses qui ont le bonheur de ne lui pas déplaire. Je me felicite de son approbation.

Mais

(a) *Unde intelligitur qui potuerit mons ille Poëtæ dici* Appulus, *& tamen* Altricis extra limen Appuliæ. *Quod cùm non intelligerent Interpretes antiqui, malè de nutrice exposuerunt, eosque sequitur Torrentius. p. 15.*

Mais ce qui m'étonne, c'est que comme les avares, qui ne méprisent pas les plus petits profits, il ramasse les choses les plus communes. Sur le 1. vers de l'Ode XXI. du Liv. III. où Horace dit à sa bouteille :

O nata mecum, Consule Manlio,

„ Bouteille, qui êtes née comme moi sous le „ Consulat de Manlius ", j'ai averti que tous les Interpretes s'y sont trompez, & qu'Horace ne parle pas du vin, mais de la bouteille : que *nata*, *née*, est là pour *facta*, *faite*, parce que les Anciens disoient *naître*, pour *être fait*, comme dans l'Ode XXVII. du Liv. I. *Natis in usum lætitiæ scyphis* : Et enfin, que les ouvriers marquoient aussi l'année sur leurs ouvrages. Ce n'est pas encore là tout. Sur le 5. vers de la même Ode,

Quocumque lectum nomine Massicum
Servas.

J'ai dit : *Dans le premier vers, Horace ne parle que de la bouteille, & dans celui-ci il parle du vin.* Les paroles d'Horace presentent ce sens là si naturellement, que je ne pensois pas avoir fait une remarque bien merveilleuse, & qui meritât que quelqu'un voulût s'en faire honneur. Cependant M. Masson ne dédaigne pas de la donner comme sienne ; car voici sa remarque : (*a*) *Dans l'Ode XXI. du Liv. III. Horace s'addressant à sa bouteille, dit qu'elle est née comme lui sous le Consulat de*

(a) *Equidem Lib.* III. *Od.* XXI. *Amphoram alloquens eam secum natam Consule Manlio dicit. Sed de ipsa testa venit intelligendus, non de vino, cùm addat* Quocumque lectum *&c.* p. 130.

de Manlius. Mais ce passage doit être entendu de la Bouteille, & non pas du vin, puisqu'il ajoûte :

Quocumque lectum nomine Massicum
Servas.

N'est-ce pas là une belle conjecture, & bien neuve ?

En voici une plus délicate, & dans laquelle M. Masson témoigne une merveilleuse sagacité : sur ce vers de l'Ode XXVIII. du Liv. III.

Cessantem Bibuli Consulis amphoram.

„ Une de ces bouteilles paresseuses du Consul „ Bibulus ", j'ai dit, *par ce mot*, cessantem, paresseuse, *Horace en marquant la vieillesse du vin, fait allusion à l'histoire du Consul Bibulus, qui n'osa jamais paroître pour resister à Cesar son Collegue, & qui se tint enfermé dans sa maison toute l'année de son Consulat, &c.* On peut voir le reste de la Remarque, où je croi avoir mis dans tout son jour, la finesse de la raillerie, qui est dans ce passage, & l'adresse du Poëte, qui par une seule épithete, qu'il donne à sa bouteille, trouve le secret de remettre devant les yeux l'histoire du Consulat de Cesar & de Bibulus, & de peindre l'inaction & la paresse de ce dernier.

Quel usage M. Masson fait-il ici de son talent, & de cet esprit qui l'a suivi ? Il copie ma Remarque; il nous apprend que Bibulus ne fit rien pendant son Consulat, & qu'il laissa tout faire à Cesar; de maniére que les plaisans de Rome, au lieu de dire : *sous le Consulat de Cesar & de Bibulus*, disoient : *sous le Consulat de Jule & de Cesar*.

Et

Et après avoir bien établi ce point d'hiſtoire, il ajoûte très-finement : (*a*) *Horace fait peut-être alluſion à cette pareſſe de Bibulus.* Il n'en eſt pas bien aſſeuré, mais il s'en doute. Quelle penetration !

Il n'eſt pas toûjours ſi heureux. Voici une de ſes Critiques qu'il donne pour ſienne & pour bonne ; & qui ne me paroît ni l'un ni l'autre. C'eſt ſur l'Ode XIV. de ce même Livre.

Herculis ritu modo dictus, ô plebs,

Morte venalem petiiſſe laurum, &c.

Cette Ode fut faite ſur le retour d'Auguſte, qui revenoit d'Eſpagne dans ſon X. Conſulat, l'an de Rome 729. M. Maſſon en convient. Mais comme j'ai cru, après Torrentius, qu'il faloit rapporter à cette même occaſion la celebre Medaille qui repreſente d'un côté deux femmes avec cette Inſcription :

Q. RUSTIUS FORTUNÆ ANTIAT.

Et de l'autre un Autel avec ces mots :

CÆSARI AUGUSTO FORTUNÆ REDUCI, EX. SC.

M. Maſſon vient avec ſes airs ordinaires, il prononce qu'il *faut* (*b*) *remarquer ici la nouvelle erreur où je ſuis tombé* ; & il aſſure que cette Medaille ne fut frappée qu'en 734. cinq ans après le retour d'Auguſte de ſon voyage d'Eſpagne, & pour ſon retour de ſon voyage d'Aſie. Il ſe fonde ſur un paſſage de Dion, qui écrit (*c*) que les Ro-

(a) Eo forſan alludit Horatius.
(b) Annotanda venit nova C. Dacieri hallucinatio. p. 220.
(c) Liv. 54.

Romains voulurent faire à Auguste à ce retour d'Asie, toutes sortes d'honneurs, mais qu'il les refusa tous, & qu'il permit seulement que l'on consacrât un Autel à la Fortune, qui l'avoit ramené, *Fortunæ reduci.* ὧν οὐδὲν προσήκατο, dit-il, πλὴν τύχῃ τε ἐπαναγώγῳ οὕτω γάρ πως αὐτὴν ἐκάλεσαν, βωμὸν ἱδρυθῆναι. *Quorum nullum accepit nisi quod Fortunæ reduci, sic enim illam vocarunt, aram, consecrari passus est.* Voilà une érudition qui paroît fort bonne.

Croiroit-on que j'eusse répondu à cette Critique de M. Masson, long-temps avant que de l'avoir vûë? Un jour aiant voulu lire par hazard les Commentaires du Comte Mezzabarbe sur les Medailles d'Occo, j'y trouvai tout du long cette Remarque, & j'y répondis sur le champ. J'ai été surpris de la retrouver ici. M. Masson n'a fait, à son ordinaire, que la transcrire & se l'attribuer.

Mais sa vanité a été malheureusement frustrée; car en voulant se parer de la Remarque de ce savant Antiquaire, il n'a fait que se rendre propre son erreur, & qu'ajoûter la faute d'un autre à toutes celles qu'il a faites de son chef.

Le Comte Mezzabarbe s'est trompé en ce qu'il a crû que Dion avoit voulu dire que cette épithete *redux*, fut donnée pour la premiere fois à la Fortune, après le retour d'Auguste. Et c'est ce que Dion ne dit point du tout. Il dit seulement qu'Auguste permit aux Romains de consacrer un Autel à cette Déesse sous ce nom: *Fortunæ reduci*: *Car*, ajoûte-t-il, *c'est ainsi qu'ils l'ont appellée.* Il ne dit pas: *C'est ainsi qu'ils l'appellerent alors*; mais *c'est ainsi qu'ils l'ont appellée*, sans désigner le temps. En 734. on éleva à Ro-

à Rome un Autel à la Fortune ſous ce titre *Fortunæ reduci.* Mais c'eſt à mon avis fort m raiſonner, que de conclure de là qu'on n'avo jamais fait auparavant des remerciemens à la Fo tune ſous ce même titre, pour avoir conſervé & ramené l'Empereur. Horace a fait des vœux la Fortune d'Antium en 726. pour la conſerva tion d'Auguſte, Ode XXXV. Liv. I. & cett Medaille en eſt la ſuite ; elle fut faite trois an après en 729. pour la remercier d'avoir exauc ces vœux, & d'avoir ramené Auguſte. L'Aut qui y eſt repreſenté, n'eſt pas l'Autel érigé Rome en 734. Mais l'Autel que cette Déeſſ avoit depuis long-temps à Antium. On peut voi ma Remarque ſur l'Ode XIV. du Liv. III.

Voici une autre de ſes critiques, qu'il ne donn pas veritablement pour ſienne, mais qui ne fe pas non plus bien juger de ſon diſcernement. eſt certain qu'il y bleſſe également l'Hiſtoire & un caractere connu, quoi qu'il eût été bie averti.

Horace en parlant de la bataille de Philippe & de la victoire d'Auguſte, dit dans l'Ode VI du Liv. II.

Quum fracta virtus, & minaces
Turpe ſolum tetigere mento.

„ Après que la valeur eût été contrainte „ ceder, & que le Victorieux eût fait mord „ honteuſement la pouſſiére à nos plus fiers com „ battans ”.

J'ai dit dans la Remarque que *virtus* eſt ici *valeur*, la *force*, & *qu'Horace fait honneur*

A

guste en parlant si avantageusement des ennemis il avoit vaincus, &c.

a) M. Masson aime mieux suivre l'opinion de lques Commentateurs, qui ont crû qu'Horace ploye ici *virtus*, au propre, pour *la vertu*. Et fonde sur ce que Velleïus dit : *Que Cassius étoit lleur Capitaine, & Brutus plus homme de bien. altero major vis, in altero virtus.* Mais quel- reputation de vertu qu'eût eu Brutus, Horace :oit pas assez méchant courtisan pour désigner cette qualité le meurtrier de Cesar, en par- à Auguste même. D'ailleurs, l'expression *Ea virtus*, ne peut souffrir ce sens là. *La eur, la force, peut être surmontée*, mais la tu ne le peut; elle est toûjours *infracta*. Aussi cilius, celui qui voiant la bataille perduë, s'é- fait prendre comme s'il eût été Brutus, pour mer le temps à celui-ci de se sauver, quand il mené à Antoine, & qu'il le vit surpris de ne voir Brutus qu'il attendoit, il lui dit : *Je Jure que nul ennemi n'a pris ni ne prendra Bru- ; à Dieu ne plaise que la Fortune ait tant de voir sur la Vertu.* Marque certaine que la ver- de Brutus demeura *infracta, invincible*. Mais n'étonne que M. Masson en relevant si fort la tu de Brutus, nous assure pourtant que sur point de se tuer, il prononça ces deux vers ecs,

Ω τλῆμον ἀρετὴ, λόγος ἄρ' ἦσθ', ἐγὼ δέ σε
Ὡς ἔργον ἤσκουν, σὺ δ' ἄρ' ἐδούλευες τύχῃ.

Miserable vertu tu n'es qu'un nom frivole,

Je

a) Pag. 53.

Je te croyois un bien, tu ne l'es qu'en parole;
Vile esclave du sort.

Si Brutus avoit prononcé ces vers, il se seroit bien démenti, & il auroit détruit tout ce qu'il avoit établi dans le beau Traité qu'il avoit composé de la Vertu. M. Masson cite pour garens Dion & Plutarque. Dion le rapporte (*a*), il est vrai. Eh! qui est-ce qui croira Dion sur le caractere des hommes & des grands Hommes? M. Masson a-t-il oublié le reproche qu'on a fait à cet Ecrivain, d'aimer à répandre un noir venin sur les Personnages les plus estimez? En voici une preuve. C'est un trait de son invention; il a crû ruiner la reputation de Brutus, en lui attribuant ce mot très-indigne d'un honnête homme. Mais Plutarque le rapporte de même, si nous en croyons M. Masson. Je prie le Lecteur de ne pas l'en croire, & j'ose l'assurer que Plutarque n'en dit pas un mot. Il étoit trop sensé pour attribuer à Brutus une maxime si opposée à son caractere, & qui l'auroit deshonoré. Au contraire, il rapporte en propres termes que Brutus dans le moment qu'il se tua, dit: *Qu'il s'estimoit plus heureux que ceux qui l'avoient vaincu, non seulement pour le passé, mais pour le present, en ce qu'il laissoit un renom de vertu qui ne finiroit jamais.* Est-il rien de si opposé à cette affreuse maxime que Dion lui attribuë? L'esprit de M. Masson ne l'a pas bien servi en cette rencontre. Je ne comprends pas même comment il a pû s'y trom-

(a) Liv. 47.

ımper, après la remarque que j'en avois faite · ces mots de l'Epître VI. du Livre I.

Virtutem verba putas, &c.

L'Ode IV. & l'Ode XIV. du IV. Livre fu- nt faites pour celebrer les exploits de Drusus & : Tibere contre les Rhetiens & les Vindeliciens, ı'ils vainquirent l'an de Rome 738. M. Masson it ici un exploit digne de lui; il dit en parlant ; cette expedition : *Horace dans l'Ode XIV. du ivre IV. l'assigne manifestement à la même année ie Dion*; c'est-à-dire à l'an de Rome 738. sous Consulat de Drusus Libo, & de Calpurnius iso. *Et cette Ode ne fut pourtant faite que trois ns après sous le Consulat de Claude Neron, & de uintilius Varus, l'an* 740. *comme je le montrerai us bas.* (*a*)

Il tient parole, car plus bas il dit : *Qu'il peut ssurer que cette Ode XIV. ne fut faite qu'après le tour d'Auguste.* (*b*)

Et moi je puis assurer qu'il dit vrai; mais s'il ontinuë cette belle methode de critiquer, il me iendra dans une gêne continuelle; je n'oserai ouer ses belles découvertes, de peur qu'il ne n'arrivât quelquefois, sans le savoir, de me louer noi-même; car on n'a pas toûjours present tout e que l'on a écrit. Je serois tombé ici dans le as, si heureusement je ne m'étois souvenu que j'en

(a) *Horatius expeditionem in Rhætos & Vindelicos à Tiberio Drusoque auspiciis secundis peractam hoc anno fuisse, cui Dio eam ıssignat, diserte testatur Lib. IV. Ode XIV. quæ tamen non nisi triennio post cantata, ut inferius ostendemus.* p. 333.

(b) *Attamen affirmare licet XIV. saltem Odam Lib. IV. post illum Augusti reditum cantatam esse.* p. 348.

j'en avois fait quelque remarque assez circonstanciée. En effet j'ai averti que ces deux Odes, la IV. & la XIV. du Livre IV. n'ont été faites que vers l'an de Rome 740. après le retour d'Auguste de son voiage des Gaules, quoi que les exploits qu'Horace y celebre soient de l'an 738. M. Masson ne fait que repeter tout ce que j'ai avancé. Il se sert de toutes les preuves dont j'ai appuyé mon sentiment. Il n'y a point de fidelité plus scrupuleuse, excepté qu'il n'aime pas à nommer ceux qui lui ont fourni ses memoires, & qu'il s'imagine toûjours avoir trouvé tout ce qu'il a lû. *Solet hic imaginosum.* J'ai averti que Scaliger avoit fort mal expliqué le plus beau passage de cette Ode XIV. M. Masson profite encore de l'avis, & se met en possession de cette critique, que je n'ai touchée qu'en passant. Et il a grand soin de relever une negligence de M. le Fevre, qui dans sa Chronologie d'Horace a marqué, *Alexandria capta, VI. Kal. Aprilis, Alexandrie prise le 27. de Mars*, au lieu qu'elle ne fut prise qu'à la fin d'Août, comme je l'ai marqué. M. le Fevre avoit été trompé par Scaliger, qui a écrit dans le V. Livre de son excellent Ouvrage, *De Emendat. Temp. Dies autem Alexandriæ receptæ notatus est in fastis marmoreis ad. VI. Kal. April.* Il a confondu la prise d'Alexandrie par Jules Cesar, avec la prise d'Alexandrie par Auguste. Jules Cesar l'avoit prise au mois de Mars de l'année 706. & Auguste la prit au mois d'Août de l'année 723. J'avois corrigé cette erreur sans en parler; c'est ainsi qu'il en faut user sur les fautes qui n'ont échappé que par inadvertance à ces grands Hommes, qui ont travaillé si utilement pour nous.

Mais

ce n'est pas là la politique de M. Masson ; ne à relever les fautes, & les fautes déja cors, comme s'il étoit le premier qui s'en fût çû. (a)

r ces vers de l'Ode IV. du Livre IV.

Videre Rhœti bella sub Alpibus
Drusum gerentem, & Vindelici.

me suis opposé aux Interpretes qui vouloient la conjonction du second vers, en lisant :

Drusum gerentem Vindelici.

e faire qu'une seule Nation de ces deux Na- vaincues. J'ai prouvé par les Historiens & es Geographes, que *Rhœti* & *Vindelici* sont peuples fort differens. Que croyez-vous, isieur, que fasse sur cela M. Masson ? Il fait belle remarque pour avertir que (b) *cette par- e & a été rejettée mal à propos dans quelques ons, & par quelques Interpretes, comme l'en- ent les Historiens même qu'il citera, qui par- des Rhetiens & des Vindeliciens, comme de peuples differens.* La bonne Geographie ne coûte pas plus que la bonne Critique.

M. le Févre avoit crû que l'Ode V. du Livre IV.

) *Ut nihil sit dubitandum quin & eo mense, Sextili, Cleopa- ecesserit, atque adeò Cl. viri erraverint, qui ad Cæsarem vianum referunt, quod in Calendario Vet. die ad VI. Calend. ', notatur Hoc die Cæsar Alexand. recepit. Hoc enim ad m Cæsarem pertinet.* pag. 177.

) *Hanc particulam* & *malè à quibusdam Editoribus, ac Inter- bus rejici, docent vel historici deinceps citandi, qui Rhœtos, ndelicos veluti diversos memorant.* pag. 334.

IV. avoit été faite l'an de Rome 734. j'ai combattu ce ſentiment, & prouvé qu'elle ne fut faite que l'an 739. ſous le Conſulat de Cn. Cornelius Lentulus, & de Licinius Craſſus, & qu'elle fut compoſée ſur le long ſéjour qu'Auguſte faiſoit dans les Gaules, où il fut depuis l'an 737. juſqu'à l'an 740. Que dit ſur cela le modeſte M. Maſſon, qui dans ſa Préface prie le Lecteur de ne lui attribuer aucun malin vouloir, aucune jalouſie, aucune envie, & de le croire éloigné de toute vaine & ambitieuſe oſtentation ? Comme s'il étoit le premier qui eût deviné & la date & le ſujet de cette Ode, il critique M. le Févre, & ſans dire un ſeul mot de moi, il prononce cet oracle (*a*) : *C'eſt ſous le Conſulat de Lentulus & de Craſſus, que nous penſons que cette Ode fut compoſée.* N'eſt-ce pas là une penſée bien neuve, & qui lui eſt enfin venuë après qu'il a bien ſué à comparer le texte avec les monumens hiſtoriques ?

L'Ode IX. du même Livre a paru à M. le Févre avoir été faite ſous le Conſulat de Lollius, l'an 732. Dans mes Remarques j'ai prouvé par ce ſeul vers,

Conſulque non unius anni,

qu'elle ne fut pas faite l'année de ce Conſulat, mais long-temps aprés. Voici encore M. Maſſon qui penſe ſelon ſa coûtume. (*b*) *Cette Ode IX.*

du

(a) *Tum cenſemus Horatium ad eum* (Auguſtum) *Libri IV. Odam V ſcripſiſſe, &c.* pag. 34.

(b) *Ad eumdem Lollium ſcripta eſt Ode* IX. *Lib.* IV. *quàm malè Tanaq. Faber ad ejus Conſulatum alligat. Poſt enim concinnatam fuiſſe haud obſcurè indicat verſiculus* 39. Conſulque non unius anni. pag. 261.

Livre IV. dit-il, *a été écrite au même Lollius.*
I. le Févre l'attache mal à propos à son Consulat;
seul vers, Consulque non unius anni, *prouve*
'elle fut faite long-temps après. Voilà un art de
ənser bien merveilleux.

J'ai fait voir qu'Horace ne peut avoir fait cette
de qu'après l'an de Rome 737. puisqu'il y parle
ı termes couverts du malheur qui étoit arrivé en
llemagne à Lollius, qui fut défait cette année-là
ius le Consulat de Domitius Ænobarbus & de
cipion. M. Masson s'attribuë encore cette con-
:cture, & dit gravement : (*a*) *Ces choses étant*
ien comparées ensemble, & bien pesées, notre con-
cture paroîtra assez sûre qu'Horace ne fit cette
'de qu'après cette année 737. & après la défaite
Lollius.

En effet, cette conjecture est assez sûre; mais
M. Masson a très-grand tort de l'appeller *sienne.*
aime trop la proprieté, & ne paroît pas assez
:rupuleux sur les moyens d'acquerir.

Mais ce qu'il y a de plus plaisant, c'est qu'il
ppelle cela *me contredire à chaque page.* Appa-
əmment *contredire* est un synonyme de *piller* dans
ı langue de M. Masson. Mais il devoit en aver-
r, & nous donner son Dictionnaire. J'avoue que
ette maniere de critiquer peut tromper quelques
ecteurs, & faire passer le Censeur pour habile
omme jusqu'à ce qu'on lui réponde. Mais que
eviendra cette reputation après qu'on lui aura
:pondu?

Encore, s'il s'étoit contenté de s'approprier ces

(a) *His inquam una collatis ac ritè perpensis firma satis nostra debitur conjectura, Horatium nempe non nisi post hunc annum ac ollianam cladem id poëmatium contexuisse.* p. 320.

petites conjectures sans faire de bruit, à la bonne heure, tant d'autres pillent les Ecrivains sans les nommer, je n'aurois rien dit. Mais en cet endroit-là même, voyez l'imprudence, il m'attaque rudement, & m'accuse de m'être trompé en plusieurs maniéres dans ce que j'ai dit de Lollius: *Dacierus*, dit-il, *multipliciter hic errat.* C'en est trop, & il me reduit à la necessité de me défendre.

Voici les erreurs qu'il me reproche:

La premiére, c'est d'avoir dit que Lollius avoit commandé les armées avec succès en Allemagne, en Thrace, en Galatie: *J'ai*, dit-il, *avancé cela sans aucune preuve, sans aucun témoin*, sine teste.

En Allemagne j'ai pour témoins Julius Obsequens, & la Chronique d'Eusebe, qui assurent que Lollius vainquit les Allemands. Ce premier écrit dans son Traité des Prodiges: *Insidiis Romanorum Germani circumventi sub M. Lollio, graviter vexati*: „ Les Allemands surpris par les embû„ ches des Romains, sont fort maltraitez sous „ Lollius". Je sai bien que Lipse a voulu corriger ce passage, & écrire: *Insidiis Germanorum Romani circumventi, &c. Les Romains surpris par les embûches des Allemands, &c.* Mais cette critique est absolument fausse, car Julius Obsequens parle du Consulat de Furnius & de Silanus, c'est-à-dire de l'an de Rome 736. Et il est faux que cette année-là Lollius eût été battu; il ne le fut que l'année suivante, en 737. Mais en 736. il avoit battu les Allemands; & cela est confirmé par la Chronique d'Eusebe, qui sous la même année 736. & le Consulat de Furnius & de Silanus, marque expressement: Γερμάνους κατέστρεψατο

Λόλ-

ιδλλι© νιωτεϱίσαντας. *Lollius defit les Allemands* *ui avoient repris les armes.* Il me semble que 'oilà d'assez bons témoins, & je pourrois dire en :ette occasion ce que disoit le Juge Varius, dont arle Ciceron: (*a*) *Aut hoc testium satis est, aut* *escio quid sit satis.*

Dans la Thrace, j'ai encore un bon témoin, 'est Dion qui écrit: (*b*) *M. Lollius étant allé au ecours de Rhymetalces, oncle & tuteur des enfans de* *Cotys, défit en Thrace les Besses.* M. Masson, our éluder cette autorité, prétend qu'il faut corriger ce passage: & parce que dans le texte de cet Historien, quelque Copiste ignorant a mis *Marcellus Lollius*, & que Lollius étoit appellé *Marcus*, & non pas *Marcellus*, il veut qu'on lise: *Marcellus Lentulus étant allé, &c.* Prétention très-frivole: Il est bien plus naturel de lire *Marcus* pour *Marcellus*, comme a lû ce Traducteur Latin, & comme le texte Grec est corrigé en marge, la corruption étant bien plus aisée de *Marcus* en *Marcellus*, que de *Lentulus* en *Lollius*, qui sont des noms si differens, & qui ont si peu de rapport, qu'il ne peut arriver que très-difficilement qu'on écrive l'un pour l'autre, au lieu que de la lettre majuscule M. qu'on mettoit ordinairement seule, on peut faire aisément *Marcus* & *Marcellus*. Ce procedé de M. Masson n'est pas honnête de vouloir ainsi suborner & corrompre mes témoins.

A l'égard de la Galatie, j'avouë qu'on n'est pas assez instruit de ce qui s'y passa. On sait seulement que Lollius l'acquit aux Romains, & en fit une

(*a*) Dans le II. Liv. *de fin.* (*b*) Liv. 54.

une Province Romaine, après la mort du Roi Amyntas, l'an de Rome 728. C'eſt ce qu'Euſebe témoigne en ces termes : Λόλλιος Μάρκος Ρωμαίοις Γαλατίαν ἐπικτήσατο. *Marcus Lollius Romanis Galatiam acquiſivit.* Auguſte en donna le commandement à Lollius ſur la fin de la même année, dix ans au moins avant qu'Horace eût fait cette Ode. Lollius y commanda en qualité de Propreteur; Et cela ſuffit pour ma remarque.

La ſeconde erreur que M. Maſſon me reproche, c'eſt d'avoir dit, *qu'après que Lollius eût été défait en Allemagne en* 737. *il repara bien-tôt cet affront, & battit les Allemands en pluſieurs rencontres.* Il prétend que c'eſt contre la foi de l'Hiſtoire. Mais tout ce qu'il dit ici contre moi, n'eſt qu'une pure chicane. Il eſt vrai que l'Hiſtoire ne marque ni les temps ni les lieux où Lollius battit les Allemands après ſa défaite ; car les Hiſtoriens n'ont pas tout écrit. Mais c'eſt aſſez qu'Horace dit à Lollius, *qu'il ne ſouffrira pas qu'un injurieux oubli répande ſes noires tenebres ſur tant de glorieux travaux.*

Totve tuos patiar labores
Impune, Lolli, carpere lividas
Obliviones.

Ce qui marque certainement plus d'un exploit de Lollius; d'ailleurs, cela ne laiſſe pas d'être appuyé par l'Hiſtoire, puiſque Dion écrit qu'après que Lollius eût été battu, il ſe rendit encore aſſez redoutable pour obliger les Allemands avant l'arrivée d'Auguſte, à quitter le Rhin, à ſe retirer dans leurs terres, à demander la paix, & à donner

lonner des ôtages. Voilà donc l'affront de Lollius assez bien reparé, & cela suffit pour justifier :e que j'ai avancé dans ma Remarque, où je n'ai voulu que donner une idée de Lollius, & faire nvisager d'un coup d'œil ce qu'Horace a compris dans ce seul vers: *Totve tuos patiar labores.*

La troisiéme faute dont m'accuse M. Masson, car il aime à multiplier ses critiques, c'est d'avoir crû que Lollius fut fait Gouverneur de C. Cesar an de Rome 742. ce Prince n'ayant que huit ou neuf ans; au lieu qu'il prétend qu'Auguste ne lui lonna cet emploi que l'an 751. lorsqu'il envoia :e jeune Prince en Orient. Quelle autorité rapporte-t-il contre moi? Aucune; & il n'en sauroit avoir. Velleïus, qui étoit en Orient avec :e Prince, ne marque point le temps; il dit seulement en parlant de Lollius: *Quem veluti moderatorem juventæ filii sui Augustus esse voluerat.* Tacite n'en dit rien non plus, il nous apprend seulement que Quirinius succeda à Lollius dans cet emploi: *Datusque rector Quirinius C. Cæsari Armeniam obtinenti.* Aucun Historien n'aiant fixé le temps, j'ai pû croire, avec quelque sorte de raison, que Caïus Cesar fut mis entre les mains de Lollius à l'âge où l'on donne ordinairement les Gouverneurs aux Princes; & il semble que ce soit le sentiment de Lipse sur Tacite: *Fuit enim hic Lollius C. Cæsari rector, quo more Principibus juvenibus etiam nunc dantur*, & on les donne d'ordinaire à sept ou huit ans. Quelle apparence qu'Auguste eût attendu plus tard à donner un Gouverneur à son petit-fils, lui qui avoit tant de soin des enfans, qu'il chargeoit toûjours quelqu'un de leur conduite. (a) *Rectorem quoque so-*

(a) Sueton.

litus est apponere pueris, donec adolescerent. Je n'ai même donné cela que comme une conjecture: j'ai dit: *Je croi que ce fut cette année, &c.* Il est vrai que le Cardinal Noris (*a*), que M. Masson suit ici, a écrit, qu'Auguste en envoyant C. Cesar commander en Orient, lui donna Lollius pour Gouverneur, afin qu'il n'abusât pas d'un si grand pouvoir: *Ne tanto sibi delato imperio abuteretur.* Mais ce grand Homme a parlé sur la foi de ces passages sans les aprofondir; ou bien il a voulu dire simplement, que quand ce jeune Prince partit pour l'armée, Auguste lui donna Lollius pour continuer auprès de lui les fonctions de Gouverneur: & nous avons vû pratiquer de notre temps la même chose. C'est donner bien tard un Gouverneur à un Prince, quand on lui remet l'autorité souveraine entre les mains; si auparavant on n'a formé ses mœurs, le Gouverneur est inutile. J'ai donc pour moi, & la coûtume & le bon sens; mais j'ai aussi les raisons dont M. Masson se sert pour refuter mon sentiment; car on en tire de nouvelles preuves.

Premierement, il n'est pas vrai-semblable, dit ce grand Critique, *qu'on eût donné pour Gouverneur à un enfant de huit ans, un homme si considerable, & qui avoit été Consul.* Cela est au contraire, très-vrai-semblable. On choisit pour ces emplois les gens de la plus grande dignité. Lollius n'étoit nullement au dessus de cet emploi, & le Consulat, sous les Empereurs sur tout, étoit moins grand que le soin d'élever & de former un petit-fils d'Auguste, un petit-fils qu'il avoit adopté, & qu'il destinoit à l'Empire.

En

(a) Cenotaph. Pis. p. 191.

En second lieu, dit M. Masson, *Auguste donna à son petit-fils des Maîtres, des Grammairiens, &c.* Belle raison ! Un Gouverneur empêche-t-il qu'un Prince n'ait ses Precepteurs, ses Maîtres ? Y a-t-il rien de si different que leurs fonctions ?

En troisieme lieu, ajoûte-t-il, Auguste lui-même servoit de Gouverneur à Caïus & à Lucius. Il leur enseignoit souvent les Lettres & à nager, & les autres exercices. *Eosque & litteras, & natare,* (a) *aliaque rudimenta per se plerumque docuit.* Mais si cela prouve contre le Gouverneur, il prouve aussi contre les Precepteurs; & il s'ensuivra de là que ces Princes n'avoient ni Gouverneurs, ni Precepteurs, ni Maîtres. Voilà une belle éducation. Auguste se divertissoit souvent à enseigner lui-même, & à former ces Princes : cela empêchoit-il qu'ils n'eussent leurs Maîtres & leur Gouverneur ? N'est-il pas constant qu'Auguste leur avoit donné pour Precepteur Verrius Flaccus, le plus celebre Grammairien de ce temps-là, & celui dont Festus Pompeius a abregé l'excellent Traité *De Verborum significatione.* Il y a même sur cela une histoire assez singuliére, & qui marque plus que toute autre chose le soin qu'Auguste avoit de bien élever ses enfans. Quand ce Prince eut témoigné à Verrius l'honneur qu'il lui faisoit de le choisir pour Precepteur de ses deux petits-fils, ou plutôt ses fils, car il les avoit adoptez, ce Grammairien témoigna quelque repugnance à quitter une Ecole où il avoit un grand nombre de disciples, pour se renfermer dans le Palais, & n'en élever que deux. Au-

 guste,

(a) Sueton.

guste, touché de sa peine, lui permit de transporter son Ecole dans son Palais, à condition qu'il ne recevroit aucun nouveau disciple, & qu'il se contenteroit de ceux qu'il avoit déja, & lui assigna de pension cent grands sesterces, qui font deux mille cinq cens écus. Un Prince qui se resout à faire de son Palais une espece de College, ne laissoit pas ses fils sans Precepteur. Mais c'est m'arrêter trop long-temps sur une critique qui ne demandoit pas même qu'on y répondît.

Il me semble que me voilà suffisamment justifié des fautes où M. Masson m'accuse d'être tombé contre l'Histoire : je ne sai s'il lui sera aussi aisé de se justifier de celles qu'il a commises contre le bon sens, en expliquant les vers 33. & 34. de cette même Ode,

Consulque non unius anni,
Sed quoties bonus atque fidus
Judex honestum prætulit utili, &
Rejecit alto dona nocentium
Vultu: & per obstantes catervas
Explicuit sua victor arma.

Horace dit à Lollius : *Votre Consulat n'a point fini avec l'année ; vous avez été Consul toutes les fois qu'en bon & fidele Juge vous avez préferé l'honnête à l'utile ; rejetté hautement les presens des seducteurs ; & qu'en vous servant de toutes vos armes, vous avez triomphé de cette foule d'ennemis, qui en nous s'opposent incessamment à la vertu.*

Par ces troupes, par ces ennemis qui s'oppo-
sent

sent à nous, *obstantes catervas*, Horace entend manifestement cette foule de passions qui s'opposent à nous, & qui nous empêchent de marcher dans le chemin de la vertu ; & par *sua arma*, ses armes, il entend la raison, l'integrité, l'abstinence, le desinteressement, le courage, la force : en un mot, toutes les vertus qu'on peut opposer aux passions.

Dans ces beaux vers, Horace explique une verité tirée du fond de la Philosophie, qui est que le sage n'est pas seulement Consul pendant l'année, pour laquelle le peuple l'a revêtu de cette dignité ; mais qu'il exerce cette grande charge toutes les fois qu'il se sert heureusement des armes que la vertu lui a données pour combattre les passions. Il est plus clair que le jour que c'est là le sens de ce passage. C'est la même maxime qu'il a expliquée dans l'Ode II. du Livre III. où après avoir dit : *Que la vertu n'éprouve jamais de honteux refus, & qu'elle possede toûjours des honneurs dont rien ne ternit l'éclat*, ajoûte :

Nec sumit, aut ponit secures
Arbitrio popularis auræ.

„ Qu'elle ne prend & ne quitte point les haches, „ quand il plaît au peuple ". Si le vertueux ne quitte point les haches à la fin de l'année du Consulat, que le peuple lui a donné, & s'il les conserve toûjours, il est donc Consul plus d'une année, & c'est ce qu'Horace dit. C'est ce qu'il enseigne encore dans l'Epître XVI. du Livre I.

On a de la peine à concevoir comment M. Masson, malgré l'évidence de ce beau sens, a pû prendre toutes ces expressions au propre; & en les detournant de la morale les faire tomber sur l'Histoire, & les appliquer à l'occasion, où Lollius, après sa défaite, se retira, si l'on peut parler ainsi, vie & bagues sauves du milieu de ce grand nombre d'Allemands (a). Il n'y a personne qui ne voie clairement que rien n'est plus absurde. Où étoit donc l'esprit de M. Masson? n'a-t-il pas senti que ce sens là ne peut s'ajuster avec ce qui précede, où il n'y a rien qui ne combatte cette explication? Le seul mot, *quoties*, *toutes les fois*, en fait découvrir tout le ridicule. Lollius a donc été Consul toutes les fois qu'il a dégagé ses troupes, & sauvé ses armes du milieu de ses ennemis? Ce sentiment est admirable. Il est aisé de voir que M. Masson n'est pas plus profond dans la morale que dans la critique. C'est ainsi qu'il employe cet esprit qu'il a si précient; & voilà les nouveaux jours qu'il donne à Horace. Il réussit mieux à copier, c'est son fort; aussi ne l'accusera-t-on pas d'enfouir le talent: il le fait valoir le mieux qu'il peut; car il copie jusqu'aux moindres choses. J'en ai déja rapporté plusieurs exemples: en voici encore quelques-uns qui ne sont pas indifferens, & qui achevent de faire connoître le caractere de M. Masson, & le merite de son Ouvrage. J'ai dit que la III. Epître du Livre I.

Juli

(a) *Unde patet Horatium haud omninò per adulationem dicere Lollium* victorem armis suis, *per obstantes catervas explicuisse*, id est extricasse ac liberasse. *pag.* 319. & 320.

Juli Flore, quibus terrarum militet oris
Claudius Augusti privignus, &c.

voit été écrite l'an de Rome 733. sous le Consu-
it, de M. Apuleius & de Silius Nerva ; & que
'laude est Claude Tibere Neron, fils de Tibere
Neron & de Livie, qui étoit âgé de quatre ans
uand Auguste épousa sa mere, & qui succeda à
e Prince. M. Masson redonne cela comme une
hose très-nouvelle : (*a*) *Il n'y a point de doute,*
t-il, que cette Epître n'ait été écrite cette année
Florus, qui suivoit Tibere à l'expedition d'Orient,
omme on le voit en la conferant avec l'Histoire.
oilà cette methode qu'il appelle *sienne*. *Et ce*
eau-fils d'Auguste, ce fils de Livie, appellé Clau-
e, n'est autre que Tibere, qui succeda à Auguste, &
ui étoit appellé Claude Tibere Neron. N'étoit-il pas
ien necessaire que M. Masson prît la plume pour
ire un Livre nouveau, où tout est vieux.
Sur le vers de la même Epître :

& tangere vitet
Scripta, Palatinus quæcumque recepit Apollo.

J'avois averti que le vieux Commentateur étoit
dicule d'avoir crû qu'Horace avertissoit Celsus
e ne pas piller les Livres des Sibylles, & j'avois

B 7 épar-

(a) *Nullum verò est dubium quin hoc anno Epistola* III. *Lib.* I. *ad*
orum Tiberii in Orientem euntis comitem, data sit, uti collatio
n historia demonstrat. Hicce Augusti privignus, ac Liviæ filius,
i Claudius fuerit dictus, nullus alius præterquam Tiberius, qui
t Augustum Imperio potitus est, quique Tiberius Claudius Nero
abatur. p. 285.

épargné M. Blondel, qui, trompé par ce Commentateur, avoit dit la même chose. Mais M. Masson n'est pas si retenu; il fait sur cela une longue remarque contre M. Blondel. La Critique n'étoit pas difficile à faire. M. Masson devoit bien plutôt s'appliquer le precepte d'Horace, & s'empêcher de piller les Ecrits que le public a déja reçûs. Il ne paroît pas qu'il ait beaucoup profité de la lecture de ce Poëte. Il est au moins bien sourd à ce precepte: *Privatas ut quærat opes* „ Qu'il cherche des richesses dans son propre fonds

Il a encore finement deviné que l'Epître VIII de ce Livre I. fut écrite la même année que la III. à Julius Florus, dont je viens de parler (a) *C'est sans aucun doute*, dit-il, *que l'Epître* VIII. *du Livre* I. *doit être assignée à la même année que la* III. *du même Livre à Julius Florus* N'est-ce pas là un grand sorcier, après ce que j'avois dit dans l'argument? *Cette Epître fut écrite la même année que la* III. *à Julius Florus; Horace avoit quarante-six ans.*

Horace marque fort bien son âge dans les derniers vers de l'Epître XX. du Liv. I.

Me quater undenos sciat implevisse decembres,

Collegam Lepidum quo duxit Lollius anno.

Il dit clairement qu'il eut quarante-quatre ans accomplis au mois de Decembre de l'année du Consulat de Lollius & de Lepidus. J'avois dit sim-

(a) *Eidem procul dubio tempori, cujus est Epistola* III. *venit assignanda octava ipsiusmet Lib.* I. *ad Celsum Albinovanum.* p. 297.

simplement après M. le Févre : *L'an de Rome 732. Horace eut quarante-quatre ans accomplis. Il entroit dans sa 45. le 8. de Decembre ; ainsi il étoit né le 8. de Decembre de l'an 688. sous le Consulat de Cotta & de Manlius Torquatus.* Horace nomme lui-même les Consuls de l'année de sa naissance, lorsqu'il dit à sa bouteille :

O nata mecum, Consule Manlio,

& Suetone les a marquez bien formellement.

M. Masson vient avec sa gravité ordinaire ; & comme s'il s'agissoit d'un point de Chronologie très-difficile & très-contesté, il prononce : (*a*) *Le 8. de Decembre sous le Consulat de Lollius & de Lepidus, Horace entra dans sa 45. année ; d'où il est évident que l'année de sa naissance doit être assignée à l'année que nous avons marquée au commencement de sa Vie.*

N'est-ce pas là une grande nouveauté, & ne sommes-nous pas trop heureux qu'il ait daigné prendre la plume pour nous instruire ?

Mais en cet endroit-là même, il releve une grande faute que j'ai faite : j'ai mis le 2. Decembre pour le 8. S'il avoit pris la peine de lire mes Remarques sur la Vie d'Horace faite par Suetone, il se seroit épargné cet effort de critique ; car il auroit vû que j'ai dit : *Horace nâquit le 6. des Ides de Decembre ; c'est-à-dire, le 8. du même mois.*

J'ai

(a) *Natus nimirùm Poëta VI. Id. Decemb eodem die 44. ætatis annum per quater undenos Decembres indicatum, his Consulibus implevit, ac 45. auspicatus est Unde manifestum fit annum nostri natalibus assignandum esse quem ab initio Vitæ apposuimus.* pag. 260.

J'ai dit que l'Ode XV. du Livre IV.

Phœbus volentem prælia me loqui.

étoit à mon avis, la derniére Ode qu'Horace eût composée, qu'il la fit à l'âge de 54. ans, & qu'il ne pouvoit mieux finir (sa Poësie Lyrique) que par les louanges d'Auguste.

M. Masson repete la même chose, & il joint cette Ode avec la premiere Epître du Livre II. à Auguste.

Quum tot sustineas & tanta negotia solus.

Il croit que ce sont les deux derniéres Piéces d'Horace, & il a raison. (*a*) Mais il se trompe infiniment dans ce qu'il ajoûte, que dans ces deux Ouvrages ce Poëte parle de la troisiéme paix qu'Auguste donna à l'Empire, lorsqu'il ferma pour la troisiéme fois le Temple de Janus, & que ce Temple fut fermé cette troisiéme fois l'an de Rome 743. sous le Consulat de Jule Antoine, & de Q. Fabius Africanus, Horace étant dans sa 56. année. Quoiqu'il se flatte d'avoir prouvé son opinion dans un de ses Ouvrages qu'il cite, & que peu de gens ont vû; j'ose dire que c'est une grande erreur. Dion en parlant de l'année de ce Consulat, dit en propres termes: (*b*) *Cette année-là il fut ordonné que le Temple de Janus, que les guerres précedentes avoient fait ouvrir, seroit fermé, puisque toutes ces guerres étoient terminées:* *mais*

(a) *Quæ omnium Poëtæ operum novissima credimus.*
(b) A la fin du L. 54.

mais cela fut empêché par les Daces, qui aiant passé le Danube sur la glace, ravagerent la Pannonie, & les Dalmates se revolterent sur quelques tributs qu'on exigeoit d'eux avec trop de rigueur. Tibere fut envoyé pour appaiser ces desordres. C'est renoncer à la raison que de prétendre, comme fait M. Masson, que ces revoltes n'empêcherent que pendant quelques mois ce Temple d'être fermé, & qu'il le fut sur la fin de la même année; car c'est ce que le texte de Dion renverse visiblement, puisque cet Historien termine l'année, en disant: *Voilà ce qui se passa sous le Consulat de Jule Antoine, & de Q. Fabius Maximus.* L'ordre de fermer ce Temple ne fut donc pas executé selon Dion. D'ailleurs, il est constant qu'Horace ne vit point fermer pour la troisiéme fois ce Temple, qui ne fut fermé que l'an de Rome 747. ou 748. deux ou trois ans après la mort de ce Poëte, & peu de temps avant la naissance de Notre Seigneur, qui nâquit pendant que l'Univers jouïssoit d'une paix profonde. Ces deux Piéces, l'Ode XV. du Liv. VI. & l'Epître I. du Livre II. sont les derniers Ouvrages d'Horace, l'un pour la Poësie Lyrique, & l'autre pour la Poësie Morale. Mais l'Ode fut faite en 741. & par consequent ce qui est dit du Temple de Janus, fermé par Auguste, ne peut être entendu que des deux fois que ce Prince l'avoit fermé, jusqu'à cette année-là. Et l'Epître fut faite en 743. non pas après que ce Temple fut fermé pour la troisiéme fois, car il ne le fut point: mais lorsqu'on se préparoit à le fermer. On peut voir mes Remarques.

J'ai fait entendre que l'Epître IX. de ce I. Liv. dans lequel Horace recommande Septimius à Tibere:

Septi-

Septimius, Claudi, nimirum intelligit unus
Quanti me facias.

fut écrite avant la III. du même Livre ; c'est-à-dire, lorsque Tibere se disposoit à partir pour son expédition contre les Parthes. Et j'ai établi que ce Septimius, en faveur duquel il l'écrit, est le Septimius auquel il adresse l'Ode VI. du Livre II. & le même dont Auguste parle dans la Lettre qu'il écrivoit à Horace : *Tui qualem habeam memoriam, poteris ex Septimio nostro audire.*

M. Masson s'accommode à son ordinaire de ces petites conjectures. Il rapporte cette Epître à la même expédition de Tibere contre les Parthes. Il est vrai qu'il y change quelque chose, & qu'il prétend qu'elle fut écrite avant son départ de Rome, au lieu que je croi qu'elle ne le fut qu'avant son départ d'Asie, lorsqu'Auguste l'envoya. Mais cela ne fait rien au fond : & M. Masson me fait souvenir ici de ces gens dont Seneque parle : „ Qui en retranchant, en changeant, ou „ en ajoûtant un mot, s'imaginent avoir legiti- „ mement gagné tout le travail des autres". *Multi sunt qui detracto verbo, aut mutato, aut adjecto, putant se alienas sententias lucri fecisse.* (*a*) *Il est permis de soupçonner*, dit notre Critique, *qu'Horace fit l'Epître IX. du Livre I. avant le départ de Tibere, &c.* Il ajoûte : (*b*) *Il sem-*

(a) *Suspicari licet, Horatium paulo ante hanc profectionem, Epistolam* IX. *Lib.* I. *scripsisse, ut Septimium commendaret Tiberio. pag.* 257.

(b) *Idem Septimius videtur, ac ille cujus meminit Augustus in sua ad Horatium Epistola. pag.* 258.

semble que c'est le même Septimius dont Auguste parle dans la Lettre qu'il écrit à Horace, &c.

Que dites-vous, Monsieur, de ces soupçons; M. Masson ne sait-il pas bien les fonder? *Il est permis de soupçonner*, dit-il. Voilà comment il redonne les principaux Ouvrages d'Horace à leur veritable date; les éclaire d'un nouveau jour; & les dégage de mes mauvaises interprétations.

Je suis bien persuadé qu'il auroit trouvé ces nouvelles dates & ces nouveaux jours mieux que moi, si je ne les avois pas trouvez. Mais malheureusement cela étoit fait; M. Masson a beau les rechauffer, il est impossible que ce qui étoit nouveau il y a vingt ans, paroisse encore nouveau aujourd'hui. Il auroit marqué plus de prudence, s'il s'étoit contenté de dire; *qu'il avoit vû comme moi, ou que j'avois vû comme lui.* Qu'est-ce que cela lui auroit coûté? le public & moi, nous l'aurions crû sur sa parole, & sur la foi des belles choses qu'il a déja faites, qui auroient été sa caution.

Hésiode dans son Poëme des Oeuvres & des Jours, qui est un Ouvrage admirable par sa simplicité, & par les beaux preceptes de Morale dont il est rempli, partage les hommes en trois ordres.

Le premier, est de ceux qui voyent par eux-mêmes, & qui trouvent ce qu'il y a de bon sur chaque sujet. Voilà les plus excellens & les plus habiles.

Le second, est de ceux qui ne voyent point par eux-mêmes, mais qui sont dociles, & qui savent se rendre à ce qui est bon quand les autres l'ont trouvé. Voilà le second & le dernier dégré d'habileté & de sagesse.

Le

Le troisiéme ordre, est de ceux qui ne peuvent ni voir par eux-mêmes, ni se rendre aux lumiéres des autres; & ce sont ceux qu'il appelle *inutiles à tout*. ἀχρήϊος ἀνήρ.

Je n'assignerai point ici à M. Masson la place qui lui est duë; le public le fera mieux que moi. Je crains seulement que cette regle d'Hésiode, qui ne trompe point, & qui peut faire juger très-seurement des hommes, ne lui soit pas favorable. Car jusques ici il me semble qu'il n'a pas trop sû trouver de lui-même ce qui étoit bon, ni s'y arrêter & s'y rendre toûjours quand on le lui a presenté.

Peut-être sera-t-il plus heureux dans la suite; continuons & cherchons quelque endroit où il me contredise veritablement, & où il parle de son chef.

J'ai dit que l'Ode VII. du Liv. V.

Quo quo scelesti ruitis? aut cur dexteris
Aptantur enses conditi?

„ où courez-vous, scelerats, où courez-vous? „ & que voulez-vous faire de ces épées nues que „ vous avez remises dans le fourreau "? fut faite l'an de Rome 716. après que Pompée eut rompu le Traité qu'il avoit fait avec Auguste, & recommencé la Guerre Civile. M. Masson prétend qu'elle ne fut faite que cinq ans après, & l'an 721. la même année, à laquelle j'ai assigné l'Ode XVI. du même Livre:

Altera jam teritur bellis civilibus ætas.

On croiroit qu'il auroit en main quelque auto-

té qui justifieroit cette date qu'il lui donne: nais on se tromperoit. Voici la solide raison sur quelle il appuye cette Critique. (*a*) *L'an de Rome 716. il n'y avoit pas eu*, dit-il, *assez de ang répandu sur mer, pour donner lieu à Horace le dire :*

Parumne campis, atque Neptuno super
Fusum est Latini sanguinis ?

N'a-t-on point répandu encore assez de sang Romain sur terre & sur mer ? Ce ne fut que dans les nnées suivantes, & dans le cours de cette Guerre ontre Pompée qu'on en versa la quantité suffisante, our autoriser cette expression, parumne, &c. Il aut que M. Masson soit sur cela bien difficile à contenter, pour trouver qu'il n'y avoit pas eu assez de sang répandu sur mer pendant 23. ou 24. ans, qu'avoient déja duré les Guerres Civiles quand Horace composa cette Ode contre Pompée & son parti. Horace étoit de meilleur naturel ; il trouvoit qu'il y en avoit beaucoup trop. Et une marque sûre qu'il le trouvoit, c'est que dans l'Ode I. du Livre II. ce Poëte, en déplorant les malheurs de ces mêmes Guerres Civiles, après avoir demandé quel champ n'étoit pas engraissé du sang Romain, ajoûte :

Qui gurges, aut quæ flumina lugubris
Ignara belli ? quod mare Dauniæ

Non

(a) *Tunc enim acie navali nondum ita fuerat dimicatum, ut dici posset, non parum Latini sanguinis fusum Neptuno super fuisse, quemadmodum postea contigit, pluries Cesarianis, cum Pompeianis classibus congressis.* p. 138.

Non decoloravere cædes?

Quæ caret ora cruore nostro?

„ Quels gouffres, quels fleuves n'ont point été „ les témoins de cette guerre funeste? Quelle „ mer n'a point perdu sa couleur dans cet horri- „ ble carnage? Quelle contrée n'a point été „ rougie de notre sang "? Remarquez, Monsieur, qu'Horace parloit ainsi l'an de Rome 713. ou de l'aveu même de M. Masson, sur la fin de 714. Quoi! en 713. ou 714. Horace disoit que le sang déja versé dans les Guerres Civiles avoit engraissé tous les champs, rougi toutes les contrées, & fait perdre la couleur à toutes les mers; & deux ou trois ans après en 716. si nous en croyons M. Masson, il n'y en avoit pas eu encore assez de versé sur mer, pour donner lieu à ce Poëte de dire simplement:

Parumne campis, atque Neptuno super

Fusum est Latini sanguinis?

„ N'a-t-on point répandu encore assez de sang „ Romain, & sur terre & sur mer "? Ce raisonnement est admirable.

Les difficultez que fait notre Censeur sur la Satire V. du Livre I. n'ont pas un meilleur fondement. J'ai crû, avec les meilleurs Interpretes, que le voyage d'Horace fut fait l'an de Rome 713. sous le Consulat de Domitius Calvinus, & de Pollion, lorsque Mecenas, Coccejus & Capito allerent à Brindes, pour accorder les differens qu'Auguste avoit avec Antoine, qui assiegeoit alors cette Place.

M. Masson soûtient que ce voyage d'Horace n'a aucun rapport au siége de Brindes, ni au Traité de Paix qui y fut conclu; & il pretend que cette Satire ne fut faite que trois ans après en 716. sous le Consulat d'Agrippa, & de Caninius: il fonde cette imagination sur ce que Dion écrit: (a) *Que sous ce Consulat Antoine revint de Syrie en Italie, & qu'Auguste & lui firent des plaintes l'un de l'autre, qu'ils firent d'abord porter par leurs amis communs; & qu'ensuite ils les firent eux-mêmes en presence: & que parce qu'ils n'avoient pas le temps de recommencer la guerre, ils se reconcilierent en quelque façon.* M. Masson est pour l'ordinaire fort mal en preuves. Je m'étonne qu'un homme si savant dans l'Histoire, se serve d'un passage qui ruine ce qu'il veut établir. Il ne faut que lire Appien, Livre V. il sert de Commentaire au texte de Dion.

Après qu'Auguste eût été battu près de Sicile, & que sa flotte eût été très-maltraitée par la tempête, il se retira dans la Campanie. Cela arriva l'an de Rome 715. L'année suivante Antoine revenant de Grece, arriva à Tarente avec trois cens navires, dont il vouloit échanger une partie avec Auguste, contre des troupes de terre. Il envoya d'abord à ce Prince lui apprendre son arrivée, & le prier de se rendre à Tarente. Auguste supposa des affaires qui le retenoient, & témoigna quelque mécontentement contre Antoine. Celui-ci lui envoya Octavie sa femme pour se justifier. Il lui envoya ensuite son affranchi Callias. Auguste ne voulut pas le recevoir, & dit qu'il iroit s'aboucher avec Antoine, entre Metapont

(a) A la fin du 48. L.

pont & Tarente ; ce qu'il fit. Après l'entrevuë, ils allerent ensemble à Tarente sur le même char, & Auguste coucha chez Antoine sans gardes. Après cette reconciliation, ils firent l'échange. Antoine donna à Auguste six-vingts vaisseaux, & Auguste promit d'envoyer à Antoine deux Légions. Octavie de son côté obtint de son mari dix galeres à trois rangs, qu'elle donna à son frere ; & Auguste donna à sa sœur mille hommes de ses Gardes à son choix, dont elle fit present à son mari. Ils se separerent ensuite, & Antoine retourna en Asie pour la guerre des Parthes. Il n'est donc ici question d'aucun voyage de Brindes. Et excepté le seul Mecenas, on ne voit dans cette derniére reconciliation, dans ce Traité de Tarente, aucun des personnages dont Horace parle dans cette Satire, qui par consequent, ne peut avoir été faite pour cette derniére occasion. Par un passage de Plutarque, dans la Vie d'Antoine, il paroît certainement qu'Auguste avoit alors avec lui Mecenas & Agrippa. Mecenas n'étoit donc pas sur le chemin de Brindes, avec Horace, Fonteius Capito & Cocceius. Qu'auroient-ils été faire à Brindes, où Auguste & Antoine n'étoient point ? Il ne faut que suivre des yeux sur la carte, la route que tenoit Horace avec Mecenas, & ceux de sa Cour, pour voir qu'elle ne s'accorde point du tout avec celle que tint Auguste avec Agrippa & Mecenas pour aller à Tarente s'aboucher avec Antoine. Voilà avec quelle adresse & quelle connoissance M. Masson manie les monumens historiques ; mais revenons à des critiques de sens, car c'est où notre Censeur triomphe, & c'est aussi où l'esprit agit.

Dans

Dans la III. Satire du Livre II. un pere dit à s enfans:

In cicere, atque faba, bona tu perdasque lupinis,
Latus ut in circo spatiere.

„ Quoi ! vous auriez la folie de dépenser tout votre bien en pois, en feves, & en lupins, pour vous promener à votre aise dans le Cirque? ai expliqué ce mot, *latus*, " à votre aise, sans être pressé de la foule qui se retire par respect ". I. Masson condamne cette explication. Il veut ue *latus* soit ici pour *vectus curru*, traîné sur un har: parce, dit-il, que les Preteurs presidoient ix jeux du Cirque, sur un char triomphal; ce u'il appuye sur un passage de la X. Satire de Juenal, & sur un autre de Pline, qui n'ont aucun ipport à ce passage d'Horace: & comme cela ft assez inoui dans la langue Latine, qu'on ait ris *latus* pour *vectus curru, traîné sur un char:* a crû en trouver un exemple dans ce vers d'Ovide, Trist. Livre V. El. 7.

Latus ubi æquoreis jungitur Ister aquis.

ù *latus*, dit-il, (*a*) *est à peu près dans le même ns que dans le passage d'Horace.* N'est-ce pas là ne belle autorité?

Jusques ici on avoit regardé les fleuves comme les Dieux qui n'avoient pas besoin de voiture. Les Anciens nous les ont toûjours representez marchant, ou assis tranquillement à la source de leurs

(a) *A quo sensu non multùm abludit apud Ovid. Trist. lib.* V. *El. VII. Latus ubi æquoreis, &c.* p. 135.

leurs eaux, & negligemment penchez sur urnes. Voici une nouvelle vision de notre C que, qui nous les met sur un char. C'est d mage qu'Homere n'ait eu une si belle idée: fiction auroit bien embelli le combat (*a*) d'Ac contre les fleuves, le Scamandre & le Sim mais il s'en faut bien qu'Homere n'ait l'imag tion si vaste que M. Masson: j'en suis fâché; ce défaut d'autorité fait que je doute que les P tes, les Peintres & les Sculpteurs osent jar profiter de cette belle decouverte. Serieusem il n'y a personne qui ne voye que dans ce d'Ovide, *latus* ne signifie nullement *porté sur char*, mais *large, spacieux*; parce que le Dan est très-large à son embouchure. M. Masson, est si grand Geographe, n'a qu'à consulter ce les Anciens en ont dit: *Idem Fluvius*, dit Appi *his in locis Danubius dicitur, nec multo deinde ferius elapsus, uberioribus aquis pro Danubio I nomen assumit.* Ce passage est formel pour l' plication du vers d'Ovide, qui a dit: *Latus Is* comme Virgile, *Latum amnem*:

Atque alius latum funda jam verberat amnem

M. Masson joue de malheur; il a beau che cher & se tourmenter; il ne trouve point de fa tes dans dix gros volumes, où je suis très-persua que j'en avois fait plusieurs: & moi sans cherche sans me donner la moindre peine, j'en trou plusieurs dans un seul volume, où il est bien pe suadé qu'il n'en avoit point fait. Par tout où m'a

(a) Iliade Liv. 21.

m'accuse de m'être trompé, c'est là où il se trompe lui-même. Sa Critique est à coup sûr une faute. Par exemple, Horace en parlant de ses Ouvrages, dit dans la Satire X. du Liv. I.

. . . . hæc ego ludo,
Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpa.

„ Je m'amuse à ces bagatelles, qui ne sont pas
„ faites pour être luës publiquement dans le Tem-
„ ple d'Apollon, *&c.*

J'ai expliqué le mot *in æde*, dans le Temple d'Apollon, qu'Auguste avoit consacré dans son Palais, & qu'il avoit orné d'un beau portique, où il avoit placé une magnifique Bibliothéque de tout ce qu'on avoit d'Auteurs Grecs & Latins, tant anciens que modernes. Et j'avoue que je n'aurois pas crû qu'il y eût eu là le moindre sujet de dispute. Cependant M. Masson prétend que je me suis trompé avec tous ceux qui avant moi ont eu la même opinion; & il prononce hardiment qu'ici *in æde*, signifie *dans quelque maison particuliere*. Mais ce grand Critique me permettra de lui dire qu'il n'y a pas assez pensé. Horace n'auroit pas parlé Latin; car on n'a jamais dit absolument *in æde* pour dire *dans une maison*. Et d'ailleurs, jamais Horace n'a mis *ædes* au singulier pour une maison particuliere; c'est toûjours pour une Chapelle, pour un Temple: c'est ainsi qu'il a dit dans l'Ode XXX. du Livre I.

. . . . Et vocantis
Thure te multo Glyceræ decoram
Transfer in ædem.

C 2 ce

ce qui ne signifie pas, venez dans la maison de Glycere, mais *dans la Chapelle.* Et dans l'Ode XVII. du Livre II.

Reddere victimas

Ædemque votivam memento.

Dans l'Ode VI. du Liv. III.

Ædesque labentes Deorum.

parce qu'il parle de plusieurs Temples. Par tout ailleurs, quand il veut désigner une maison, il met toûjours *ædes* au pluriel : comme dans l'Epître VII. du Livre I.

Philippi tendit ad ædes.

Et dans la Satire VII. du Livre II.

Ædibus ex magnis subito se conderet, &c.

„ Tout d'un coup il quittoit sa belle maison „ pour aller s'enfermer dans un trou ". Je n'aurois pas crû apprendre une chose si commune à un homme d'un si grand savoir.

Mais je veux même renoncer à cette preuve incontestable qui se tire de la langue. De quel droit M. Masson vient-il fouler aux pieds l'autorité des anciennes Scholies, qui marquent : *in æde Apollinis, ubi Poëtæ sua carmina recitabant.* „ Dans le Temple ", *c'est-à-dire* „ dans le Tem„ ple d'Apollon, où les Poëtes lisoient leurs vers. Et plus bas : *In æde Apollinis, seu Musarum, quo com-*

convenire Poetæ ſolebant, ſuaque ſcripta recitare.
„ Dans le Temple d'Apollon, ou dans celui des
„ Muſes, où les Poëtes avoient accoûtumé de
„ s'aſſembler, & de lire leurs Ouvrages". Cela a entraîné tous les plus habiles Interpretes. M. Maſſon ſeul vient s'oppoſer à cette tradition; mais comme il ne rapporte ni autorité ni preuve, & qu'il ne fait que chicaner, je doute que le public défere à ſes caprices.

Cette faute en a entraîné une autre encore plus grande: Horace en parlant des Poëtes de ſon temps, dit:

Aſpice primùm
Quanto cum faſtu, quanto molimine circum
Spectemus vacuam Romanis vatibus ædem.

J'ai traduit: „ Voyez premierement avec quel
„ faſte, avec quelle gravité affectée, & avec
„ quel dédain nous tournons les yeux de tous cô-
„ tez dans le Temple d'Apollon, comme en
„ diſant qu'il n'y aura jamais de Poëte Latin dans
„ ce Temple, ſi nos Ecrits n'y ſont conſacrez.

M. Maſſon condamne cette explication, ſelon ſa coûtume; c'eſt-à-dire, ſans raiſon & ſans preuve: & voici celle qu'il veut bien nous donner: *Voyez premierement avec quel faſte, avec quelles peines nous cherchons par toute la ville quelque maiſon de grand Seigneur qui ſoit vuide pour recevoir les Poëtes Romains, qui veulent lire leurs Ouvrages.*

Eſt-il poſſible qu'avec cet eſprit dont il jouït, il n'ait pas ſenti le ridicule & le comique que cette idée répand ſur tout ce paſſage d'Horace?

 Voilà

Voilà donc les pauvres Poëtes qui courent les rues pour chercher des maisons où ils puissent être reçûs, comme on cherche des chambres à louër. Mais il faut que ces Poëtes eussent bien du faste de reste pour le faire paroître, même en courant les ruës pour chercher quelque méchante sale vuide où on voulût les recevoir. Oui, *une sale vuide*; car pour ne laisser aucun doute là-dessus, M. Masson assure qu'Horace l'appelle *vuide*, avec raison; parce que les grands Seigneurs prêtoient léurs maisons toutes démeublées, & les pauvres Poëtes étoient obligez de louer tous les petits meubles dont ils avoient besoin, comme les sieges, les tables, le bois pour faire des échaffauts, &c. Autre sujet de faste & d'orgueil. Ils étoient reçûs comme on recevoit autrefois les Bohemes dans quelques maisons de campagne.

Malheureusement M. Masson a lû le Dialogue attribué a Tacite, *De claris Oratoribus*, où l'Auteur en parlant des vers de Saleius Bassus, Poëte celebre du temps de Vespasien, dit : *Quorum tamen hic exitus est, ut cum toto anno per omnes dies magna noctium parte, unum librum extudit & elucubravit, rogare ultro & ambire cogatur, ut sint qui dignentur audire, & ne id quidem gratis, nam & domum mutuatur, & auditorium extruit, & subsellia conducit, & libellos dispergit.* „ Dont le „ plus grand succès, est qu'après avoir travaillé „ nuit & jour pendant une année entiere pour „ enfanter un volume, il est reduit à prier & à „ briguer qu'on veuille bien l'entendre; & cela „ ne se fait pas même gratis. Car il est obligé „ d'emprunter une maison, d'y construire à ses „ frais un auditoire, de louer des sieges, & de „ distribuer des copies de son Ouvrage.

Voilà

Voilà une belle preuve! comme si ce qui se
atiquoit du temps de Vespasien, de Nerva &
: Trajan devoit être aussi en usage du temps
Auguste. Ces siecles étoient bien differens. Du
mps de Vespasien & de Trajan, la Poësie étoit
·esque entiérement tombée, & on avoit tant de
échans Poëtes qui attiroient le mépris, & qui
faisoient même tomber sur ceux qui meritoient
plus d'être distinguez, qu'il ne faut pas s'éton-
:r qu'on les traitât si indignement. Mais du
mps d'Auguste, dans ce siecle heureux . .qui
ortoit ces grands genies, les Virgiles, les Varius,
s Pollions, les Tibulles, les Properces, les Ho-
ces, les Ovides, la Poësie étoit plus honorée;
: certainement ces grands Hommes n'étoient
ıs obligez à courir les rues pour trouver des
ıaisons vuides, où on voulût bien les écouter.
ı) Horace dit en propres termes, qu'il ne lisoit
:s Ouvrages qu'à ses amis, & qu'il ne les lisoit
ıs en tous lieux, ni devant toutes sortes de
erfonnes:

Non recito cuiquam, nisi amicis, idque coactus:
Non ubivis coramve quibuslibet.

Horace choisissoit les lieux & les compagnies.
étoit donc bien éloigné de courir les ruës pour
ıercher quelque sale vuide qu'il auroit meublée
ses dépens. Je dirai plus encore : la coûtume
ont il est parlé dans ce Dialogue, & sur laquelle
I. Masson a fondé tout son beau raisonnement,
empêchoit pas que le Temple des Muses, &

(a) Sat. VI. du L. I.

celui d'Apollon ne fussent encore ouverts à ceux qui vouloient y aller lire leurs Ouvrages, & qui meritoient d'y être reçûs. Cela paroît manifestement par un passage de la VII. Satire de Juvenal, que M. Masson rapporte lui-même, & qu'il n'a point du tout entendu. Mais toute cette matiere pourra être traitée plus au long dans une Dissertation particuliere sur les lectures publiques des anciens. J'ai honte de m'amuser à refuter ici ces niaiseries. C'est les traiter trop serieusement. Encore si M. Masson avoit dit que *Vacuam Romanis vatibus ædem*, signifioit que ce Temple, cette Bibliothéque d'Apollon étoit vuide pour y recevoir les Poëtes Romains & leurs Ecrits, il auroit dit quelque chose de meilleur sens : cela se seroit fort bien accordé avec ce qu'Horace même dit à Auguste dans la I. Epître du Liv. II.

Si munus Apolline dignum
Vis complere Libris.

„ Si vous voulez remplir de beaux & bons Li-
„ vres de la Bibliothéque qui a été jugée digne
„ d'être dédiée à Apollon ". Et il auroit au moins fondé le faste & l'orgueil de ces Poëtes. Mais des cinq parties qui constituent l'art du Grammairien, *lire*, *écrire*, *entendre*, *juger*, & *prouver*, M. Masson ne paroît faire cas que des deux premieres.

Sur l'Ode I. du Liv. II.

Motum ex Metello Consule civicum;

j'ai fait une Remarque fort détaillée pour prouver

ver contre les Interpretes, que dans ce vers, Horace rapporte les commencemens des Guerres Civiles au Consulat de Q. Cæcilius Metellus, qui eut pour Collegue Afranius, l'an de Rome 693. M. Masson, comme s'il avoit fait le premier cette découverte, dit d'un ton de Maître : (*a*) *Nous ne doutons point, quoique la plûpart des Commentateurs puissent dire, que ce ne soit à ce Consulat de Metellus & d'Afranius que Pollion avoit rapporté le commencement des Guerres Civiles.* Voilà donc ma Remarque, non seulement confirmée, mais adoptée par M. Masson.

Puisque je lui fournis ainsi des Remarques à si bon marché, on croiroit peut-être qu'il en seroit reconnoissant, qu'il auroit pour moi quelques petits égards, & qu'il me traiteroit avec quelque sorte d'honnêteté & de politesse. Le seul respect pour les Muses, ou pour les Lecteurs devroit l'y obliger ; mais point du tout : il n'est pas esclave de ces bienséances. Ici même il combat l'explication & la date que j'ai données à cette Ode, & il les combat avec beaucoup de violence & d'emportement ; semblable à ce Malade dont Horace parle, qui tout d'un coup devient athlete, & charge son Medecin (*b*).

Je serai plus moderé, & je vais lui répondre ; non pas en adversaire aigri de ses impolitesses, mais en homme charitable & compatissant, & qui sentant qu'il a la verité de son côté, pardonne volontiers l'emportement à l'erreur, dont il est toûjours le partage.

(a) *Nulli dubitamus quidquid plerique Commentatores aliter sentientes dicant, quin ab hoc Consulatu Pollio suum de Bello Civili orsus fuerit opus.* p. 16.

(b) Horace Sat. III. Liv. II.

Voions comment il combat mon explicatic nous viendrons ensuite à la date.

Dans cette Ode, qui est d'une grande beau Horace écrit à Pollion, qui étoit Historien Poëte : *Pollion, lorsque vous écrivez les Guer Civiles, qui éclaterent sous le Consulat de Metell que vous en expliquez les causes, les défauts, toutes les particularitez differentes, que vous p lez des vicissitudes de la fortune, que vous nous couvrez le secret des funestes ligues des Princes, que vous exposez à nos yeux ces armes teintes d sang, qui n'est point encore expié, vous travai à un ouvrage d'une dangereuse consequence: & v marchez sur des charbons de feu cachez sous cendre trompeuse*; il ajoûte :

Paulum severæ Musa tragœdiæ
Desit theatris, mox ubi publicas
Res ordinaris, grande munus
Cecropio repetes cothurno.

Et voilà en quoi consiste toute la difficul Les Interpretes ont crû qu'Horace prie Poll de quitter pour un peu de temps la Tragedie : qu'il lui dit, *qu'après qu'il aura achevé son histo.* car c'est ainsi qu'ils expliquent, *Ubi publicas ordinaris*, il se remettra à travailler pour le Th tre. M. Masson embrasse ici contre moi le se ment de ces Interpretes; car il n'avance pas gra chose de lui-même. (*a*) *Et en faveur des jeu ge*

(a) *In iuniorum tamen gratiam non dedignabimur tædium s quod earumd m (futilium ratiunculdarum) confutatio creare v* p. 91. & 92.

gens, il veut bien, dit-il, *essuyer l'ennui que lui donne la peine de refuter mes petites & frivoles raisons.*

Je ne dirai pas comme lui, car ses grandes & solides critiques me divertissent; elles ont je ne sai quoi d'original qui surprend & qui réjouït. Je pourrois me contenter de le renvoyer à ma nouvelle Edition, où j'ai encore mieux marqué le ridicule de ce sentiment: mais puisqu'il le veut, j'ajoûterai ici quelques nouvelles raisons qui éclairciront suffisamment la matiere, & qui, j'espere, n'ennuyeront point.

Je dis d'abord qu'Horace raisonne très-mal, s'il dit à Pollion: *En écrivant les Guerres Civiles vous travaillez à un Ouvrage très-dangereux, & vous marchez sur des feux cachez sous une cendre trompeuse. Croyez moi, renoncez à la Tragedie pour un temps, quittez le Theatre, & travaillez à ces Guerres Civiles.*

Voilà un très-mauvais sens, & une disparate effroyable. Aussi n'est-ce pas là ce qu'Horace dit: *Severæ Musa tragœdiæ*, se doit entendre des Guerres Civiles, dont les malheurs & les sanglantes catastrophes ont arraché à ce Poëte cette expression pleine d'un noble enthousiasme: *Faites pour quelque temps disparoître de notre Theatre*; c'est-à-dire, de *Rome*, & de *l'Italie*, *ces sanglantes tragedies.* La figure est-elle si outrée, qu'on ne puisse donner le nom de *Tragedie* aux Guerres Civiles? Ne sont-ce pas là les tragedies les plus sanglantes?

Horace poursuit: *Mox ubi publicas res ordinaris.* Les Interpretes anciens & modernes, & M. Masson les suit, expliquent ceci: *Quand vous aurez rangé, mis en ordre tout ce qui regarde les*

Guerres Civiles. Mais c'eſt une expreſſion inouïe; jamais Horace n'auroit appellé les Guerres Civiles *publicas res* : ni la langue ni le bon ſens ne le ſouffrent. Horace dit : *Après que vous aurez donné ordre aux affaires qui regardent la Republique, vous reprendrez cette grande occupation, &c.* Car Pollion étoit alors Conſul, & en cette qualité, le ſoin de la Republique le regardoit particulierement. On n'en peut pas douter, puiſque Polybe l'aſſure, & qu'il dit en propres termes: *Que pendant que les Conſuls etoient à Rome, ils étoient les maîtres de tout ce qui ſe faiſoit en public, & que tous les autres Magiſtrats, excepté les Tribuns du peuple, leur étoient ſoumis* : πασῶν εἰσὶ κύριοι τῶν δημοσίων πράξεων, οἵ τε γὰρ ἄρχοντες οἱ λοιποὶ πάντες ὑποτάττονται καὶ πειθαρχοῦσι τούτοις πλὴν τῶν δημάρχων. Et Ciceron dans le III. Liv. des Loix : *Nam illud ipſum, quod in jure poſitum eſt, habet Conſul, ut ei reliqui Magiſtratus omnes pareant, excepto Tribuno.* C'étoit aux Conſuls particulierement à veiller au ſalut du peuple : *ollis ſalus populi ſuprema Lex eſto.* Les autres Magiſtrats avoient leurs fonctions ; mais les Conſuls avoient l'intendance de tout, & veilloient ſur les Magiſtrats mêmes. C'eſt donc contre toute ſorte de raiſon que M. Maſſon demande, (a) *Si les autres Magiſtrats ne faiſoient rien, les Prêteurs, les Ediles, les Tribuns, les Queſteurs, &c ?* Ils faiſoient chacun ce qui étoit du devoir de leur charge; mais encore une fois, les Conſuls étendoient leurs ſoins ſur tout.

Exa-

(a) *Nulla ne cæteri, præter Conſulem Senatores obibant munia, Nulla Reipub. negotia curabant Prætores, Ædiles, Tribuni plebis, Quæſtores, &c ?* p. 92.

minons d'abord pourquoi Horace appelle
uvrage des Guerres Civiles, *un Ouvrage*
eux, & un feu caché sous la cendre. Car
ous menera facilement à découvrir les rai-
qu'Horace pouvoit avoir d'en détourner
n.
ſt ridicule de penſer qu'il l'appelle *dange-*
par la difficulté qu'il y a d'y réuſſir : l'Hiſ-
les Guerres Civiles n'eſt pas de ce côté-là
fficile que l'Hiſtoire des Guerres Etrange-
& que l'Hiſtoire en general. Au contraire
cile. Mais il l'appelle dangereux à cauſe
rconſtances. Il n'y avoit pas encore deux
la Bataille de Philippes, & le feu des Guer-
viles n'étoit pas encore éteint. On avoit
ujet de craindre que cette hiſtoire ne renou-
des choſes d'une dangereuſe conſequence
une infinité de familles qui avoient été op-
au Vainqueur. Horace craignoit donc
lui, encore plus pour ſes amis, & pour
i même. Car comme Pollion avoit eu
oup de liaiſon avec les ennemis d'Auguſte,
pour lui une matiere bien délicate à traiter,
t dans la conjoncture preſente.
s, dit M. Maſſon, *cette hiſtoire pouvoit-*
rendre quelque choſe de nouveau à Auguſte?
nce ne ſavoit-il pas tout ce qui s'étoit paſſé?
tre ne ſavoit-il pas tout, & il pouvoit y
les particularitez qu'il ignoroit, & qui au-
pû changer les bonnes diſpoſitions où il
& renouveller ſes défiances. Mais quand
hiſtoire n'auroit pû lui rien apprendre de
u, c'eſt mal connoître les hommes & les
, que de faire cette objection. Je poſe en
'il n'y a perſonne qui voulût voir traiter de

nouveau l'hiſtoire de nos Guerres Civiles, où il auroit eu quelque part, ou par lui-même ou par quelqu'un de ſa famille. Ce ſont des choſes qu'on voudroit oublier, ſur tout quand on s'eſt trouvé oppoſé à un parti puiſſant & victorieux, ou qu'on a eu le malheur d'être entraîné contre ſon devoir, & de combattre le parti qu'on reconnoît le plus juſte.

Mais que gagnoit Horace en obligeant Pollion d'abandonner cette hiſtoire pour ſi peu de temps? car ce Poëte ne lui demande de délai, que juſqu'à ce qu'il eût mis ordre aux affaires de la Republique; c'eſt-à-dire, qu'il ne demandoit tout au plus que l'année de ſon Conſulat. Le danger de cette hiſtoire diminuoit-il dans ce peu de temps? & un terme ſi court ſuffiſoit-il pour changer la nature de cet ouvrage? Voilà la plus forte & la plus ſpécieuſe de toutes les objections de M. Maſſon, & je ne l'ai pas affoiblie.

Je pourrois répondre que tous les détails de l'hiſtoire de ce temps-là ne nous étant pas exactement connus, nous ne pouvons pas ſavoir les raiſons qui obligeoient Horace à ne demander que ce terme. Il ſuffit qu'il le demande, cela ſuppoſe qu'il a ſes raiſons. Mais M. Maſſon ne ſe paye pas de ces réponſes vagues; comme il eſt accoûtumé à prouver ſolidement tout ce qu'il avance, il veut auſſi qu'on lui donne quelque choſe de concluant & de précis; & il a l'injuſtice de vouloir que dans les tenebres de l'antiquité je demêle un point d'hiſtoire qu'il n'a pas connu lui-même, lui à qui rien n'eſt caché. Tâchons de le ſatisfaire.

L'an de Rome 712. qui préceda juſtement le Conſulat de Pollion, la diſcorde jetta les ſemen-

ces

lles froideurs & d'une nouvelle di-
Auguste & Antoine, qui étoit alors
eut à Rome de grands désordres,
même ; & Auguste fut enfin forcé
ıne guerre ouverte contre le Consul.
ıius, frere de Marc Antoine. Ce
trouvant pas le plus fort, sortit de
oulut se retirer dans les Gaules. Mais
ſſer, il fut obligé de s'enfermer dans
le de Toscane, où il fut assiégé par
ıs d'Auguste, & ensuite par ce Prin-
. La Place se défendit long-temps;
onna de grandes marques de courage
ce, & il y courut de grands dangers.
mine força les assiégez de se rendre.
e grandes cruautez sur les prisonniers,
ue quelques Historiens ont écrit qu'il
ens Senateurs ou Chevaliers immolez
onsacré à Jule Cesar. Et la Ville fut
ar hazard, ou par l'ordre du Prince.
le mois de Mai de l'année 713. sous
de Pollion. Et (a) Suetone rapporte
ıs ce temps-là, que cette prise d'ar-
effet de la politique d'Auguste, qui
er à ses ennemis secrets une occasion
fin qu'ils ne fussent plus cachez, &
reconnoître.
déja assez pour faire voir qu'Horace
de trouver ce temps peu propre à
toire des Guerres Civiles. Mais il y
a plus

: *qui tradèrent consulto eum ad arma isse, ut oc-*
& quos metus magis quam voluntas contineret,
Antonii ducis præbita, detegerentur. Sueton.

a plus encore ; Antoine repassa en Italie, s'empara de Sipunte, & alla mettre le siége devant Brindes. Auguste envoya Agrippa reprendre Sipunte, & Servilius Rullus défendre Brindes. Autre sujet de crainte pour Horace, qui sachant l'étroite liaison qui étoit entre Pollion & Antoine, trouvoit qu'il étoit très difficile à cet Historien de garder, en parlant d'Antoine, les ménagemens necessaires pour ne pas offenser Auguste. Il vouloit donc gagner du temps, dans l'esperance que bien-tôt Auguste & Antoine en viendroient à quelque accommodement, comme en effet cela arriva, & qu'ensuite ils feroient la paix avec le jeune Pompée. Encore une fois, il vouloit gagner du temps ; & les raisons en sont assez évidentes.

A mesure qu'on aprofondit l'histoire de cette année-là, le jour se répand sur cette Ode. On voit pourquoi Horace appelle ces armes teintes d'un sang qui n'a pas encore été expié. Et pourquoi il dit à Pollion : *Mox ubi publicas res ordinaris :* „ Après que vous aurez donné ordre à ce „ qui regarde la Republique ". Car dans cette année-là, où Auguste fut presque toûjours absent, un Consul comme Pollion ne manquoit pas d'affaires. Et c'est être très-étranger dans Rome que de dire, comme notre Censeur, que ce soin-là ne regardoit pas plus le Consul que les autres Magistrats.

Mon sentiment est donc assez solidement établi ; mais comme j'ai répondu à l'interrogatoire de M^r. Masson, qu'il me permette de l'interroger aussi à mon tour, & qu'il réponde pour Turnebe & pour Torrentius, dont il embrasse l'opinio

Il

Il faut ſuppoſer d'abord, ſelon M. Maſſon, c'eſt-à-dire, ſelon Torrentius & Turnebe, que Pollion travailloit en même temps à l'Hiſtoire des Guerres Civiles, & à des Tragedies. C'eſt beaucoup. Mais pourquoi Horace le prie-t-il d'interrompre ce dernier travail, ſes Tragedies? & quelle impatience a-t-il de voir paroître cette Hiſtoire des Guerres Civiles? Veut-il dire à Pollion qu'il n'avoit pas aſſez de force & de genie pour travailler à ces deux Ouvrages tout à la fois, & que le dernier feroit tort à l'autre? Mais c'eſt un avis qu'on donne à ſon ami en particulier, & qu'on n'affiche point.

En ſecond lieu, cette Hiſtoire des Guerres Civiles, eſt-ce un Ouvrage ſi facile, qu'Horace ait pû dire à Pollion:

Mox ubi publicas

Res ordinaris.

„ Bien-tôt après que vous aurez achevé d'écri-
„ re cette Hiſtoire, vous reprendrez la Trage-
„ die". Il me ſemble que cet Ouvrage étoit aſſez important pour devoir occuper Pollion plus long-temps que ce terme *mox* n'en ſuppoſe. A entendre parler M. Maſſon, on diroit que ce n'étoit qu'une affaire de quinze jours. M. Maſſon ne commencera-t-il point à ſe défier un peu de ſa Logique?

Paſſons à la date de cette Ode. J'ai prétendu qu'elle fut faite ſous le Conſulat de Pollion. Et comme il y eſt parlé de ſon triomphe de Dalmatie, il faut neceſſairement que ce triomphe ait pré-

précedé son Consulat. Cependant les Chronologistes placent ce triomphe deux ans après.

J'ai dit dans mes Remarques, qu'on avoit raison de se défier de ces Chronologistes, & j'ai rapporté un passage des Commentaires de Servius qui dit formellement, que Pollion étoit parvenu au Consulat *après le triomphe de Dalmatie.* M. Masson s'inscrit en faux contre ce passage de Servius; & il dit que j'aurois dû apprendre de M. le Févre, que ces Commentaires ne sont pas de Servius, mais des Compilations faites par des Moines il y a quelques siecles (*a*). Je sai mieux que M. Masson ce que M. le Févre pensoit des Commentaires de Servius; ce sont des Compilations, mais on y trouve des choses excellentes, qui sont certainement de Servius; & ce qu'il y a de moins suspect, c'est ce qui regarde les tems. Nos meilleurs Critiques, Scaliger, Casaubon, Grotius, &c. ont tiré de ces Commentaires des remarques très-précieuses; & M. Masson auroit dû apprendre d'eux à mieux juger de ce qui nous reste de ce savant Grammairien. Je sai bien que Dion écrit que Pollion, l'année qui suivit son Consulat, appaisa par quelques combats des troubles qui s'étoient émûs à Epidaure, Ville des Parthineens. Appien parle aussi de cette expedition mais ni l'un ni l'autre ne parlent du triomphe de Pollion. Il est vrai que dans une ancienne Inscription rapportée par Gruter, ce triomphe paroît bien exprimé. C. Asinius Cn. F. Pollio procos an..... ex Parthinei viii. Kal. Nov. Il n'y manque que l'a-n

(a) *Sed collectanea tantum à fraterculis abhinc aliquot sæculis consarcinata.*

ée, & cette année se tire facilement du mot de *'roconsul*, qui prouve qu'il ne triompha des Par- ineens qu'après son Consulat. Mais supposé que ette Inscription marquât un triomphe, car elle ouvoit fort bien marquer autre chose. Que s'en- uit-il de là ? Que le triomphe des Parthineens i'est pas le même que le triomphe de Dalmatie. Voilà tout; & c'est la pensée de Scaliger sur la Chronique d'Eusebe: *Bis triumphasse eum invenio, rimo de Dalmatis capta eorum Urbe Salona, ante Consulatum, Servius, &c. Iterum triumphavit de Parthineis Macedoniæ populis, ut est in fastis Capitolinis. Consulatus igitur ejus interpositus fuit utrique triumpho, priori quidem de Dalmatis, posteriori verò de Parthineis, &c. Qui nostro ævo fastos digesserunt, semel tantùm triumphasse dicunt, sed hos duos triumphos in unum commiscent; quasi Salonæ sint in Parthinis, neque animadvertunt de Salonis & Dalmatis ante Consulatum triumphasse, ut testis est Servius.* „ Je trouve qu'il a triomphé „ deux fois. La premiere fois, des Dalmates, „ après avoir pris Salone leur Capitale, avant son „ Consulat, comme l'assure Servius. Et la se- „ conde, des Parthineens, peuples de Macedoi- „ ne, comme on le voit dans les Fastes Capito- „ lins. Son Consulat fut donc entre ses deux „ triomphes, entre le premier des Dalmates, & „ le second, des Parthineens, &c. Ceux qui „ de notre temps ont travaillé aux Fastes, disent „ qu'il triompha une seule fois; mais ils confon- „ dent ses deux triomphes en un seul, comme si „ Salone étoit une Ville des Parthineens, & ils „ ne prennent pas garde que Pollion triompha „ de Salone & des Dalmates avant son Con-

„ sulat,

„ sulat, comme Servius le témoigne for
„ lement.

M. Masson dira que Scaliger se trompe,
citera tant qu'il voudra ses propres Ouvrages,
je croi très-beaux. Tout cela mis dans une
lance, n'emportera pas l'autorité de Servius,
de Scaliger, & ce qui est encore plus fort,
d'Horace même, qui fait entendre très-clairen
qu'il écrit à Pollion, après son triomphe de
matie, & qu'il lui écrit l'année même de
Consulat. Voilà donc la date de cette Ode
assurée & bien prouvée, & le sujet bien éc
ci; car il est visible qu'Horace écrit à Poll
pour l'obliger à interrompre, non la Trag
dont il n'est pas ici question, mais l'Histoire
Guerres Civiles. M. Masson pouvoit au m
s'épargner ses airs menaçans, trop mal so
nus: on voit bien que Mars n'anime qu
langue:

Mavors
Ventosa in lingua verbisque minacibus.

& malheureusement pour lui, ses armes ne
pas à l'épreuve.

Levia arma minacis.

Est-il excusable de venir armé de bagat
heurter à grand bruit ce qui est appuyé sur l'
toire & sur le bon sens, & qu'il ne doit
permis d'attaquer qu'avec des raisons &
preuves, non seulement très-fortes, mais
vincibles?

A

ınt que de quitter cette Ode, il faut répon-
un reproche bien grave, que me fait ce
ur, d'avoir confondu la ceremonie de *l'ar-*
e avec celle du dénombrement ou de la
e du lustre. Je ne les ai point du tout con-
ės, puisque j'ai fort bien expliqué ce que
que *condere lustrum*, *clorre le lustre*. J'ai
moins ignoré la ceremonie de *l'armilustre*:
fait une remarque dans mes notes sur Fes-
Mais comme après le cens ou le dénombre-
on expioit le peuple par un sacrifice lustral
areil à celui de *l'armilustre* proprement dit;
employoit les mêmes victimes, *suovetau-*
J'ai donné à cette ceremonie le nom *d'ar-*
e. Je ne sai même si par l'antiquité on ne
oit pas prouver que la ceremonie de *l'armi-*
dans le Cirque fut fort negligée, & que
se contenta de celle qui suivoit le dénom-
ent, & que l'on faisoit dans le champ de

ici encore, selon M. Masson, une autre
que j'ai commise, & qui seule est très-capa-
e nuire au peu de reputation que j'ai pû ac-
par mon travail. C'est d'avoir dit que le
consultoit le Consul. Il demande où j'ai
cette particularité, & il assure que *consu-*
disoit sur tout du Consul, lorsqu'il deman-
es avis & les suffrages des Senateurs. Qui
ute? Mais il ne se disoit pas seulement du
ıl, il se disoit aussi du Senat même, qui
recours au Consul dans les occasions impor-
& difficiles, & qui lui demandoit ses avis.
est si vrai qu'il y a eu des Anciens qui ont
ue les Consuls n'avoient pas eu ce nom de
'ils consultoient le Senat, qu'ils demandoient
l'avis

l'avis au Senat, *consulebant Senatum*, ou qu'ils veilloient & pourvoyoient à tout ce qui regardoit le Senat, *consulebant Senatui*, mais de ce qu'ils étoient consultez, *quod consulerentur*.

M. Masson a beau assurer, avec sa confiance ordinaire, que parmi toutes les étymologies que les Anciens & les Modernes ont données de ce nom de Consul, on n'y a jamais mis celle que je me suis imaginé sans fondement. Ces exclusions generales sont bien dangereuses; car pour les faire surement, il faut avoir tout lû, & se souvenir de tout ce qu'on a lû. L'une ou l'autre de ces conditions manquent à notre Critique; il n'a pas lû, ou il ne s'est pas souvenu de ce passage: (*a*) *Consul dicebatur quod Reipublicæ consuleret, vel ut Libro IV. de Verborum origine Varro scribit, consulere Populum, & Senatum deberet, aut, ut Attius ait, quod à civibus consuleretur.* Consul, parce qu'il étoit consulté par ses citoyens. Cela suffit pour justifier ma Remarque; car d'ailleurs, je suis persuadé que la veritable étymologie est de ce que *consulebat Senatum*, ou *Senatui*, & non pas, *quod consuleretur à Senatu*.

Voici une autre critique, où la confiance de M. Masson, & son ton de maître pourroit bien en imposer aux Lecteurs.

C'est sur la premiere Ode du Livre V.

Ibis Liburnis, inter alta navium,
Amice, propugnacula.

Il paroît par ce passage, que Mecenas étoit nom-

(a) Vid. Onuph. Comment. in Lib. 1. Fast. p. 58.

nommé pour suivre Auguste à son expedition contre Antoine. On sait que ce Prince mena à ce voyage les principaux Senateurs, & les Chevaliers les plus considerables, & il y a bien de l'apparence que Mecenas ne fut pas oublié: J'ai donc crû qu'il accompagna ce Prince, & qu'il étoit present à la bataille d'Actium. Torrentius, qui étoit persuadé du contraire, & qui prétendoit qu'Horace n'avoit écrit ceci que sur un bruit de Cour, qui se trouva faux, ne m'avoit point ébranlé.

Virgile, en parlant de la bataille d'Actium, dit-il, *ne fait mention que d'Agrippa, & il n'est pas vrai-semblable qu'il n'eût pas parlé de Mecenas, s'il eût été present.* Cette raison est nulle; Virgile ne pouvoit s'empêcher de parler d'Agrippa, qui avoit tant de part à cette grande journée, où il commandoit la flotte, mais il ne pouvoit ni ne devoit parler de Mecenas, qui n'avoit aucune fonction, & qui n'étoit là que comme favori, & comme premier Ministre.

On n'a qu'à lire la description de ce combat dans le VIII. Liv. de l'Eneïde, & l'on tombera d'accord que ce Poëte auroit été ridicule de parler de Mecenas. Qu'en auroit-il dit? à moins qu'il n'eût imité l'impertinence de cet Historien Grec, qui voulant toûjours parler des Atheniens, si je ne me trompe, & se trouvans dans un temps où ils n'avoient rien fait, plutôt que de n'en rien dire, aima mieux les mêler dans sa narration, avec ce bel éloge: *Les Atheniens ne firent rien cette année-là.*

Je n'avois donc point été touché de cette raison; mais M. Masson vient avec un air décisif; il assure que j'ai peché contre l'Histoire, &
qu'il

qu'il est certain qu'Auguste laissa M
Rome, pour y commander comme Go
& il a en main des passages qui lui paroiss
seulement favorables, mais concluans;
contente des premieres lueurs. Tacite
VI. Liv. de ses Annales, écrit que pe
Guerres Civiles, Auguste mit Rome
l'Italie sous les ordres de Mecenas. *Cæte
gustus bellis Civilibus Cilnium Mæcenate
tris ordinis cunctis apud Romam, atque
præposuit.* Dion, Livre XLIX. dit
*temps-là, & long-temps après, Mecenas
toutes choses à Rome & en Italie.*
Velleïus Paterculus témoigne que pendan
guste mettoit la derniere main à la Guei
tium & d'Alexandrie, Lepidus conjur
lui, & fit dessein de le tuer à son retour
ajoûte: *Tunc Urbis custodiis præpositus
cenas.* „ Alors Mecenas étoit Gouver
„ Rome, & commandoit dans la Ville.

Voyons si ces passages sont aussi
aussi formels que l'a crû M. Masson, &
sent ce qu'il a prétendu. Par les monu
l'Histoire, on peut prouver facilement qu
te avoit avec lui Mecenas, quand il all
Antoine. Plutarque le fait entendre asse
ment: & par le V. Livre d'Appien,
qu'il le mena avec lui à la guerre contre I
Il n'est donc pas vrai que Mecenas fut
laissé à Rome pendant les Guerres Civiles
suffit déja pour faire douter de la remarqu
Masson. En effet, il faut, ou que Tacit

e a voulu dire seulement que Mecenas Gouverneur de Rome pendant les Guer-iles, & qu'il conserva ce Gouvernement l suivît Auguste en Sicile contre Pom-à Actium contre Antoine : car de là il qu'un pas à faire pour être dans son Gou-ent.

aussi là le sens du passage de Dion ; ce-Velleïus est encore plus précis pour le par-'ai embrassé, & plus contraire au senti-: M. Masson.

ius ne dit pas que pendant qu'Auguste t contre Antoine, & alloit lui donner la à Actium, Mecenas gouvernoit Rome, : à Rome, & qu'alors il découvrit & a conjuration du jeune Lepidus, mais il rendit ce grand service pendant que ce *mettoit la derniere main à la Guerre d'Ac-d'Alexandrie. Dum ultimam bello Actia-andrinoque Cæsar imponit manum*, c'est-à-nnée qui suivit la bataille d'Actium, lais-endre qu'après cette bataille Auguste avoit : Mecenas à Rome, où il étoit effecti-lorsque ce Prince achevoit cette guerre. : suivit pas en Egypte ; & c'est à quoi se e encore ce passage de Dion, qui écrit *la défaite d'Antoine, ce Prince, avant passer en Asie, envoya Agrippa à Rome, que les soldats, qu'il avoit congediez sans nses, n'y fissent des désordres, & que Me-qui n'étoit que Chevalier, n'eût pas assez té pour les retenir.* Il y a de l'apparence partir Mecenas peu de jours après la ba-& qu'Agrippa le suivit peu de temps après, it que ce Prince partît pour l'Asie.

Il n'eſt donc pas vrai, ſelon les Hiſtoriens, que Mecenas fut toûjours à Rome pendant les Guerres Civiles, comme M. Maſſon l'a avancé trop legerement. Si on joint à cela le témoignage des Poëtes contemporains, qui aſſurent que ce Miniſtre fut preſent aux batailles que donna ce Prince, & nommément à la bataille d'Actium, la preuve ſera complete. Horace nous fait voir Mecenas ſur ſon départ, pour ſuivre Auguſte; & Pedo Albinovanus, dans l'Elegie qu'il fit ſur la mort de Mecenas, nous le montre preſent à cette bataille, comme à celle des côtes de Sicile, & à celle de Philippes:

Cum freta Niliacæ texerunt lata carinæ.
Fortis erat circum, fortis & ante ducem.

M. Maſſon, pour éluder cette autorité, rejette cette Elegie comme ſuppoſée. Je lui laiſſe décider cette querelle avec ſon ſavant antagoniſte Theodore Goral, qui la ſoûtient d'Albinovanus après Scaliger. Il eſt vrai que Voſſius l'a trouve fort inferieure à l'Elegie du même Auteur, ſur la mort de Druſus, & que par cette raiſon, il a de la peine à croire qu'elle ſoit de lui. Mais ce n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour la croire d'une autre main. Les Poëtes ne ſont pas toûjours égaux, & les Muſes ſont quelquefois journalieres. Bien loin que le témoignage, que cette Elegie rend à Mecenas, ſoit une marque ſûre de ſuppoſition, elle pourroit être une preuve qu'elle eſt veritable, puis qu'Albinovanus eſt en cela d'accord avec Properce, qui, comme Theodore Goral l'a remarqué, inſinuë que Mecenas fut preſent à ces combats d'Auguſte; car il dit;

» Qui

„ Que s'il étoit en état de chanter les Heros,
„ comme il chante les amours, il ne chanteroit
„ que les victoires d'Auguste, & qu'il mêleroit
„ Mecenas à tous les exploits de ce Prince.

Te mea Musa illis semper contexeret armis
Et posita, & sumpta pace fidele caput.

Ma Muse, dit-il, *vous mêleroit toujours à ses faits d'armes, ô vous Mecenas, qui avez toujours montré votre fidelité & votre attachement pour le Prince, & dans la paix & dans la guerre*; car ce mot, *fidele caput*, doit être expliqué par le premier vers, & marque moins la fidelité d'un Ministre, qui fait bien les affaires de son Maître, que son courage & son attachement pour sa personne, qu'il n'abandonne jamais dans les plus grands dangers. Si Mecenas ne s'étoit pas trouvé à ces batailles d'Auguste, la louange auroit paru très-mauvaise, & Properce n'auroit passé que pour un indigne adulateur.

M. le Févre a prouvé que l'Ode III. du Livre premier

Sic te Diva potens Cypri,

fut faite l'an de Rome 734. sous le Consulat de C. Sentius Saturninus, & de Q. Lucretius Vespillo, sur le départ de Virgile, qui alloit en Grece pour mettre la derniere main à son Eneïde, comme nous l'apprend Suetone, ou celui qui a fait la Vie de ce Poëte, car il écrit: *Virgile à la cinquante-deuxiéme année de son âge*, il compte par les Consuls, *resolut d'aller en Grece & en Asie, pour mettre la derniere main à son Eneïde. S'étant*

 donc

donc embarqué, & ayant rencontré à Athe guste ; qui revenoit d'Orient , il prit le s'en retourner à Rome avec ce Prince. M allé à Megare par curiosité , il fut attaq maladie, qui s'étant augmentée par la na qu'il ne voulut pas interrompre , il se tro mal de jour en jour, & mourut enfin à le 10. *des Calendes d'Octobre ,* (le 22. tembre,) *sous le Consulat de Plantius* (*dire de Sentius*) *& de Lucretius.*

M. le Févre s'est servi de ce passage vrai que dans sa Remarque il a avancé *Historien n'a pû écrire que Virgile rencontra nes Auguste qui revenoit d'Orient , parce avoit déja onze ans que ce Prince étoit de son voyage d'Alexandrie.* Sa memoir servi dans cette occasion ; car Suetone le pas là du retour d'Auguste de son d'Alexandrie, mais de son retour de so d'Orient, lorsqu'il revint d'Asie; où il ét de Samos l'année précedente , & d'où envoyé Tibere en Armenie, pour chass base du Thrône, & pour y établir Tigra

J'avois corrigé cette méprise de M. sans la relever ; car après avoir parlé de envoyé en Armenie par Auguste l'an 73 marqué sous l'année suivante, sous l'ann *Virgile part pour aller à Athenes; il y a même temps qu'Auguste, qui revenoit d'O rembarque avec ce Prince, tombe malade re, & meurt à Brindes.*

M. Masson, bien loin de garder ces mens, qu'on doit toûjours avoir pour le Hommes , quand il ne s'agit que de f leur jugement n'a point de part, & qui

ue de leur memoire, a la miserable am-
de chercher à se faire honneur, en rele-
vec grand bruit cette faute de M. le Fé-
l vient avec ses airs de hauteur, & com-
disoit une chose très-nouvelle & très-
, il employe deux grandes pages à prou-
e ces particularitez rapportées par Suetone
yes, que Virgile partit cette même année
aller en Grece, & par consequent que
Ode III. du Livre premier fut faite dans
ps-là. N'est-ce pas là une belle découver-
qui a coûté à ce Critique une longue &
meditation ?

a long-temps que de grands Hommes se
laints de cette espece d'Ecrivains, qui
t que pour se faire une grande reputation,
t de mettre à la tête d'un Livre : *Contre*
r, contre Casaubon, contre Taneguy le Févre.
cela Scaliger a fort bien dit : (a) *Ce n'est que*
e ostentation frivole que naissent aujourd'hui
l'examens & tant de critiques de Livres.
rouver qu'on est un docte personnage, il suf-
ouvoir montrer qu'un autre s'est trompé.

e ne diroit-il point de ceux qui ne pren-
a plume que pour rappeller des fautes qu'on
corrigées, sans en parler, & sans nom-
urs Auteurs, par respect pour ces grands
es, qui les ont rachetées par un million
llentes choses dont nous leur avons l'obli-

is l'Epître V. du Livre premier adressée

 à

Non aliunde hodie quam ex hujusmodi frivolis examina Li-
nascuntur. Ut aliquis se probet doctissimum sat fit si alium er-
t ostendere.

à Torquatus, Horace parle de la fête de la naissance de Cesar.

Cras nato Cæsare festus
Dat veniam somnumque dies: impune licebit
Æstivam sermone benigno tendere noctem.

„ Nous avons demain la fête de la naissance
„ de Cesar, & cette grande fête nous donne
„ une entiére liberté de dormir la grasse ma-
„ tinée ".

J'ai dit dans ma Remarque qu'Horace ne peut pas parler ici du jour de la naissance d'Auguste, parce que ce Prince étant né le 23. de Septembre, la veille de ce jour-là ne sauroit être appellée *une nuit d'Eté*, & qu'il y parle du jour de la naissance de Jule Cesar, qui nâquit le 12. de Juillet, jour qui étoit celebré avec beaucoup de magnificence, & même de Religion. M. Masson veut au contraire qu'Horace parle de la fête pour la naissance d'Auguste; & il soûtient qu'il a pû appeller une nuit d'automne *æstivam noctem*, *nuit d'été.* La raison qu'il en donne est divertissante: c'est, *dit-il*, que Virgile en parlant de l'automne, a dit, *Mollior æstas.* Voilà qui est décisif. Mais par la même raison on pourra dire qu'Horace a appellé le printemps *hyver*, quand il a dit dans l'Ode VII. du Livre IV. adressé à ce même Torquatus, *Frigora mitescunt zephyris*, car c'est la même expression, *mollior æstas*, *& frigora mitiora.* Qui ne voit que Virgile & Horace en disant, l'un que *l'été s'est amoli*, & l'autre, que *le froid s'est adouci*, ont voulu dire que l'automne est venu temperer les ex-

es chaleurs de l'été ; & le printemps, les extrêmes rigueurs de l'hyver ? M. ne s'est pas souvenu qu'Horace dans cette Ode marque bien expressément les bornes ons :

ra mitescunt Zephyris: ver proterit æstas,
itura, simul
fer autumnus fruges effuderit.

hyver est adouci par l'arrivée du prins.. Le printemps est chassé par l'été, & meurt à son tour, si-tôt que l'automne : répandre ses fruits, &c ". L'automne onc, selon lui-même, la mort de l'été, il n'auroit appellé *nuit d'été*, *æstivam* , une nuit d'automne, & jamais pour un qui se devoit faire le 22. de Septembre ; oit donné l'avertissement qu'il donne au rs de cette Epître :

nimis arcta premunt olidæ convivia capræ.

à la fin de Septembre on peut être pressé sans craindre l'incommodité dont menas grandes chaleurs. En un mot, il n'y a ıe qui ne convienne que le 22. de Juillet mieux avec les paroles d'Horace, que la Septembre.

ace dit dans la même Epître ; qu'il aura ıe parmi les conviez, il n'y ait personne ıect, & qui puisse aller redire ce qu'on aura à table :

Ne fidos inter amicos
Sit qui dicta foras eliminet.

Les rapporteurs sont redoutables par tout, mais on les doit encore plus craindre à table, où la joye & le vin inspirent une liberté qui ne doit pas être contrainte, & qui demande des convives oublieux ; c'est pourquoi c'étoit un proverbe en Grece : *Je hais le convive qui a de la memoire* ; & par cette raison-là même l'oubli étoit consacré à Bacchus.

Il n'y a donc rien de plus simple & de plus naturel que ce qu'Horace dit ici. Mais la sagacité de M. Masson va bien plus loin. Il conjecture très-finement qu'Horace a égard au malheur alors tout recent du Poëte Cornelius Gallus, Gouverneur d'Egypte, qui ayant été accusé par Valerius Largus son ami, de s'être mal gouverné, & d'avoir mal parlé d'Auguste, fut condamné au bannissement, ses biens confisquez, & se tua lui-même l'an de Rome 727. qui fut justement l'année qui préceda la datte que j'ai donnée à cette Epître.

Je laisse à juger de la conformité que ce passage d'Horace peut avoir avec l'accident de Cornelius Gallus, qui étoit regardé comme criminel de leze-majesté, & qui fut accusé non seulement d'avoir mal parlé d'Auguste, mais encore de plusieurs malversations, & d'avoir eu l'insolence de se faire ériger des statuës par toute l'Egypte, & des Pyramides avec de magnifiques Inscriptions. Il est vrai que les rapports de son perfide ami furent la premiere cause de sa disgrace ; mais jamais Horace n'a pû avoir ici en vûë ces rap-

ports,

ports, qui interessoient si fort Auguste. Il n'étoit pas assez mauvais courtisan pour tirer de là les motifs de sa prévoyance, en avertissant ses amis qu'ils ne trouveroient point à sa table de Valerius Largus; & qu'ainsi ils pourroient tout dire à leur aise, & auroient une entiere liberté. Et je ne croi pas que ses amis, Torquatus, Brutus, Septimius, Sabinus, eussent goûté cette précaution si peu politique, & si injurieuse.

Puis que je suis sur cette histoire de Cornelius Gallus, le Lecteur me permettra de faire une digression pour assurer le veritable sens d'un passage d'Ovide, qui est très-remarquable & fort important. Ce Poëte en pleurant la mort de Tibulle, qui arriva deux ans après celle de Cornelius Gallus, met parmi ceux que Tibulle trouvera dans les Champs Elisées ce même Cornelius Gallus. Mais comme il y avoit quelque hardiesse à placer dans cet heureux séjour, un homme qui avoit été accusé d'un si grand crime, Ovide parle avec exception, car il dit:

Tu quoque, si falsum est temerati crimen amici,
Sanguinis atque animæ prodige, Galle, tuæ;
His comes umbra tua est.

„ Et vous, Gallus, qui avez prodigué de votre propre main votre sang, pour finir vos déplaisirs, vous êtes le compagnon de ces cheres ombres dans les Champs heureux; si le crime qu'on vous a imputé d'avoir violé la majesté de votre ami, se trouve faux ".

Ovide appelle Auguste l'*ami de Gallus*, & il dit en bon courtisan, que l'ombre de Gallus ac-

compagnera celle de Tibulle dans les Champs Elisées, si le crime dont on l'a accusé ne se trouve pas vrai; car si ce crime étoit vrai, Gallus, au lieu d'être dans les demeures des justes, seroit abîmé dans les enfers. C'est le veritable sens de ce passage, & je ne comprends pas comment Scaliger, dans ses Commentaires sur la Chronique d'Eusebe, a pû se tromper, jusqu'à appeller ce sens-là *faux* & *inepte*. *Quod dicit crimen temerati amici, hoc interpretes referunt ad læsum à Gallo Augustum, quod ut falsum ita ineptum. Intelligendum enim Tibullum & Gallum, amicos fuisse, & postea jus amicitiæ à Gallo violatum, quod ita clarum ut pluribus firmandum non sit; nam certum est Gallum violentum, iracundum, contumeliosum hominem fuisse.* Voilà dans quelles méprises tombent quelquefois les meilleurs esprits; car nulle part on ne lit que Gallus eût rompu avec Tibulle, & qu'il eût violé à son égard, les droits de l'amitié, au lieu que rien n'avoit fait plus de bruit que son ingratitude pour Auguste.

Je me suis attaché à confirmer le veritable sens de ce passage contre la mauvaise critique de Scaliger, parce que les vers sont beaux, & qu'ils font honneur à Ovide, qui avec une merveilleuse délicatesse a sû conserver ce qu'il devoit à son ami, sans blesser ce qu'il devoit à son maître; & non seulement sans le blesser, mais en faisant même sa cour à ce Prince d'une maniere très-fine, puisqu'il lui témoigne par là qu'il est persuadé que le seul crime de lui déplaire, prive de cet heureux séjour, & précipite dans le Tartare.

Mais revenons à notre sujet.

Il y a une grande dispute entre les Savans pour savoir qui est le Catius contre lequel Horace a fait

fait la Satire IV. du Livre II. J'ai traité au long cette matiere ; j'ai établi que c'est le Philosophe Epicurien, dont Ciceron rapporte la mort dans l'Epître XVI. du XV. Livre ; & j'en ai donné des caracteres qui ne permettent pas d'en douter. Malheureusement dans mon édition, on lit, *Que cette Lettre de Ciceron fut écrite sous le* IV. *Consulat d'Auguste*. Ce qui est très-ridicule ; car il y avoit douze ou treize ans que Ciceron étoit mort. Beaucoup de mes amis m'en avoient averti ; d'autres savans hommes mêmes, dont je n'avois pas l'honneur d'être connu, avoient eu l'honnêteté de m'en écrire, entre autres le R. P. de Captot, Jesuite de Rennes. Je l'avois corrigé à la premiere lecture ; car c'est une faute qu'un Correcteur d'Imprimerie, tant soit peu instruit, auroit corrigée comme le plus savant homme. M. Bayle fut le premier qui la releva en public avec beaucoup d'ostentation ; car la necessité de grossir un Dictionnaire ne lui permettoit pas de faire une honnêteté à un homme avec lequel il avoit bien voulu lier quelque amitié dans un voyage qu'il fit ici. Je ne m'en plains point ; M. Masson vient après lui & la releve avec beaucoup plus de faste, comme s'il étoit le premier qui s'en fût apperçû. Mais en verité l'erreur est si grossiere, qu'on pouvoit bien ne m'en pas accuser, & me faire la justice de croire qu'elle s'étoit glissée dans l'impression par la negligence des Imprimeurs.

Il est certain que j'avois écrit dans ma copie, que *la Lettre de Ciceron fut écrite sous le* IV. *Consulat de Cesar*. Les Imprimeurs au lieu de *Cesar* mirent *Auguste*, & ce mot ensuite entraîna les fausses dates dont il est suivi. Ceux qui ont fait imprimer savent qu'il se glisse souvent des

fautes plus considerables, que l'Auteur même en corrigeant les épreuves, ne remarque point, & qu'il confirme le plus souvent, ou parce que son esprit est las, ou parce qu'il est appliqué à d'autres choses, ou enfin parce qu'il lit plus de memoire que des yeux. M. Masson pouvoit donc s'épargner la longue invective qu'il fait contre cette ignorance, & ne pas me croire capable d'avoir ignoré le temps de la mort de Ciceron, & d'avoir mis le IV. Consulat d'Auguste pour le IV. Consulat de Cesar. Pour peu qu'il eût voulu se servir de son esprit, il auroit vû certainement que la faute ne venoit pas de moi, la suite même du raisonnement suffisoit pour l'en convaincre. Je voulois établir qu'Horace pouvoit avoir fait cette Satire contre Catius encore vivant; & par consequent qu'il l'avoit faite avant la 21. année de son âge. C'auroit été une chose assez ridicule de vouloir apprendre aux hommes qu'Horace pouvoit avoir fait cette Satire avant l'âge de 36. ans, car il en avoit tout autant sous le IV. Consulat d'Auguste. Mais l'envie de blâmer ne souffre guere cette attention trop scrupuleuse. Quand même par inadvertance j'aurois mis moi-même *Auguste* pour *Cesar*, cela n'auroit pas dû être relevé si tragiquement. Il auroit falu regarder à ce que j'avois voulu dire, & non pas à ce que j'avois dit. Scaliger declaroit hautement que quand il auroit mis Philippe pour Alexandre, ou Alexandre pour Philippe, il s'en feroit fort peu soucié.

Revenons à notre sujet. M. Masson est forcé d'être de mon avis; il est persuadé, comme moi, que c'est contre Catius, le Philosophe Epicurien, qu'Horace écrit. Mais il ne peut pas s'imaginer qu'Ho-

ı'Horace ait composé cette Satire à l'âge de 21. ı ; parce que ce Poëte dit dans la II. Epître du ivre II. que ce ne fut qu'après la bataille de hilippes, que la pauvreté le poussa à faire des :rs. Cette raison n'est pas décisive ; car dans :tte Epître Horace veut dire seulement qu'avant :tte bataille il ne s'étoit pas adonné à la Poësie omme à une profession qu'il voulût embrasser, ı lieu qu'après la défaite de Brutus, il prit ce :rti, comme une ressource contre sa mauvaise rtune. Horace étoit si heureusement né à la oësie, qu'il y a bien de l'apparence que son gee avoit éclaté avant la bataille de Philippes. Les ands Poëtes sentent & font sentir de bonne heuleur talent.

Dans le même Chapitre M. Masson veut ombattre l'explication que j'ai donnée à l'Ode XXIV. du Livre premier,

Parcus Deorum cultor & infrequens.

i voulu faire voir que c'est une raillerie contre s Stoïciens, qui croyoient sotement que Jupiter nnoit par un temps serein. Il y a quelques an:es qu'un Professeur de Harlem, M. Edouard urk, qui a traduit en Latin la plûpart de mes emarques, ausquelles il en a ajoûté quelquesıes de sa façon, qu'il auroit bien pû s'épargner, aussi voulu combattre mon explication. M. :asson employe une partie de ses raisons, toutes :s-frivoles, & il les accompagne de quelques tres qui ne le sont pas moins. En voici les deux ıs fortes.

La premiere : *Quand même on accorderoit que tonnerre naîtroit des nuages épaissis par les exhalaisons,*

laisons, s'ensuivroit-il de là que cette opinion qu'il tonne quelquefois par un temps serein, n'auroit pas été commune, & entierement enracinée dans l'esprit de tous ceux qui avoient quelque sentiment de pieté, puisqu'on voit les plus scelerats trembler aux moindres éclairs, malgré les clameurs des Philosophes? M. Masson ne connoît ni la Physique ni les Epicuriens, s'il croit qu'il peut tonner quelquefois par un temps serein, & que parmi ces Philosophes, il se trouvoit de ces ames pieuses dont il parle. Car cela ne se pouvoit; ces ames pieuses n'auroient plus été Epicuriennes, & Horace étoit sur cela très-bon Epicurien, & le fut toute sa vie.

Sa seconde raison: *Le tonnerre par un temps serein est un miracle. Cela pouvoit donc frapper Horace & le convertir.* Mais Horace ne croyoit pas ce miracle, qui étoit opposé à tous ses principes.

Mais, ajoûte M. Masson, Horace ne dit-il pas ailleurs,

Cœlo tonantem credidimus Jovem
Regnare.

Il le dit, il embrassoit cette opinion, que c'est Dieu qui tonne, mais il croyoit encore plus fortement qu'il ne tonne jamais par un temps serein: Il dit encore ailleurs:

Tu gravi curru quaties olympum:
Tu parum castis inimica mittes
Fulmina lucis.

Et

Et tous ses Ouvrages sont remplis de ces expressions. M. Masson n'a pas assez distingué en quoi les Epicuriens convenoient avec les Stoïciens, & en quoi ils étoient differens. Le grand goût qu'il a pour la Poësie, devoit seul lui faire sentir que quand même Horace n'auroit pas été persuadé de tout ce qu'il dit des foudres de Jupiter, il n'auroit pas laissé de l'adopter, à cause de la magnificence de ces images; car les grandes images sont une des plus essentielles beautez de la Poësie.

Mais faut-il prouver à M. Masson que dans la doctrine même d'Epicure, les Poëtes ont allié ces deux sentimens, que c'est Dieu qui tonne, & qu'il ne tonne jamais par un temps serein? En voici un témoin irreprochable; c'est Virgile lui-même qui les a joints dans ces beaux vers du I. Livre des Georgiques:

Ipse pater, media nimborum in nocte, corusca
Fulmina molitur dextra, &c.
Ille flagranti
Aut Atho, aut Rhodopen, aut alta Ceraunia telo
Dejicit; ingeminant austri, & densissimus imber.

„ Jupiter lui-même du milieu des nuages tenebreux, lance ses foudres embrasées, & de ses traits enflammez, il abat les cimes du mont Atho, ou du Rhodope, ou les sommets des monts Cerauniens. Les vents redoublent, & la plúye plus épaisse tombe à grands flots. "
Voilà donc Jupiter qui tonne, mais il tonne du milieu des nuages obscurs, & avec ce magnifique

que appareil, il frappe le mont Atho, ou le Rhodope, &c. surquoi Servius a fait cette judicieuse remarque, *Secundùm Epicureos per transitum loquitur, qui dicunt fulmina non judicio Deorum, sed ex nubibus fieri. Nam montes quid necesse fuerat fulminari?* „ Il parle en passant, selon le „ sentiment des Epicuriens, qui disent que les „ foudres ne sont pas lancées par la Providence „ & le choix des Dieux, mais qu'elles naissent „ des nuages. Car à quoi bon frapper les monta- „ gnes " ? Mais c'est m'arrêter trop long-temps à une critique frivole, & que j'ai assez combattuë dans mes Remarques.

M. Masson examine en quel temps Horace composa la II. Ode du Livre premier,

Jam satis terris nivis atque diræ
Grandinis misit pater.

& il tâche d'abord de détruire le sentiment de M. le Févre, & de battre en ruïne tout ce que j'ai avancé dans mon argument : (*a*) c'est à quoi il employe deux chapitres entiers. M. le Févre a prouvé que cette Ode ne fut pas faite incontinent après la mort de Cesar, comme elle le paroît d'abord, qu'elle ne le fut qu'après le VI. Consulat d'Auguste. En voici des raisons très-convainquantes : la premiere : qu'Horace y parle des surnoms de *Prince* & *de Pere*, qui ne furent donnés à Auguste que dans son V. ou dans son sixiéme Consulat ; & la seconde : qu'après la mort de Cesar Horace étoit Tribun de soldats dans l'armée

(a) Pag. 41. & 233. &c.

mée de Brutus. De là il est aisé de conclure qu'Horace fit cette Ode après l'âge de 38. ans; qu'à la maniere des Poëtes, il prophetise après coup, *per prophetiam inversam*; & qu'il parle dans cette Ode comme s'il l'avoit faite immediatement après la bataille de Philippes, pour achever d'effacer de l'esprit d'Auguste les dangereuses impressions que le souvenir de son engagement dans le parti de Brutus y pouvoit entretenir.

Voilà ce que M. Masson veut détruire; & il commence par la plaisanterie, qui ne lui réussira peut-être pas mieux que l'érudition.

Je voudrois bien savoir, dit-il (*a*), *comment Auguste auroit pû se persuader sur cette Ode qu'Horace n'avoit jamais suivi le parti de Brutus. Cette feinte pouvoit-elle faire entrer dans l'esprit de ce Prince qu'Horace dans le camp même de Brutus prioit les Dieux de se declarer les vengeurs de la mort de Cesar, & qu'il faisoit des vœux pour la prosperité d'Auguste?*

Horace ne veut ni faire croire à Auguste qu'il n'a pas porté les armes contre lui, ni lui persuader qu'il faisoit des vœux pour sa prosperité dans le camp même de Brutus. Mais il veut lui insinuer qu'après la défaite de ce parti, il en avoit reconnu l'injustice, & qu'il avoit vû que le crime des Romains étoit si grand, qu'il faloit qu'un Dieu vint l'expier. Et sur cela il fait sa cour à Auguste d'une maniere très-fine & très-noble.

Nous trouvons dans cette Ode des caracteres sensibles qui nous en découvrent le but.

Nous y voyons des prodiges, qui firent crain-dre

(a) Pag. 42.

dre le retour du siecle de Pyrrha, c'est-à-dire un deluge universel. Nous y voyons le Tibre, qui par complaisance pour Ilie sa femme, & pour la venger de la mort de Cesar, qui étoit son grand Prêtre, inonde Rome: Nous voyons qu'on implore le secours des Dieux pour l'expiation de ce crime: Et enfin, nous voyons qu'on insinuë qu'un de ces Dieux vient sous la figure d'un jeune Prince se declarer le vengeur de cette mort. Cela suffit pour l'heure.

Sur ce fondement, examinons le sentiment de M. Masson, & voyons si ces caracteres conviennent. Il a lû dans Dion (a), que l'an de Rome DCCXXXI. sous le Consulat de Marcellus & d'Arruntius, il y eut une si grande inondation du Tibre, qu'on alloit en bateau dans les ruës de Rome, & de si grands tonnerres, qu'ils frapperent plusieurs statuës dans le Pantheon, & abattirent la pique qu'une statuë d'Auguste avoit à la main. Sur cette belle découverte, sans autre preuve, sans autre convenance, il prétend qu'il faut rapporter cette Ode à ce temps-là.

Quoi, l'an de Rome DCCXXXI. vingt-deux ans après la mort de Cesar, le Tibre s'avise de vouloir venger cette mort! Vingt deux ans après, Horace demande, *Quel Dieu viendra expier ce crime*? Et il veut nous persuader que Mercure, sous la figure d'Auguste, qu'il appelle *Juvenem*, & qui avoit alors quarante & un an, vient faire cette expiation, & se declarer le vengeur de ce Prince. Je m'assure qu'il n'y a personne qui ne voye le ridicule de cette imagination. Il y avoit vingt-deux ans qu'Auguste s'étoit déclaré

(a) Liv. 54. au commencement.

claré le vengeur de Cefar. Il y en avoit près de vingt que fes meurtriers avoient été punis. Quelle abfurdité donc de demander fi tard un vengeur déja venu, & une vengeance déja faite !

Autant que tous ces caracteres s'oppofent au fentiment de ce Critique, autant font-ils favorables à celui de M. le Févre & au mien. Et ce tour de Prophetie que M. le Févre a découvert, aplanit toutes les difficultez, & met cette Ode dans fon veritable jour.

Paffons aux autres caracteres de l'Ode. Nous voyons qu'Horace dit à Augufte :

Hic ames dici pater atque Princeps.

M. le Févre & moi avons prétendu que *Pater* & *Princeps* font ici deux titres honorables que les Romains donnerent à Augufte, en l'appellant *Pere*, c'eft-à-dire *Pere de la patrie*, & *Prince*, c'eft-à-dire, *Prince du Senat.*

M. Maffon prétend au contraire, que *Pater* eft ici un des tîtres que l'on donnoit aux Dieux; *Mars pater*, *Neptunus pater*, comme dans Horace : *Romulus & Liber pater*, & *Jane pater.* Il fonde fon opinion fur ce que le Senat ayant ordonné que le nom de Cefar Augufte fût mis dans les Hymnes avec ceux des Dieux immortels, Augufte, comme Dieu, fut invoqué fous ce tître de *pere*; de forte, dit-il, que ce vers d'Horace,

Hic ames dici pater atque Princeps,

eft la même chofe que ce que Virgile dit à ce même Empereur,

Et votis jam nunc assuesce vocari.

Voilà une belle ressemblance & bien sensible. Est-ce à force d'esprit qu'on avance des choses si étranges ? Il est ici question d'un tître ordinaire, *hic ames dici pater*. Auguste fut appellé *pere de la patrie*; & il n'y a aucune preuve, aucun monument par où il paroisse qu'il ait été invoqué sous le nom de *pere*. Si cela étoit, Dion en parlant de ce tître qui fut donné à Auguste, auroit eu grand tort de ne nous pas avertir qu'il lui fut donné comme à un Dieu. Il n'en dit pas un seul mot. Il dit au contraire : (*a*) *Que comme dans les Empereurs le nom de Cesar marque la descendance, la famille ; celui d'Auguste la grandeur de la dignité ; celui de pere peut bien leur donner sur leurs sujets le même pouvoir que les peres ont sur leurs enfans ; mais qu'il ne fut pas donné d'abord à ce dessein, qu'il leur fut donné pour leur faire honneur, & pour les avertir qu'ils devoient aimer leurs sujets comme leurs enfans, & que leurs sujets devoient les honorer & les respecter comme leurs peres.* Loin d'ici donc cette chimere de M. Masson.

La seule ressource qui lui reste, c'est que ce tître de pere de la patrie ne fut donné à Auguste que tard, & si on l'en croit, après la mort d'Horace ; car il soûtient qu'il ne lui fut donné que l'an de Rome DCCLIV. Il fonde ce sentiment sur cette Inscription trouvée à Preneste, & qui est un fragment d'un ancien Calendrier :

NON

(a) Liv. 53.

NON N. CONCORDIÆ.
IN. ARCE. FERIÆ. EX
S. C. QUOD. EO. DIE.
IMPERATOR CÆSAR
AUGUSTUS. PONTIFEX
MAXIMUS. TRIB. POTEST.
XXI. COS. XIII. A SENATU
POPULOQUE ROMANO. PATER
PATRIÆ APPELLATUS.

Mais cette Inscription peut recevoir deux ex-cations très-differentes. La premiere, celle ie M. Masson a suivie après le savant Cardinal oris: *Qu'Auguste à la XXI. année de sa puis-ce Tribunicienne, & sous son XIII. Consulat, st-à-dire l'an de Rome 751. fut appellé pere de la trie.* Et la seconde: *Que cette année là, qui oit l'année du XIII. Consulat de ce Prince, & XXI. de sa puissance Tribunicienne, on ordonna Preneste que le jour des Nones seroit fêté, parce à pareil jour Auguste avoit été salué pere de la trie.* C'est une féte qu'on institua à Preneste memoire de ce jour-là sous le XIII. Consulat Auguste. Ce sens là est si naurel, que le Car-ial Noris même, après avoir embrassé le pre-ier, avouë qu'on peut fort bien s'en tenir à utre. Et c'est inutilement que M. Masson combat.

Cette Inscription ne prouve donc rien. Il est rtain que les Antiquaires ne sont point d'accord r l'année où ce titre fut donné à Auguste; & ɛst un point d'antiquité très-obscur; les uns étendent qu'il ne fut déferé à Auguste, que l'an Rome 757. sous les Consuls Valere Messala,

& Cornelius Cinna, neuf ans seulement avant la mort de ce Prince, & douze après celle d'Horace. Les autres veulent que ce fut six ans plutôt en 751. & il y en a qui avancent encore de beaucoup cet honneur, & qui assurent qu'Auguste le reçut dès son V. Consulat en 724. En effet, on trouve des Medailles du V. Consulat, où on lit : *Imp. Cæsari Divi F. Cos. V. P. P. Imp. VII. S. P. Q. R.* & d'autres du VIII. *Cæsar Divi filius Augustus Cos. VIII. P. P. Imp. VII.*

Je sai bien les reproches qu'on fait à ces Medailles pour les rendre suspectes, & pour en éluder l'autorité. Mais les conjectures, ausquelles on a recours, me paroissent forcées & sans aucun fondement certain.

Il est très-vrai-semblable que les Romains, après avoir fait à Auguste tous les honneurs dont ils avoient pû s'aviser, jusqu'à lui élever des Autels, & qui auroient voulu inventer pour lui de nouveaux tîtres, n'avoient pas attendu son XIII. Consulat pour lui en donner un qu'il avoit déja si bien merité.

C'est en vain qu'on appelle en témoignage Ovide, qui dans le II. Livre des Fastes, assure qu'Auguste n'eut ce tître que tard.

Sero quoque vera tulisti

Nomina, jam pridem tu pater orbis eras.

„ Vous avez reçû bien tard ce titre de pere de
„ la patrie. Il y avoit déja long-temps que vous
„ étiez le pere de l'Univers.

Qui est-ce qui ne connoît pas la nation des Poëtes toûjours flateuse ? Ce Poëte pouvoit trouver

:r même ſans trop de flaterie que c'étoit bien
rd pour ce Prince de n'avoir eu que dans ſon
. Conſulat, & après la défaite d'Antoine, un
:re qui lui étoit dû long-temps auparavant. Il
avoit déja alors quinze ans que Ciceron avoit
connu & témoigné en plein Senat, que le jeu-
: Octave (Auguſte) qui n'avoit pas encore vingt
ıs accomplis, meritoit mieux ce titre que ne l'a-
›it merité Jule Ceſar, qui venoit d'être tué.
'eſt dans la XIII. Philippique. *Si enim ille, eſar Dictator, parens patriæ eſt, ut tu appellas, o quid ſentiam videro. Cur non hic (Octavianus) rens verior, à quo certè vitam è tuis facinoroſiſ- nis manibus ereptam habemus?*

Ce paſſage de Ciceron ſert de Commentaire à
:lui d'Ovide. Le Poëte a penſé comme l'Ora-
ur; & il avoit raiſon de trouver que les Romains
roient attendu bien tard à donner ce titre à
uguſte, ſur tout après l'aveu public de Ci-
eron.

Il peut donc paſſer pour conſtant que ce titre
e pere de la patrie fut donné à Auguſte, avant
nême celui de Prince, & dès ſon V. Conſu-
it; & cela fonde admirablement la conjectu-
: de M. le Févre, & la mienne ſur cette Ode
'Horace.

On peut même concilier les contradictions ap-
arentes qui ſe trouvent entre les textes des Hiſ-
ɔriens, les Medailles, & les témoignages des
'oëtes, en ſuppoſant une choſe aſſez vrai-ſem-
ılable, qui eſt qu'après la défaite d'Antoine, ce
itre de *pere de la patrie* fut donné à Auguſte, &
ue ce Prince, par une politique humble en ap-
ɔarence, & orgueilleuſe en effet, ne l'avoua &
ıe le reçût que pluſieurs années après. Cette
po-

politique, ou ce rafinement d'ambition est assez bien marqué par Suetone. (a) Car cet Historien nous apprend que le peuple lui aiant envoyé des députez à Antium, pour lui déferer de sa part ce grand titre, il le refusa. Ensuite le peuple s'étant opiniâtré à le lui donner par acclamation, comme il entroit dans les spectacles, il le refusa encore. Quelque temps après, comme il entra dans le Senat, les Senateurs sans acclamation, sans decret, lui ayant fait dire par Messala, que le Senat, d'accord avec le peuple, le saluoit pere de la patrie, *Senatus te consentiens cum populo Romano consalutat patriæ patrem*, alors son ambition étant satisfaite, il voulut bien recevoir cet honneur.

Ainsi il y a deux temps; le premier, où ce titre fut donné à Auguste sans son aveu; & le second, où il lui fut donné de son consentement. C'est le seul moyen de concilier toutes les contrarietez apparentes qui se trouvent sur ce point dans les Historiens: & ce premier temps suffit pour fonder ce que j'ai avancé sur cette Ode d'Horace, & fait voir pourquoi le Poëte dit à ce Prince: *Hîc ames dici pater, aimez à être appellé ici pere de la patrie.* Cela me paroît d'une évidence qui approche de la demonstration; & j'ai vû depuis avec plaisir, que le savant (b) Perizonius avoit fait la même conjecture.

Venons au titre de Prince. Comme M. Masson a vû que s'il convenoit que c'est le titre qui fut donné à Auguste dans son sixiéme Consulat, où Dion nous assure qu'il fut appellé *Prince du Senat*,

(a) Sueton. Auguste ch. 48.
(b) Jacob Perizon. Animadverſ. hiſtoric. cap. VII. p. 316. & 317.

Senat, *Princeps Senatûs* πρόκριτος τῆς γερουσίας ἐπεκλέθη, cela détruiroit tout ſon ſyſtême ſur celui de *pere*, il a eu recours à ſon imagination, qui lui a perſuadé qu'ici *Prince* ne ſignifie qu'*Empereur*, comme nous diſons *ſous le regne d'un tel Prince*. Et il prétend qu'Auguſte ne commença à avoir ce titre que dans ſon VII. Conſulat, lors qu'aiant voulu ſe défaire de l'Empire, il fut forcé de le retenir, κατηνάγκασαν δῆθεν αὐτὸν αὐταρχῆσαι, dit Dion. Malheureuſement pour M. Maſſon, l'Interprete Latin a traduit : *Tandem eo compulerunt ut* PRINCIPATUM *ſolus obtineret*. Mais le Traducteur Latin n'a pû vouloir dire qu'Auguſte obtint alors le titre d'*Empereur*, puiſque Dion vient d'aſſurer qu'il l'avoit auparavant, & qu'il lui fut donné ſous ſon V. Conſulat. Il veut dire qu'il le conſerva, qu'il le retint avec l'Empire; c'eſt ce que ſignifie la traduction Latine, & c'eſt ce que Dion a dit. Car cet Hiſtorien nous apprend deux choſes au commencement du Livre 53. La premiere, que le titre de *Prince* fut déferé à Auguſte ſous ſon VI. Conſulat. Et la ſeconde, que l'année ſuivante il fut forcé de retenir l'Empire, & par conſequent le nom d'Empereur, qui lui avoit déja été donné, avant celui de *Prince*, & ces deux titres, celui de *Prince* & celui d'*Empereur* ſont très-differens, il ne faut pas les confondre.

Il eſt donc très-certain qu'Horace a ici en vuë le titre de *Prince*, tel qu'il fut déferé à Auguſte ſous ſon VI. Conſulat, comme le rapporte Dion, & tel qu'on le donnoit dans les meilleurs temps de la Republique, ὡς ἐν τῇ ἀκριβεῖ δημοκρατίᾳ ἐνενόμιστο. Après la perte de la liberté, le peuple prenoit plaiſir à donner à ſes Empereurs les titres

qu'il avoit accoûtumé de donner, pendant que la Republique étoit en vigueur, & les Empereurs y trouvoient leur compte ; car sous ces titres specieux, qui conservoient encore quelque idée de l'ancienne liberté, ils s'attribuoient un pouvoir sans bornes. Et c'est ce que Tacite a voulu marquer lorsqu'il écrit au commencement de ses Annales : *Lepidi atque Antonii arma in Augustum cessere, qui cuncta discordiis civilibus fessa nomine Principis sub imperium accepit.* „ Auguste triompha de Lepidus & d'Antoine, & tout le monde étant las des Guerres Civiles, il usurpa la domination sous le nom de Prince ". Ce nom de *Prince* diminuoit l'envie sans diminuer le pouvoir. C'est pourquoi le même Tacite ajoûte plus bas : Qu'après que Lepidus & Antoine se furent perdus, l'un dans les voluptez & dans la mollesse, & l'autre dans l'oisiveté, il n'y avoit plus de salut pour la Republique, divisée en factions, que de se voir sous la domination d'un seul ; qu'elle ne fut pourtant pas regie sous les noms odieux de *Dictateur*, ou de *Roi*, mais sous un nom plus moderé, qui fut celui de *Prince*. *Postquam hic socordia senuerit, ille per libidines pessumdatus sit, non aliud discordantis patriæ remedium fuisse, quàm ut ab uno regeretur. Non regno tamen neque dictatura, sed Principis nomine constitutam Rempublicam.*

Ce nom de Prince étoit donc l'ancienne appellation de *Prince du Senat*, πρόκριτος τῆς γερουσίας. Et c'est ce que M. d'Ablancour a bien reconnu; car dans sa Remarque il avertit : *Que Tacite ne prend pas le nom de Prince au même sens que nous faisons aujourd'hui, & qu'il l'employe pour ce qu'on disoit*

disoit anciennement Prince du Senat. Cela ne peut être revoqué en doute.

Voilà donc la conjecture de M. le Févre & la mienne très-solidement établies. Ces noms de *Pere* & de *Prince* sont les titres de *Pere de la patrie*, & de *Prince du Senat*, effectivement donnez à Auguste, & nullement un nom vague, & un titre de Religion : & c'est ce qui fait voir l'adresse & l'esprit d'Horace d'avoir choisi pour Auguste, dans une conjoncture si délicate, des noms doux & moderez, qui conservoient une idée de la liberté de la Republique.

Il faut donc necessairement que cette Ode ait été faite d'abord après ces titres donnez à Auguste, & après les Guerres Civiles terminées, c'est-à-dire sous son VI. Consulat, comme M. le Févre & moi l'avons prétendu; ou qu'elle l'ait été effectivement après la bataille de Philippes, à la fin de l'an 711. & en ce cas-là ces deux titres de *Prince* & de *Pere* ne seront pas des titres déja donnez à Auguste, mais des titres qui lui sont montrez & promis par le Poëte, comme une recompense sûre, & qu'on ne pouvoit refuser à ses vertus.

Je ne suivrai pas M. Masson dans le petit Commentaire qu'il a bien voulu nous donner sur cette Ode, pour en faire sentir la beauté. Cette maniere de commenter est trop noble & trop sublime. C'est un grand malheur pour Horace, & une grande perte pour nous, qu'un esprit si fin & si délicat ne s'adonne pas à ces sortes d'Ouvrages. Il nous découvriroit dans les Poëtes des finesses qui nous échappent, & il formeroit notre goût. Je me hâte de passer à ce que ce grand Censeur dit de deux conjectures de M. le Févre, qui sont

 peut-

peut-être en matiere de critique, ce qu'on ;
mais fait de plus ingenieux & de plus fort.

La premiere est sur l'Ode XIV. du L
premier.

O navis, referent in mare te novi

Fluctus.

Quintilien a assûré que cette Ode est allég
que. Voilà une grande autorité ; aussi a-t
soumis tous les hommes pendant près de 1
siecles. M. le Févre, accoûtumé à examiner
tes choses aux rayons du bon sens & de la ve
soûtient qu'il n'y a nulle allegorie, & que tou
au propre, & purement historique. *Si c'étoit
allégorie*, dit ce grand Homme (*a*), *elle s
trop scrupuleusement suivie, & trop subtilem
importune. Car qu'on prenne un vaisseau pour
Republique, des flots & des tempêtes pour des m
vemens de guerres, & le port pour la tranqu
& pour la paix, cela n'est nullement nouveau
l'a souvent fait : mais de pousser une allégorie
qu'aux dernieres minuties, & jusqu'à la rendr
puerile ou obscure, c'est ce qu'on ne peut soupçon
je ne dis pas d'Horace, mais d'aucun Auteur qu
soit pas un très-inepte & très-méchant Ecriv
On ne voit pas seulement ici un vaisseau, on y
les flancs du vaisseau, les voiles, les antennes
quille, le mât, la poupe, les peintures, la ma
dont il est fait, le lieu de son origine, &c.*

Que répond à cela M. Masson, qui est 1
j

(a) Dans le 1. vol. de ses Lettres. p. 179.

accompagné de son esprit ? Il répond
le si ces raisons étoient bonnes, il n'est pas
mblable que Quintilien ne les eut pas senties,
l n'eût pas mieux connu que M. le Févre,
convenoit à une allégorie, & ce qui ne
venoit pas. C'est, au lieu d'apporter une
alleguer un préjugé, un entêtement. N'é-
as vrai-semblable que Tite-Live savoit &
oit mieux le Latin que M. le Févre ? Ce-
e M. le Févre a fait voir que Tite-Live
pas entendu ce que les anciens Historiens
mis dans leurs Annales, en parlant du
e Fidenes, (b) *Classibus ad Fidenas pugna-*
- Car cet excellent Historien prenant toû-
lasses pour des flottes, trouvoit impossible
royable qu'il y eût eu un combat naval près
lenes, si éloignée du Tibre & de la Mer.
Févre a donc mieux entendu ce passage,
i'il a vû que le mot *classis* au singulier signi-
e *armée*, témoin la loi de Numa, *cujus au-*
classe procincta opima spolia capiuntur, & au
el, *classes* signifie *des troupes de cavalerie*, des
lrons; comme dans ce vers de Virgile, *clas-*
hic locus. On peut voir ce que Festus dit sur
mot. C'est donc une méchante raison que ce
ut de vrai-semblance. Il n'étoit pas vrai-sem-
le que Tite-Live se fût trompé sur ce mot
: & il est pourtant vrai qu'il s'étoit trompé.
it-il vrai-semblable que M. Masson, dans un
volume, fait pour dégager les plus beaux
rages d'Horace des mauvaises explications que
le Févre & moi leur avons données, se trom-

(a) Pag. 59. b) Dans le IV. Liv.

peroit par tout, & ne donneroit pas une interpretation qui lui appartînt, ou qui ne fût une bévuë? Cela n'étoit pas vrai-semblable; & cela est pourtant très-vrai. Cela rentre dans la vrai-semblance par la verité, car comme disoit autrefois Agathon: *Il est dans la vrai-semblance qu'il arrive beaucoup de choses contre la vrai-semblance.*

Ne nous entêtons donc point, & tâchons de raisonner, s'il est possible. M. Masson, pour répondre à M. le Févre, tire la plûpart de ses raisons des Commentaires de Torrentius, raisons cent fois vuës, & cent fois rejettées.

Torrentius étoit assurément un très-savant homme & très-exact; c'est même un des meilleurs Interpretes d'Horace. Je ne veux pas diminuer les louanges qui lui sont duës; mais puisque M. Masson m'y force, je dirai qu'il n'avoit ni une grande élevation d'esprit, ni beaucoup de genie pour la critique. Cet endroit même est peut-être ce qu'il a jamais fait de plus foible; on en jugera par cet échantillon.

Dion dans le Livre LII. rapporte les discours qu'il prétend qu'Agrippa & Mecenas firent à Auguste, qui les avoit appellez pour leur communiquer le dessein qu'il feignoit d'avoir de se démettre de l'Empire. Mecenas, qui parla après Agrippa, dit à ce Prince: *Rome est pleine de désordre & de sédition; ce même mal a gagné l'armée: c'est pourquoi notre Ville est comme un grand vaisseau rempli de toute sorte de gens, sans pilote, battu depuis plusieurs siecles par les tempêtes, & poussé çà & là par les vents, comme n'étant point lesté.* Sur cela Torrentius s'est imaginé qu'Horace frappé de cette belle comparaison de Mecenas, a

voulu

voulu la rendre dans cette Ode par cette allégorie, & qu'il faut rapporter l'Ode à ce temps-là, c'eſt-à-dire environ au VI. Conſulat d'Auguſte.

Quand même Mecenas auroit dit que *Rome étoit comme un vaiſſeau battu de la tempête*, & qu'il auroit allongé cette comparaiſon, cela n'auroit pû autoriſer Horace à faire cette allégorie. M. Maſſon demandera peut-être la raiſon & la preuve de ce principe. Mais tout ce qui regarde le goût ne peut pas toûjours ſe prouver. Il faut le ſentir, *intus monſtratum*. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait une raiſon, une regle ſûre pour faire juger du bon & du mauvais goût. Il y en a toûjours certainement une, ou connuë, ou cachée: & la plus cachée ſe trouve quelquefois quand on ſe donne la peine de la chercher. Il me ſemble que j'en entrevois ici une aſſez ſenſible, pour montrer que la comparaiſon la plus allongée dans le diſcours de Mecenas n'auroit jamais pû donner lieu à Horace de faire cette allégorie. Je croi même en pouvoir faire une démonſtration; tâchons de la bien demêler.

La comparaiſon & l'allégorie ſont deux figures très-differentes; on peut allonger la premiere, parce que comme elle met devant les yeux les deux objets, celui d'où l'image eſt empruntée, & celui auquel on l'applique, elle ne peut faire d'obſcurité. *Rome eſt comme un vaiſſeau*, on voit *Rome* & le *vaiſſeau*; ainſi on peut continuer cette comparaiſon. Horace dans l'Ode IV. du Livre IV. compare Druſus à un aigle & à un lion, & il pouſſe cette comparaiſon juſqu'au 18. vers. C'eſt peut-être la plus longue qu'on trouve dans les Anciens. Mais quelque évidente & quelque

 claire

claire que soit la comparaison, elle doit pourtant avoir ses bornes, & une Ode qui ne seroit toute entiere qu'une comparaison, seroit fort vicieuse si elle étoit longue. A plus forte, raison doit-on condamner les allégories trop longues; car l'allégorie est une figure qui ne presente à l'esprit que le faux objet auquel il faut qu'il substituë le veritable: elle ne peut donc être continuée sans devenir fort obscure, & si elle tombe dans des détails, qui ne peuvent convenir au veritable objet, elle est très-vicieuse, & fait un monstre d'un Ouvrage qu'elle occupe entier.

Cette observation est si vraye, que j'ose assurer qu'on ne trouvera nulle part dans les grands Ecrivains, aucune allégorie poussée jusqu'à ces minuties qui causent l'obscurité. Dans Isaïe l'armée des Assyriens est comparée à un vaisseau. Mais le Prophete se contente d'en dire un seul mot, & de montrer seulement la figure: *Laxati sunt funiculi tui, & non prævalebunt; sic erit malus tuus ut dilatare signum non queas.* „ Tes „ cordages sont relâchez, ils ne resisteront point. „ Il en sera de même de ton mât, tu ne pourras „ déployer tes voiles ". Voilà ce que demandent le bon sens & le bon goût.

Mais rien n'est plus frivole que d'imaginer que le discours de Mecenas ait donné à Horace cette idée d'allégorie. Ce discours est de Dion, & nullement de Mecenas. Mecenas auroit fort bien pû, comme je l'ai déja dit, comparer *Rome à un vaisseau battu de la tempête*; mais il avoit trop d'esprit & trop de goût pour la comparer à un *vaisseau battu de la tempête depuis plusieurs siecles*, πολλὰς ἤδη γενεὰς ἐν κλύδωνι πολλῷ φερομένη. Car cela ne peut être souffert, & la raison en est sensible.

ble. C'est pourtant cette belle découverte de Torrentius qui a entraîné M. Masson. Voilà les preuves qu'il donne de son discernement, & de la force de sa Critique.

La conjecture de M. le Févre est appuyée sur des fondemens si solides, que tous les efforts de notre Censeur ne sauroient les ébranler.

Après tant de preuves que M. Masson vient de donner de sa foiblesse, je doute fort qu'il trouve pour lui des parieurs dans les nouveaux combats où il va s'engager, sur tout contre un adversaire aussi redoutable que M le Févre: le combat n'est pas égal.

Voici comme il l'attaque sur l'autre conjecture, qui n'a pas eu moins de reputation que la premiere qui n'est pas moins importante, & qui est même plus ingenieuse.

C'est sur l'Ode III. du Livre III. qui est à mon gré, la plus belle d'Horace & la plus poëtique.

Justum & tenacem propositi virum.

M. le Févre a prétendu prouver que cette Ode est très-peu judicieuse & très-imparfaite, si on la prend telle qu'elle paroît, & comme on l'a toûjours expliquée; & que pour lui rendre toute sa beauté, il faut en demêler le veritable sujet, qui n'a point été connu, & tirer ce secret des tenebres, où il est enseveli. C'est ce qu'il a fait avec beaucoup de penetration & de critique. Le voici: lorsque Cesar fut tué, il avoit couru un bruit à Rome que ce Prince avoit resolu d'épuiser l'Italie d'hommes & d'argent, & de transporter à Troye & à Alexandrie le siége de son Empire. C'est

ce que Suetone dit formellement dans le chapitre 79. de la Vie de cet Empereur : *Quin etiam valida fama percrebruit migraturum Alexandriam vel Ilium translatis simul opibus Imperii, exhaustaque delectibus Italia.* Et l'on ne doutoit point qu'il n'eût préferé Ilion à Alexandrie, à cause de l'origine des Cesars, qui prétendoient être descendus d'Enée. Rien n'étoit plus à craindre pour Rome que ce changement, qui devoit causer infailliblement la ruïne de l'Empire; ce qu'on éprouva ensuite sous Constantin, car la nouvelle Rome, c'est-à-dire Constantinople, a seule ruïné l'ancienne. Comme Auguste avoit été declaré heritier de Cesar, & que les heritiers suivent ordinairement les dernieres volontez & les dernieres dispositions des testateurs, il courut des bruits sourds à Rome, que le Prince avoit dessein d'executer ce que son oncle avoit projetté. Et Horace trouvant que ces bruits lui fournissoient un très-beau sujet profita de l'occasion, & fit cette Ode, pour effacer de l'esprit d'Auguste, une si funeste resolution, si elle y étoit entrée, ou pour empêcher ce Prince de la former, & pour faire cependant un éloge de Rome d'une magnificence & d'une noblesse que rien ne pût égaler. J'ai été si frappé de la beauté de cette découverte, & du beau jour qu'elle a donné à l'Ode, que j'ai dit que c'étoit une des plus belles choses que l'on pût faire dans ce genre de critique, & que je ne savois lequel meritoit plus de louange, ou Horace d'avoir fait une si belle Ode, ou M. le Févre d'en avoir si heureusement découvert tout l'artifice & tout le secret, après plus de seize siecles.

Cet éloge a déplû à M. Masson, il s'en moc-

que,

que, & il assure que tout ce mystere est plus leger que la paille que le vent emporte.

Nous allons voir la découverte qu'il substituë à celle-là. Le Lecteur choisira sans peine, mais non pas sans avoir ri des plaisantes conjectures que M. Masson ose lui presenter.

Dion écrit que sur la fin de l'an de Rome DCCXXXI. Auguste étant allé en Sicile pour passer de là en Asie, lors qu'il fut question de nommer les Consuls en son absence, il y eut à Rome de grands désordres. Lollius étoit nommé Consul avec Auguste; mais Auguste aiant refusé le Consulat, Lepidus & Silanus, pour avoir sa place, firent de si grandes brigues, qu'ils penserent exciter une sédition. Les meilleures têtes de Rome écrivirent à Auguste qu'il devoit revenir; mais Auguste s'opiniâtra à demeurer, & se contentant de témoigner aux deux Competiteurs, qui s'étoient rendus auprès de lui, qu'il étoit mal satisfait de leur conduite, il les renvoya. A leur retour le désordre recommença avec plus de furie; & enfin Lepidus l'emporta. Auguste en fut très-fâché; c'est pourquoi, ne pouvant donner tous ses soins à la seule Ville de Rome, & n'osant pas la laisser sans Gouverneur (car il avoit avec lui Mecenas) il y envoya Agrippa en cette qualité, & pour lui donner plus de relief, il l'obligea à repudier sa femme, qui étoit sa niece, & lui donna sa fille Julie.

Voilà le beau point d'histoire auquel M. Masson veut qu'on rapporte cette Ode. Selon lui Horace n'a d'autre but que de louer la justice & la fermeté d'Auguste, qui après s'être obstiné à refuser le Consulat, resiste aux Lettres pressantes des plus sages de ses amis, qui lui écrivoient pour

le conjurer de revenir à Rome contenir le peuple & appaiser la sedition.

Je sai qu'il n'arrive que trop ordinairement que nos opinions se déguisent dans notre esprit, & qu'elles s'y montrent sous la forme de la science: mais en verité il est étonnant que des opinions aussi étranges & aussi bizarres que celles de M. Masson se soutiennent long-temps, & qu'elles resistent au coup d'œil de la reflexion la plus passagere.

C'est donc un acte de justice bien merveilleux, & une fermeté bien louable dans ce Prince d'avoir abandonné sa capitale au feu de la sédition, d'avoir resisté à ses amis, qui lui donnoient un conseil fort sage, d'avoir laissé faire au parti le plus emporté, tout ce qu'il vouloit, & de se contenter d'en être fâché. C'est au jugement de M. Masson, un acte de justice très-rare, & une admirable fermeté d'avoir fait repudier sa niece pour faire épouser sa fille, sur ce que Mecenas lui avoit dit: *Qu'il avoit rendu Agrippa si grand, qu'il n'y avoit plus de milieu, qu'il devoit, ou en faire son gendre, ou s'en défaire absolument.*

Cette politique pleine de timidité passera pour fermeté & pour justice! Ce sera l'art qui a ouvert le ciel à Pollux, à Hercule, à Bacchus, à Romulus, & qui doit l'ouvrir à Auguste!

Ce Prince rejette le Consulat, il refuse opiniâtrement de retourner à Rome pour contenir des séditieux, & il laisse faire un Consul qui lui déplaisoit, sans se mettre en peine des suites; & sur cette grande action, & cette éclatante marque de justice, de fermeté & de courage, le voilà déclaré par un éloge magnifique: *L'homme juste & ferme dans ses desseins, qui n'est ébranlé ni par les efforts*

efforts d'un peuple furieux qui ordonne des choses injustes, ni par la presence menaçante d'un tyran, ni par la violence des vents & des tempêtes, ni par les foudres mêmes de Jupiter, & qui, si le ciel tomboit, se verroit accabler sous ses ruines sans aucune crainte. Certainement voilà de grandes expressions pour une bien petite chose; cependant M. Masson s'applaudit beaucoup de cette belle découverte.

(*a*) Voilà, dit-il, *ces efforts, cette ardeur d'un peuple furieux qui ordonne des choses injustes, Civium ardor prava jubentium*, comme Dion l'a marqué. Le peuple vouloit une chose qui déplaisoit à Auguste. Que vouloit-il? Il vouloit qu'Auguste acceptât le Consulat, ou il menaçoit d'une revolte. Quelle injustice au peuple de vouloir qu'Auguste fût Consul pour la douziéme fois! *Ardor civium prava jubentium.* Quel tyran! *vultus instantis tyranni.*

Sont-ce là des imaginations qui puissent jamais monter dans la tête d'un Critique judicieux, & ne ressemblent-elles pas parfaitement aux songes d'un malade? En verité M. Masson est bien malheureux que Dion l'ait suivi dans son exil: que ne le laissoit-il en France avec ses autres Livres. Cet Historien lui a fait faire bien des fautes qu'il n'auroit pas faites sans lui.

Mais supposons pour un moment que cela est vrai,

(a) *En habes* civium ardorem prava jubentium. *Qualem ad hoc tempus describit Dio. Jubebat populus quod Augusto displicebat, lum vel illum omninò caperet Consulem, vel factionibus & seditionibus commoveretur ac distraheretur, &c. Ex hac animi fortitudine constantique propositi tenace, quam Augustus his in turbis ostendit, Horatius occasionem arripuit illum palpandi, & ad cælum usque evehendi.* p. 267.

vrai, que c'est là le sujet de l'Ode. Que deviendra toute cette harangue de Junon ? Pourquoi ne consent-elle à la reception de Romulus dans le ciel, qu'à condition que Troye ne sera jamais rebâtie ? Elle revient trois fois à la charge avec une fierté & une grandeur dignes de la sœur & de la femme de Jupiter.

La premiere au ℣. 33.

Illum ego lucidas
Inire sedes, ducere nectaris
Succos, & adscribi quietis
Ordinibus patiar Deorum.
Dum longus inter sæviat Ilion
Romamque pontus.

„ Je souffrirai que Romulus soit reçû dans ce „ Palais éclatant, qu'il y boive le nectar, qu'il „ soit mis au rang des Dieux, je le souffrirai „ pourvû qu'il y aît entre Rome & Ilion une „ vaste mer toûjours irritée, *&c.*

La seconde au ℣. 40.

Dum Priami Paridisque busto
Insultet armentum.

„ Pourvû que les troupeaux bondissent toûjours sur les tombeaux de Priam & de Paris.

Et la troisiéme plus forte encore, au ℣. 57.

Sed bellicosis fata Quiritibus
Hac lege dico, ne nimium pii

Rebusque fidentes, avitæ
Tecta velint reparare Troïæ.

„ Mais je prononce ces arrêts aux Romains,
„ à condition que par un excès de pieté, & par
„ une trop grande confiance dans leur bonheur,
„ ils ne se proposeront point de reparer les ruines
„ de Troye, où l'on a vû regner leurs ancêtres.

Elle ajoûte à cela des menaces effroyables, si l'on viole cette condition.

Troïæ renascens alite lugubri
Fortuna tristi clade iterabitur.

„ Troye renaissante sous de malheureux auspi-
„ ces, retombera dans tous ses premiers mal-
„ heurs ".

Afin qu'on n'en puisse douter, elle assure que ce sera elle-même qui executera ses vengeances:

Ducente victrices catervas
Conjuge me Jovis & sorore.

„ Je ramenerai moi-même mes invincibles
„ bataillons, moi, la sœur, & la femme de
„ Jupiter ".

Elle ajoûte enfin, que rien ne sauvera cette Ville qui lui est odieuse:

Ter si resurgat murus aheneus
Auctore Phœbo, ter pereat meis
Excisus Argivis: ter uxor
Capta virum puerosque ploret.

„ Quand

„ Quand Apollon releveroit pour la troisiéme
„ fois ses murs d'airain, pour la troisiéme fois
„ ces murs d'airain seroient renversez par mes
„ Grecs; pour la troisiéme fois on y verroit les
„ femmes captives pleurer leurs maris & leurs
„ enfans".

Pourquoi l'apotheose de Romulus fournit-elle à Junon ce sujet de harangue ? D'où tire-t-elle la cause de ses frayeurs ? Quand Romulus fut tué pensoit-on à quitter Rome naissante sous de si grands auspices pour aller relever les murailles d'une Ville, qui avoit été la proye des flammes & l'objet de la colere des Dieux ? Enfin, quel rapport cela a-t-il au sujet principal, à la fermeté, à la justice d'Auguste ?

Cela n'embarrasse nullement M. Masson. (a) *Cette harangue de Junon*, dit-il, *est un écart, une digression poëtique pour faire entendre que de la part des Dieux rien ne s'opposoit à la deification d'Auguste, que Junon étoit appaisée, & qu'elle avoit consenti à l'apotheose des Romulus, à condition pourtant que Troye ne seroit jamais rebâtie. Voilà*, dit-il, *tout le mystere.*

Il faut avouer que M. Masson a un grand talent pour dévoiler les mysteres les plus secrets. Effectivement voilà une belle digression, bien sensée, & faite bien à propos.

En

(a) *Dein prolixè satis atque poeticè canit nihil esse ex parte Deorum, quod possit obstare quominus inter divos referretur Augustus, si quidem jam esset pacata Juno &c. & ita pacata ut ipsum Romulum, alias ob originem invisum, divis adscribi pateretur. Hac tamen lege, ne unquam Romani Trojam restituerent.* pag. 268. 269.

Observare est hujusmodi excursus digressionesve non esse Poetæ insolentes quin potius ei crebro placere p. 272.

En 731. Horace vient apprendre aux Romains que Junon est appaisée, & qu'elle a bien voulu recevoir Romulus dans le ciel. L'agreable nouvelle ! Et de là il fait tirer bien finement aux Romains cette consequence, qu'ils peuvent mettre Auguste parmi les Dieux en toute sureté. A quoi pense donc Horace, & dequoi s'avise cet étourdi, de venir si tard declarer aux Romains qu'Auguste peut être mis au rang des Dieux, & que les Dieux l'agréent ? Il y avoit déja plus de six ou sept ans que cette apotheose étoit faite, car il étoit nommé dans les Hymnes avec les autres Dieux ; on lui avoit ordonné des libations, non seulement dans les festins publics, mais aussi à la table des particuliers, & il avoit même des Temples. Les Dieux n'ont donc consenti à cette apotheose d'Auguste qu'en 731. jusques-là tous les honneurs divins qu'on lui a rendus lui ont été deferez sans leur aveu. Mais en 731. toute la troupe celeste, charmée de la justice & de la fermeté de ce Prince, qui refuse le Consulat, & laisse sa capitale en proye au feu de la sédition, donne les mains à cette apotheose, & inspire à Horace cette belle Ode, pour annoncer de leur part ce consentement aux Romains. N'est-ce pas là une découverte bien merveilleuse, & le temps de cette Ode, l'occasion qui l'a fait naître, & le motif du rapport de la harangue de Junon ne sont-ils pas bien trouvez ? Mais pourquoi Horace se retient-il en si beau sujet de parler ? Pourquoi trouve-t-il que sa Muse prend un trop grand essor ? & pourquoi fait-il connoître qu'il craindroit d'offenser les Dieux, s'il en disoit davantage ?

Que

Quo Musa tendis? desine pervicax
Referre sermones Deorum, &c.

Cette Ode n'est certainement qu'une pom extravagance, si on la prend sur ce pied-là ; d'avoir seulement exposé cette opinion, c'e voir détruite.

Bien plus, j'oserai dire sans crainte d'être voué, que s'il étoit possible qu'Horace r lui-même nous apprendre le veritable suj cette Ode, & que ce sujet se trouvât dif de celui que M. le Févre a imaginé, cette connuë & attestée par le Poëte même, n'e cheroit pas que la conjecture de ce grand ho ne meritât les louanges & les applaudisseme tous les gens d'esprit, parce que dans cette de critique, qui consiste dans une espece de nation, on ne louë pas la verité, car on connoît jamais très-sûrement, mais la vrai blance.

Si M. Masson réussit si mal dans la Critiqu demande quelque imagination & une fleur prit, il ne réussit pas bien dans celle qui n mande que des yeux. Vous allez être étc Monsieur, de voir dans quel aveuglement le l'envie demesurée de contredire. Prenez la de lire l'Ode XXXVII. du Livre premier mort de Cleopatre, Horace dit:

Sed minuit furorem
Vix una sospes navis ab ignibus.

„ Mais un seul de ses vaisseaux, à peine

les feux à la bataille d'Actium, rabatit une Partie de ses folles esperances.

M. le Févre remarque sur ce vers, *qu'Horace trompe, car Cleopatre emmena avec elle soixante vaisseaux; comme le temoignent les Historiens.* M. asson assure *qu'Horace n'est pas contraire aux toriens, pourvû qu'on l'entende des vaisseaux qui attirent, & dont*, ajoûte-t-il, *il ne se sauva très-petit nombre.* Il s'en sauva donc plus Quelle nouvelle espece de critique! La arque de M. le Févre est très-juste, de l'aveu e de M. Masson, qui veut la condamner. patre qui se tenoit derriere la flotte, s'enfuit miere avec soixante vaisseaux. Peu de temps Antoine la suivit avec plusieurs vaisseaux qui nt combattu; & le reste de la flotte, qui niâtra au combat, après la retraite du Genefut toute brûlée ou prise. Voyez Dion Li- 50. Horace se trompe donc, & il fait une geration trop forte, quand il dit, *qu'à peiun seul vaisseau sauvé des feux, &c.* Horace ntinuë :

Mentemque lymphatam Mareotico
Redegit in veros timores
Cæsar ab Italia volantem
Remis adurgens.

„ Et son esprit déja troublé par le vin d'Egypte fut jetté dans de veritables craintes, lorsqu'elle apprît qu'elle étoit poursuivie par Auguste ", &c.

Sur ces paroles d'Horace, dit M. le Févre, *on croiroit*

croiroit qu'Auguste poursuivit lui-même Cleopatre ; ce que les Historiens n'accorderont point , &c. M. Masson veut encore censurer cette remarque, sur ce que Florus a écrit : *Prima dux fugæ Regina, mox insecutus Antonius : sed instare vestigiis Cesar* : & il ne fait que la confirmer , car Florus n'a pas voulu dire qu'Auguste les poursuivit lui-même, mais qu'il les fit poursuivre, comme je l'ai expliqué au long. Voici le fait tel qu'il est fidellement rapporté par Dion Liv. 50. & 51. Quand la Reine eût pris la fuite , & qu'Antoine l'eût suivie , les troupes d'Auguste ne les poursuivirent point , parce qu'elles ne s'étoient préparées que pour le combat , τοὺς γὰρ φεύγοντας καὶ ἄνευ ἱστίων ὄντες , καὶ πρὸς τὴν ναυμαχίαν μόνην παρασκευασμένοι οὐκ ἐπεδίωξαν. Mais la bataille étant gagnée , Auguste détacha après Antoine & Cleopatre une partie de ses vaisseaux , qui les aiant poursuivis quelque temps , & voyant qu'ils ne pouvoient les joindre , s'en retournerent : τότε δὲ μέρος ἔν τι νεῶν ἐς δίωξιν τοῦτε Ἀντωνίου καὶ τῆς Κλεοπάτρας ἔστειλε, καὶ ἐκεῖνοι ἐπεδίωξαν μὲν αὐτοὺς , ἐπεὶ δ' οὐκ ἐν καταλήψει ἐφαίνοντο , ἀνεχώρησαν. Auguste envoya donc les poursuivre, mais il n'y alla pas lui-même ; car c'est de ce moment qu'il faut entendre le passage d'Horace & celui de Florus. Ils seroient ridicules l'un & l'autre s'ils avoient parlé du voyage qu'Auguste fit en Egypte à son retour d'Asie, pour consommer sa victoire.

Mais je pardonne à M. Masson, qu'il s'imagine me contredire , quand il ne fait que me copier.

Je lui pardonne encore qu'il prenne ses fantaisies & ses imaginations les plus bizarres pour des conjectures sûres , & pour des découvertes admirables. On voit tous les jours des effets aussi sur-

prenans

prenans d'une vanité dereglée, & d'un amour propre excessif qui n'admet point de reflexion; car que ne fait pas tous les jours cette sorte d'yvresse? *Quid non ebrietas designat*? Il y a longtemps qu'on a dit de l'amour qu'il rend sujet aux chimeres.

Qui amant, ipsi sibi somnia fingunt.

Cela est encore plus vrai de l'amour propre.

Mais ce que je ne saurois pardonner, c'est l'adresse dont il use dans une critique qu'il fait contre M. le Févre; critique qui paroîtra du moins fort suspecte aux Lecteurs delicats. Voici le fait, & ce sera ma derniere réponse aux Critiques de M. Masson.

Sur l'Ode XXIX. du Livre premier.

Icci beatis nunc Arabûm invides
Gazis.

„ Iccius, vous en voulez maintenant aux tre-
„ sors de l'Arabie heureuse". M. le Févre marque la date de cette piéce par rapport à l'expedition d'Ælius Largus dans la Sabée ou l'Arabie heureuse. Et pour empêcher qu'on ne fût trompé dans ce vers,

Non ante devictis Sabææ
Regibus,

qui paroît embrasser toute l'Arabie, il avertit qu'il ne faut pas entendre ici l'Arabie en general; car Horace diroit une fausseté, puisque Pompée avoit déja

déja vaincu Aretas Roi des Arabes, mais
faut entendre l'Arabie la plus éloignée, c'est
la Sabée, l'Arabie heureuse, où les arm
Romains n'avoient pas encore penetré.

Que fait sur cela notre Critique ? Il tron
Remarque de M. le Févre, dont il ne ra
que la moitié, à laquelle il donne un n
sens, soit à dessein, ou parce qu'il ne l'a pas
prise, & s'attribuant l'autre moitié, qu'il
me, il dit d'un ton de maître, qu'Ælius
(ou Gallus) fut le premier qui porta les arm
maines dans l'Arabie heureuse; après quoi i
te : *Il paroît par là avec quelle témerité*
Févre fait cette remarque : (*a*) *Intactam*
Romani armis Arabiam ad ea tempora fuisse
ait Horatius :

Non ante devictis Sabææ
Regibus.

Cave homini fidem habeas. Quid enim, a
jam ante Aretam Regem Arabum vicerat Pom
Nemo id negaverit. Il triomphe ensuite de
Févre, en disant, *Qu'Horace ne parle pas*
l'Arabie en general, mais de la Sabée, de l'A
heureuse.

Mais pour s'épargner ce grand effort d'
tion, il n'avoit qu'à rapporter la suite de la r
que de M. le Févre. La voici : *Sed multi*
rabia Reges, & Sabæa remotior, itaque cum j
scriptum à Dione est ubi de hac expeditione I

(a) Hinc verò patet quàm temerè Tanaquillus Fab
[illegible]it, &c.

urquoi M. Masson supprime-t-il cette der-
partie de la Remarque ? c'est parce qu'elle
que la premiere ; car elle fait voir que M. le
: n'a pas accusé Horace de s'être trompé, &
ir ignoré une chose que personne n'ignoroit.
est-ce qui ne savoit pas que Pompée avoit
u Aretas Roi des Arabes ? mais qu'il veut
nent avertir les Lecteurs que quand Horace
Non ante devictis Sabææ Regibus, il ne faut
rendre ce pluriel à la lettre, & s'imaginer
a voulu dire que nulle partie de l'Arabie en
ral, n'avoit jamais senti les armes Romaines,
ue Pompée avoit déja vaincu Aretas. *Mais
voit plusieurs Rois en Arabie*, & la Sabée *ou
ibie heureuse en est la partie la plus éloignée*;
est celle dont Horace a voulu parler. C'est
doute la suite du raisonnement de M. le Fé-
& je ne vois pas qu'on puisse bien excuser
reticence de M. Masson. Elle paroît trop
cieuse pour être innocente. M. le Févre ne
donc pas trompé ; mais quand même il se se-
trompé, puisque M. Masson m'a fait aussi

bes; mais il y avoit plusieurs Rois en Arabie, Sabée, qui en étoit la partie la plus éloignée voit pas encore senti les armes Romaines; c'es quoi, comme M. le Févre l'a remarqué, écrit avec beaucoup de jugement, en parlant d expedition de Largus. Ce sont les premie Romains, & je pense même les seuls qui mes à la main ont fait tant de progrès dans Arabie. *En disant cette Arabie, il s'expliq clairement, & donne beaucoup de jour à ce d'Horace. C'est par là encore qu'il faut enten vers de Properce, Livre III. Elegie VIII.*

Et domus intactæ te tremit Arabiæ.

„ Et vous faites trembler ce côté de l'A-
„ qui n'a pas encore senti vos armes ".

J'avois même dit auparavant : *Horace p de l'Arabie heureuse.*

Que veut donc dire M. Masson. Il sup la moitié de la Remarque de M. le Févre, dit pas un mot de la mienne, & se pare de ce nous avons dit. La risée est le juste salaire vanité, mais ceci merite plus que la risée, & attirer l'indignation.

La seule chose qui pourroit excuser ce Cens car il faut tout dire, c'est que comme les liv ne l'ont pas suivi dans son exil, il n'avoit ap remment ni mon Horace, ni les Lettres de le Févre, quand il écrivoit contre nous; c' pourquoi il n'a pû ni parler de ma Remarq qu'il n'avoit pas présente, ni rapporter le pass entier de M. le Févre, dont il n'avoit retenu la moitié.

Voilà donc l'ouvrage de M. Masson, cet

vra

comme il l'annonce dans le titre, *de Commentaire historique & critique & les principaux Ouvrages d'Hor[illegible], à leur veritable date, qu'il éclaire jour, & qu'il degage des mauvaises des plus celebres Commentateurs, & [illegible]. le Févre & de M. Dacier.*

la liberté de lui dire qu'il n'y eut jamais plus faux. Cet Ouvrage n'est ni car il peche à tout moment contre critique, car il heurte presque toûjens, en blâmant mal à propos, & plus mal à propos encore : au lieu nouveau jour aux Ouvrages de ce ôte de leur veritable jour ; & bien égager de nos mauvaises interpretafait perdre toute leur beauté, & les ent par les fausses & plates explicar donne.

:, Monsieur, il ne paroît pas que t eu la moindre idée de la bonne & que. Celle-ci ne porte jamais à faux, u qu'elle blâme, c'est toûjours avec and Rheteur l'appelle *le dernier effort & du jugement.* Toûjours juste, lairée & sure, elle approuve ce qui condamne ce qui est mauvais ; elle où il n'y en a point ; elle éclaircit cultez ; elle dissipe tous les doutes, pe les beautez & les défauts d'un maniere qu'à mesure qu'on l'examirecherche plus à fond, ils se mondavantage, comme les personnages qu'on déroule, & qui paroissent

F peu

rance, cette ignorance inconnuë à celui
possede, & qui se trouve très-souvent d
mêmes qui ont tout vû & tout lû, est t
heureuse & la cause de tous les maux. C
le que viennent tant de fausses critiques,
mauvaises explications; en un mot, tant
chans Livres.

Quand Horace parle des connoissances
che d'acquerir, il ne se contente pas de d
amasse, mais il ajoûte qu'*il arrange*,
compono, dit-il. Ces deux mots valent
Livre, il faut amasser & arranger. San
rangement les plus grandes richesses entas
moins utiles que la pauvreté; mais cet
ment est rare.

Il ne faut donc pas s'étonner, Monsie
si peu de gens réussissent à expliquer les
& sur tout les Poëtes. Ce mêtier est plus
qu'on ne croit. Outre les raisons que j'e
touchées, cette privation de la science d
est bon, cette ignorance qui se cache m
cette lecture immense qu'on appelle *savoi*
opinion qui se déguise dans notre esprit
forme de *la science*, & ces connoissance
gées; il y en a une autre plus profonde,
n'est pas inutile de bien demêler.

Platon avance que la Poësie est un en
me, une fureur divine, & que c'est un
parle par la bouche du Poëte, sans que l
y ait aucune part. Aristote, pour adou

hose des Interpretes des Poëtes, il faut qu'ils yent beaucoup de genie, ou qu'ils soient animez u même esprit qui a inspiré les Poëtes.

Platon, pour suivre son idée, s'en tient à la lerniere condition, qu'il explique par une comaraison très-agreable : *La Muse*, dit-il, *est une ierre d'aiman ; le Poëte dans son enthousiasme est n anneau uni à cette pierre, & l'Interprete un utre anneau, qui est attiré par le premier, & qui ar son moyen reçoit une partie de la vertu de la ierre.* Pour peu que l'esprit de l'Interprete soit à rebours, la vertu qui émane du Poëte, & qui ort de la pierre, l'éloigne au lieu de l'approcher.

Jamais personne n'a été mieux disposé que M. le Févre à recevoir cette vertu. Ses Ouvrages, quelque beaux qu'ils soient, ne peuvent vous donner qu'une idée très-imparfaite. Je voudrois que vous l'eussiez vû, & que vous lui eussiez entendu lire une page d'Homere, de Virgile, d'Horace : quel feu il jettoit dans leurs expressions, quelle ame, quelle vie il répandoit dans toutes eurs pensées ! Ce n'étoit plus M. le Févre, mais es Poëtes mêmes que l'on entendoit ; semblable en cela à Homere, à qui un Ancien a donné ce grand éloge : *Qu'il étoit le seul qui eût vû ou fait voir les Dieux.*

Je me reproche presque de l'avoir défendu contre les attaques de M. Masson. Il est bien certain que s'il vivoit encore, il ne daigneroit pas répondre, & qu'il diroit en cette occasion : *Non his libentissimè soleo respondere quos mihi videor facillimè posse superare.* (a) „ Je n'ai pas ac- „ coû-

(a) C'est ce que Ciceron disoit au jeune Torquatus en défendant Sylla contre lui.

„ coutumé de répondre volontiers à c
„ me semble que je puis vaincre trop fac
Mais l'amour que je conserve pour sa
m'a arraché cette défense malgré moi, &
casion je me suis défendu moi-même.
n'aurois répondu, si M. Masson n'avoit
de moi : car je suis bien éloigné de me
Lecteurs. Je suis persuadé qu'il n'y en
seul, de tous ceux dont j'ambitionne les
qui puisse regarder cette Critique comm
vrage solide, ni son Auteur comme un
grave qui meritoit d'être refuté. Il est
les Nouvelles de la Republique des Lettres 1
pas de parler avantageusement de cet Ec
on peut croire, avec quelque fondem
c'est M. Masson lui-même qui est l'Aute
article inseré dans ces *Nouvelles* ; au m
vant homme qui les donne au public :
obligé d'avertir que cet article lui avoit
muniqué.

Puisque M. Masson est si prudent
fournissoit-il de même ses memoires à M
la Bibliothéque choisie lui auroit été aus
ble, & il n'auroit pas essuyé quelques c
tions qui marquent que ce savant Homn
nu le foible de son Ouvrage. Il en est
quitte à bon marché, & il a même à se
M. le Clerc, qui lui accorde un peu libe
des avantages qu'assurément il n'a point :
je croi l'avoir montré d'une maniere asse
M. le Clerc, qui nous a donné de si be
de critique, & qui la suit si bien dans s
auroit porté un autre jugement de cet
s'il avoit eu le loisir de le bien examine
M. Masson repete si souvent qu'il a red

vre, & qu'il a donné un nouveau jour à
urs Piéces d'Horace qui n'avoient pas été
entenduës, qu'il étoit difficile de ne pas
qu'au moins en quelque endroit il avoit dit
ité. M. le Clerc l'a donc crû sur sa parole,
a n'est pas bien surprenant. Ceux qui font
trairs des Livres, & sur tout ceux qui avec
vail, qui est très-penible, ont encore leurs
x particuliers, n'ont pas le temps d'aller ve-
ux-mêmes ce qu'avance un Auteur; & à
ard ils ne sauroient s'empêcher de tomber
lefois dans les inconveniens où tombent
nt les Officiers publics, qui placent dans les
lées de ceremonie. Comme ils ne con-
nt pas tout le monde, un avanturier se pre-
avec de grands airs, & assez magnifique-
vêtu, ils lui donnent une place, sans exa-
si ces airs lui conviennent, & si cette
ificence n'est pas fausse, ou si elle vient de
nds.

suis bien fâché de n'avoir pû témoigner à
Masson, pour ses admirables instructions,
la docilité qu'il s'attendoit de trouver en
sur ce que j'avois declaré à la fin de mes
mentaires, (*a*) que je ne trouverois nulle-
mauvais qu'on jugeât de mon travail, &
relevât mes fautes, & que si on vouloit se
er la peine de me reprendre, je me corrige-
avec plaisir. Mais il étoit aisé de voir que par
ne me suis engagé qu'à déferer aux bonnes
ues & aux bons avis.

bona condiderit quis carmina, jus est *Ju-*

(a) Tom. 9. p. 451. 452.

Judiciumque. *sec*
quis
Solventur risu tabulæ, tu missus abibi

C'est-à-dire en appliquant ces parole
sujet: *Si quelqu'un fait une bonne critique*
dans l'ordre, & le Censeur merite d'être l
s'il en fait une mauvaise, on se mocque d
& de sa Censure, &c.

Pourquoi critiquer si legerement; il c
jusqu'aux choses les mieux fondées. A
preuves que j'en ai données, perme
Monsieur, d'en ajouter encore une as
liere, qui a été oubliée plus haut quand
de l'Ode III. du Livre III. sur laqu
Censeur a donné des marques d'une si l
gination.

Horace parlant de Pollux & d'Hercul

Quos inter Augustus recumbens
Purpureo bibit ore nectar.

J'ai avancé dans ma Remarque qu'H
Purpureo ore, avec son visage de couleur
pre, pour faire entendre que l'on plaço
Statuë d'Auguste avec les Statuës d'Herc
Bacchus & de Castor, & qu'on lui p
visage de vermillon, comme on avoit ac
de le peindre aux Dieux. C'est comme
rions aujourd'hui, *avec sa tête couronnée*
& j'ai ajoûté qu'il étoit ridicule de pense
race eût voulu parler ici de la bouche
d'Auguste, ou de son beau teint.

Cette Remarque a déplû à M. Masson

qu'il l'a crû dénuée d'autorité, & voici celle qu'il nous donne : *Purpureo ore*, c'est-à-dire, *fulgentissimo & cœlesti, éclatant & celeste. Car les Anciens appelloient de pourpre tout ce qui avoit de l'éclat, de quelque couleur qu'il fût, & souvent même ce qui étoit blanc. C'est ainsi qu'Horace dans l'Ode premiere du Livre IV. appelle les cygnes du char de Venus :* Purpureos olores, *des cygnes de pourpre, qui sont pourtant blancs. C'est pourquoi Properce les appelle* Niveos, *blancs comme la neige. De sorte que tout ce que M. Dacier a remarqué sur ce mot,* Purpureo ore, *n'est qu'un pur songe.*

Cette érudition qu'il étale sur le vers *Purpureis ales oloribus* de l'Ode premiere du Livre IV. ne lui a pas couté beaucoup ; il n'a fait que repeter ma remarque, où après avoir refuté toutes les corrections que quelques Interpretes ont voulu faire sur ce mot *Purpureis*, j'ai dit : *Les Anciens appelloient* purpureum, *de pourpre, tout ce qui étoit d'une couleur vive & brillante. C'est pourquoi les cygnes, qui sont d'un blanc fort pur & fort éclatant, peuvent fort bien être appellez* purpurei, de pourpre, *puisque le Poëte Albinovanus a dit la neige de pourpre.*

Purpurea sub nive terra latet.

Et ailleurs, *des bras plus blancs que la pourpre;*

Brachia purpurea candidiora nive.

Mais parce que *purpureus* signifie quelquefois *blanc*, c'est à mon avis fort mal raisonner que de conclure de là qu'il doit avoir ici la même signification. Il faut l'expliquer differemment selon

 les

les endroits où il est placé, & examiner si ce mot n'a pas quelque rapport à une coûtume remarquable, comme dans ce vers *Purpureo bibit ore nectar*, où certainement Horace n'a pû parler du teint d'Auguste, qui étoit plus noir que blanc, *colorem inter aquilum candidumque*, dit Suetone.

Ce que j'ai avancé n'est nullement un songe, c'est une verité attestée, par qui? par les Poëtes, par les Historiens, par les Contemporains même d'Horace. M. Masson a lû les monumens historiques avec trop de rapidité; c'est pourquoi il n'en a pas des idées bien nettes. Il ne s'est pas souvenu de ce passage de la X. Eclog. de Virgile, où ce Poëte represente le Dieu Pan, peint de vermillon.

Sanguineis ebuli baccis minioque rubentem.

Surquoi Servius a fait cette savante remarque: *Minio autem quia facie rubra pingitur Pan propter Ætheris similitudinem: Æther autem est Jupiter. Unde etiam triumphantes habent omnia Jovis insignia, sceptrum, palmatam, faciem quoque de rubrica illinunt instar coloris Ætherei.* Il dit *rouge* » *de vermillon*, parce que le Dieu Pan est repre- » senté le visage peint de cette couleur, à cause » de sa ressemblance avec l'Æther. L'Æther c'est » Jupiter. C'est pourquoi ceux qui triomphent » ont tous les ornemens de Jupiter, le sceptre, » la robe en broderie de palmes, on leur peint » même le visage de vermillon, qui est la cou- » leur de l'Æther.

C'est deja une assez bonne autorité. Nous voyons encore dans Pausanias la statuë de Bacchus

peinte

peinte de vermillon, τὸ τοῦ Διονύσου ἄγαλμα ὑπὸ κινναβάρεως ἐπηλειμμένον.

Mais voici une troisiéme autorité qui en renferme plusieurs autres. Pline en parlant du *minium*, du vermillon, écrit Livre XXXIII. chapitre VII. *Minium inter pigmenta magnæ auctoritatis, & quondam apud Romanos, non solùm maximæ, sed etiam sacræ. Enumerat auctores Verrius, quibus credere sit necesse, Jovis ipsius simulacri faciem diebus festis minio illini solitam, triumphantiumque corpora, sic Camillum triumphasse. Hac religione etiam nunc addi in unguenta cœnæ triumphalis, & à censoribus in primis Jovem miniandum locari.* „ Le vermillon est fort estimé „ parmi les couleurs des Peintres. Et anciennement les Romains en faisoient un très-grand „ usage, & l'employoient méme aux choses de „ la Religion. Verrius rapporte le témoignage „ de plusieurs Auteurs, qu'on ne peut refuser de „ croire, qui assurent que tous les jours de fête „ on avoit accoûtumé de peindre de vermillon le „ visage de la statuë de Jupiter; qu'on peignoit „ de même ceux qui triomphoient, & que Camillus triompha peint de la même maniere. „ De cette pratique religieuse est venuë la coûtume, qui dure encore aujourd'hui, de servir du „ vermillon pour les essences du festin qu'on fait „ aux entrées triomphales, & de mettre à la tête „ des prix faits que donnent les Censeurs cet article, tant pour le vermillon dont on peindra „ la face de Jupiter".

* M. Masson veut il encore une autorité plus respectable que toutes ces autorités Payennes, il n'a qu'à lire le XIII. chap. de la Sagesse de Salomon, il verra là que l'Auteur de ce Livre admi-

Grotius l'a fort bien remarqué.*

C'eſt donc contre toute ſorte de raiſon
beaucoup d'imprudence que M. Maſſon
de reverie & de chimere l'explication
donnée à ce vers d'Horace, & qui ſe trou
blie ſur de ſi bonnes autoritez.

Je n'aurois nullement été ſurpris qu'
trouvé beaucoup de fautes dans un ſi g
vrage, où il a falu diſcuter une infinité c
& débarraſſer Horace de mille interpr
fauſſes qui avoient prévalu, & qui étoient
ſées, & dans un Ouvrage entrepris à un
les fautes ſont ſi naturelles, qu'elles en dev
preſque excuſables. Ce qui m'étonne, c'e
ſi ſavant Homme avec tous ſes efforts,
trouver dans dix gros volumes que deux
dates à reformer, dates dont cent perſo
voient averti, & dates déja corrigées.
quand il ſeroit le premier qui les auroit ap
deux ou trois fauſſes dates découvertes dan
long Ouvrage, l'autoriſoient-elles à ſe van
le titre de ſon Livre : *Qu'il a rendu les pl
piéces d'Horace à leur veritable date ; qu'*

temps que ceux que M. le Févre ou moi avions marquez ; qu'il n'y a pas une ſeule de nos explications qu'il ait repriſes avec juſtice ; que tous les nouveaux jours qu'il croit avoir donnez, ſont ou des jours empruntez, ou de faux jours, à moins qu'il n'appelle nouveau jour, d'avoir mis en Latin ce qu'il a trouvé en François ; & enfin qu'en voulant nous reprendre, il fait lui-même par tout des fautes très-groſſieres, ce qui eſt de tous les défauts d'un Critique, le moins pardonnable & le plus choquant : voilà ce que je croi avoir prouvé. Mais comme nous autres Auteurs, nous ſommes gens très-ſujets à nous flatter, & fort amoureux de nous-mêmes,

Quos ſubſequitur cœcus amor ſui,

je ſuis peut-être tombé dans le défaut, que j'ai tant blâmé dans M. Maſſon. C'eſt ſurquoi j'attends votre jugement, auquel je me ſoumettrai d'autant plus volontiers que je ſuis très-perſuadé que celui du Public y ſera conforme.

Si M. Maſſon jette les yeux ſur la nouvelle Edition de mes Commentaires, il verra que j'ai corrigé des fautes dont il ne s'eſt pas aperçû, que j'ai donné à beaucoup de paſſages de nouvelles explications qui ont échappé à ſes lumieres, & que j'ai refuté ſes autres Critiques, dont je n'ai pû parler ici.

Je ne dirai pourtant pas que ſon Ouvrage ne m'ait rien appris ; je reconnois de bonne foi qu'il m'a enſeigné pourquoi Horace dans la Satire X. du Livre I. appelle Caſſius *Etruſcum*, Toſcan, quoique dans l'Epître IV. il l'appelle *Parmenſem*, *de Parme*. C'eſt, dit fort bien M. Maſſon,

F 7 que

que la Toſcane étoit alors plus étenduë, & qu'elle renfermoit Parme, Bologne, & pluſieurs autres Villes qui n'en ſont plus aujourd'hui. Il faut lui faire honneur de ſa remàrque.

Si j'avois trouvé dans ſon Ouvrage quelque autre choſe d'utile, j'en aurois profité, & je me ſerois corrigé avec joye; car après le plaiſir de ne point faire de fautes, le plus grand que puiſſe avoir un homme ſage, c'eſt de connoître celles qu'il a pû commettre, & de les corriger. Si c'étoient là par hazard les diſpoſitions de M. Maſſon, je pourrois peut-être me flatter que cette Réponſe ne lui ſeroit pas tout-à-fait déſagreable, ni entierement inutile. Je ſuis, &c.

A Paris le 20. de Decembre 1707.



TABLE

TABLE

PRINCIPALES MATIERES

Contenuës en ce Volume.

A.

An-

B.

C.

Catius,

Cri-

D.

E.

Epicu-

G.

H.

Par-

I.

L.

M.

N.

O

O.

P.

Poëte

Q.

R.

S.

Salo

V.

Fin de la Table des Matieres.

CHR

CHRONOLOGIE
DES ANNE'ES D'HORACE,
PAR LES CONSULS.

An. Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
688.	63.	1.	L. Aurelius Cotta II. L. Manl. Torquatus II.
689.	62.	2.	L. Jul. Cesar. C. Marcius Figulus.
690.	61.	3.	Ciceron. Antoine.

Conjuration de Catilina. Naissance d'Auguste.

691.	60.	4.	D. Jun. Silanus. L. Licinius Murena.
692.	59.	5.	Calpur. Piso. M. Valer. Messala.
693.	58.	6.	Q. Metellus Celer. L. Afranius.
694.	57.	7.	C. Jul. Cesar. M. Bibulus.
695.	56.	8.	L. Calpur. Piso. A. Gabinius.
696.	55.	9.	P. Lentulus Spinther. Q. Metellus.

An. de Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
697.	54.	10.	Cn. Cornel. Lentulus. L. Marcius Philippus.

Horace passa les neuf ou dix premieres années de son âge à Venuse, comme cela paroît par l'Ode IV. du Livre III. Et après ce tems-là il fut mené à Rome pour y être instruit. Satire VI. Livre I. Epître II. Livre II.

An. de Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
698.	53.	11.	Pompée II. Crassus II.
699.	52.	12.	Ap. Pulcer. L. Dom. Ænobarbus.

Cette année Crassus va faire la guerre aux Parthes.

An. de Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
700.	51.	13.	Cn. Domitius Calv. M. Valere Messala.
701.	50.	14.	Pompée III. Q. Metellus.
702.	49.	15.	M. Marcellus. Servius Sulpicius.
703.	48.	16.	L. Paulus. C. Marcellus, *Cousin Germain de* M. Marcellus, *Consul l'année précedente.*
704.	47.	17.	L. Lentulus. C. Marcellus, *frere de* M. Marcellus

An. de Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
705.	46.	18.	C. Cesar II. P. Servilius Vatia Isauricus.

Bataille de Pharsale. Pompée assassiné en Egypte.

706.	45.	19.	Q. Fus. Calenus. P. Vatinius.

Cesar se rend maître d'Alexandrie au mois de Mars.

707.	44.	20.	C. Cesar III. M. Lepidus.

Cesar reforme le Calendrier.

708.	43.	21.	C. Cesar IV. *Dictateur, créé Consul honoraire.* Q. Fabius Maximus, & Trebon. Asper.

Il faut rapporter à cette année ou à la précedente, la mort de Catius Philosophe Epicurien. Peu de temps avant sa mort, Horace avoit fait contre lui la Satire IV. du Liv. II. Horace va étudier à Athenes vers le commencement de cette année. Le Consul Fabius étant mort le dernier jour de l'année, Cesar nomme à sa place C. Caninius. Surquoi Ciceron dit plaisamment que Caninius n'avoit pas fermé l'œil pendant son Consulat.

An. de Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
709.	42.	22.	C. Cesar V. M. Antoine.

Cesar est tué. Dolabella Consul à sa place. Auguste revient d'Epire, où Cesar l'avoit envoyé, dans le dessein où il étoit de marcher lui-même contre les Parthes.

710.	41.	23.	C. Pansa. A. Hirtius.

Ces deux Consuls ayant été tuez dans le combat de Mutine, Auguste fut nommé Consul, & prit pour Collegue Q. Pedius Brutus va en Macedoine, passe par Athenes, & emmene avec lui plusieurs jeunes gens, au nombre desquels étoit Horace. Epître II. du Livre II. Il passe en Asie. Horace fait la Satire VII. du Livre I. cette année ou l'année suivante.

711.	40.	24.	Lepidus II. Munatius Plancus.

Horace parle de ce Consulat dans l'Ode XIV. du Livre III.

Non ego hoc ferrem calidus juventa
Consule Planco.

„ Je n'aurois pas souffert cet affront dans la „ chaleur de ma jeunesse, sous le Consulat de „ Plancus ". Il avoit alors vingt-quatre ans, & il étoit à l'armée de Brutus. Bataille de Philippes. Horace fuit & abandonne son bouclier.

:lier. Après la bataille il revient à Rome, & fait l'Ode XXIV. du Livre I.

An. de Rom.	*An. avant J.C.*	*An. d'Hor.*	CONSULS.
712.	39.	25.	P. Servilius Vatia Isauricus II. L. Antonius, *frere de* M. Ant.

Le Consul L. Antonius assiegé dans Perouse par Auguste.

713.	38.	26.	Cn. Domitius Calvinus II. Asinius Pollio.

Horace fait l'Ode I. du Livre II. à Pollion. Il va à Brindes avec Mecenas, & fait la Satire V. du Livre I.

714.	37.	27.	L. Censorinus. C. Calvisius Sabinus.

Traité de Paix conclu à Misene entre Auguste, Antoine & Pompée.

715.	36.	28.	Appius Claudius Pulcher. C. Norbanus.

Auguste épouse Livie femme de Claude Neron, qui la donne lui-même grosse de six mois. La guerre recommence entre le jeune Pompée & Auguste. Menas quitte le parti de Pompée, se donne à Auguste, & lui livre la Sardaigne & les troupes qu'il commandoit. Pompée

envoye redemander ce perfide : Auguste le refuse. Combat naval de Cumes où la flotte d'Auguste est maltraitée par Menecrate Lieutenant de Pompée. Menas tuë ce Menecrate, & repare en quelque façon ce désavantage. Auguste battu encore près de Sicile, & sa flotte est très-mal-traitée par les tempêtes. Pompée enflé de ces succès, se declare fils de Neptune.

An. de Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
716.	35.	29.	M. Vipsanius Agrippa. L. Caninius Gallus.

Auguste rappelle Agrippa des Gaules où il soûmettoit quelques Revoltez : Le charge du soin de faire bâtir une flote, & d'assembler une armée navale. Toute cette année se passe en preparatifs. Menas quitte Auguste, & se redonne à Pompée. Horace fait cette année l'Ode VII. du Liv. V.

717.	34.	30.	L. Gellius. M. Coccejus Nerva.

Auguste se met en Mer. Il est battu d'une violente tempête en doublant le Cap de Palinure. Menas tombe sur ses vaisseaux dispersez, en prend plusieurs, & en brûle quelques autres. Auguste trouva moyen de regagner ce perfide, qui trahissant encore Pompée, se rend à Auguste avec la Flotte qu'il commandoit.

Au-

ste le fait Tribun de Soldats. Agrippa le combat naval de Miles. Auguste passer à Tauromenium, est battu & perd rande partie de sa Flotte. Agrippa gagne tre grand combat naval, Auguste à la le ses troupes de terre, & Pompée à la les siennes étant spectateurs du combat. it apparemment avant ce dernier avanta- 'Horace fit l'Ode IV. du Livre V. con- enas.

An. avant J.C.	*An. d'Hor.*	CONSULS.
33.	31.	Sext. Pompeïus, *parent d'Auguste.* L. Cornificius.

jeune Pompée est tué en Phrygie. Am- accordée pour la seconde fois à ceux de rti. Pompeïus Varus revient à Rome. e fait l'Ode VII. du Livre II.

32.	32.	M. Antoine II. *Il se démit le jour même, & à sa place on mit* L. Atratinus. L. Scribonius Libo.
31.	33.	Auguste II. L. Volcatius Tullus.

race fait la IV. & la VI. Satire du Li- I.

An. de Rom.	*An. avant J.C.*	*An. d'Hor.*	CONSULS.
721.	30.	34.	Cn. Dom. Ahenobarbus. C. Sosius.

Guerre civile rallumée entre Antoine & Auguste, & Rome pleine de trouble & de dissentions. Horace fait l'Ode XVI. du Livre V.

722.	29.	35.	Auguste III. Messala Corvinus.

Mecenas se prepare à suivre Auguste sur mer, pour se trouver à la bataille d'Actium. Horace fait sur cela l'Ode I. du Livre V. Antoine est vaincu & mis en fuite le 2. de Septembre. Horace chante cette victoire d'Auguste dans l'Ode IX. du Livre V. sur la fin de la même année.

723.	28.	36.	Auguste IV. M. Crassus.

Prise d'Alexandrie au mois d'Août. Mort d'Antoine & de Cleopatre. Horace fait l'Ode VI. & l'Ode XXXVII. du Liv. I. l'Ode XXIV. du Liv. III. paroît composée environ dans ce même temps-là.

724.	27.	37.	Auguste V. Sextus Apuleïus Nep.

Guerres civiles terminées. Titre d'*Empereur* donné à Auguste. Il ferme le Temple de

Janus, pour la premiere fois. Ses trois
mphes au mois d'Août. Horace fait l'O-
XII. du Liv. I. La VI. du Liv. III. est
i de ce même temps, ou de l'année sui-
te. Sur la fin de cette même année le titre
Pere de la Patrie déferé à l'Empereur qui
stine à le refuser.

n. om.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
.5.	26.	38.	Auguste VI. / M. Agrippa II.

.e titre de *Prince*, c'est-à-dire de *Prince du at* déferé à Auguste. Horace paroît avoir cette année l'Ode II. du Liv. I. à moins on n'aime mieux la rapporter à la fin de née 712. immediatement après la bataille Philippes. Auguste consacre & dédie la liotheque d'Apollon Palatin. L'Ode XI. du Liv. I. faite sur ce sujet.

16.	25.	39.	Auguste VII. / Agrippa III.

Auguste se met en marche pour aller faire uerre en Angleterre; mais les Ambassadeurs les Anglois lui envoyoient pour faire la c, le trouvent à Rimini. Horace fait l'Ode XV. du Livre I. sur ce départ. Ce Prin-se prépare à aller porter ses armes en Espa-, & Horace, qui croyoit le suivre à ce rage avec Septimius, fait sur cela l'Ode VI.

du

du Livre II. La même année Auguste a fait un beau discours au Senat, pour obt la permission de se démettre de l'Empire, qu'il pût passer le reste de ses jours en re C'est le sujet de l'Ode XVI. du Livre qui fut faite dans ce même temps-là. N d'*Auguste* donné à l'Empereur. Les Rom craignent qu'Auguste ne transporte le S de l'Empire à Troye. Horace fait l'Ode du Liv. III. pour détourner ce malheur. guste part pour l'Espagne, où il est trois Car il ne retourna à Rome qu'au commen ment de l'an 729.

An. de Rom.	*An. avant J.C.*	*An. d'Hor.*	CONSULS.
727.	24.	40.	Auguste VIII. Statilius Taurus II.

Horace fait l'Ode X. du Liv. II. l'O XI. du Liv. IV. A cet âge il avoit fai plûpart de ses vers d'amour, & les Sati 2. 3. 4. 8. 9. & 10. du Livre I. & la p miere du Livre II.

728.	23.	41.	Auguste IX. M. Silanus.

Phraate va avec le secours des Scythes co tre Tiridate, qui s'étoit emparé du Royau des Parthes: Est rétabli sur le Trône. T date cherche un asyle près d'Auguste, & remet entre les mains le plus jeune des enf

: Phraate, qu'il avoit enlevé. Phraate le de- ande par ses Ambassadeurs. Horace fait l'O- e XXVI. & l'Ode XXXIII. du Liv. I. Ode IV. & l'Ode XIII. du Livre II. & Ode XXVI. du Livre III. Temple de Ja- us fermé pour la seconde fois par Auguste. e croi que l'Epître V. du Liv. I. fut faite au nois de Juillet de cette année.

An. de Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
729.	22.	42.	Auguste X. C. Norbanus.

L'Ode II. du Liv. II. paroît avoir été faite cette année après le rétablissement de Phraate. Auguste envoye une armée contre les Arabes, ous la conduite d'Ælius Largus Gouverneur l'Egypte. Horace fait l'Ode XXIX. du Li- re I. Mort du Poëte Quintilius Varus, pa- ent de Virgile, qu'Horace tâche de consoler ar l'Ode XXIV. du Livre I. Mecenas amou- eux de Licinia qu'il épousa bien-tôt après. L'Ode XII. du Livre II. faite sur ce sujet. Espagnols vaincus : revolte des Parthes contre Phraate. Ode VIII. du Liv. III. Auguste de retour d'Espagne, où il avoit été dangereu- sement malade. Horace fait, sur ce retour, l'Ode XIV. du Liv. III. On peut aussi rap- porter à cette même occasion l'Ode XXXVI. du Livre I. qui fut faite par consequent à la fin

fin de cette année ou au commencement de l'année suivante.

An. de Rom.	*An. avant J.C.*	*An. d'Hor.*	CONSULS.
730.	21.	43.	Auguste XI. *Il met à sa place* L. Sestius Nepos. C. Calpurnius Piso.

Auguste renvoye le jeune Phraate à son pere. On peut rapporter à cette année l'Ode XIX. & l'Ode XXIX. du Livre III. Cette année Auguste accepta pour toûjours la puissance Tribunicienne qu'il avoit refusée auparavant. Il adopte Tibere. Mort du jeune Marcellus.

731.	20.	44.	M.Cl.Marcellus, Æsern. L. Arruntius Nepos.

Fannius Cæpio & Murena, beau-frere de Mecenas, conspirent contre Auguste, & sont punis. Sur la fin de cette année Auguste passe en Sicile pour aller de-là en Asie.

732.	19.	45.	M. Lollius. Q. Æmilius Lepidus.

L'Epître XX. du Livre I. fut écrite à la fin de cette année, ou au commencement de l'année suivante. Agrippa succede à Mecenas au gouvernement de Rome. Mecenas l'avoit eu plus de dix ans. Auguste après avoir reglé toutes les affaires en Sicile, va en Grece. Et passe l'hyver à Samos.

733.

An. de Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
733.	18.	46.	M. Apuleïus. P. Silius Nerva.

Au Printemps de cette année Auguste part de Samos & passe en Asie. Tibere envoyé en Orient avec une armée, remet Tigrane sur le Trône d'Armenie, & Phraate sur celui des Parthes. Enseignes Romaines prises par les Parthes sur Crassus & sur Antoine, renvoyées à Auguste. Horace fait les Epîtres III. IV. & VIII. du Liv. I. Il avoit fait un peu auparavant les Odes XIX. & XXX. du Livre I. L'Ode IV. & l'Ode V. du Liv. III. sont de cette année ou de l'année suivante. Naissance de Caïus Cesar fils d'Agrippa & de Julie fille d'Auguste.

734.	17.	47.	C. Sentius Saturninus. Q. Lucretius Vespillo.

Entiere défaite des Espagnols par Agrippa. Les nouvelles de ce que Tibere avoit fait en Orient, arrivent à Rome. Horace écrit l'Epître XII. du Livre I. Virgile part pour aller à Athenes. Il y arrive en même temps qu'Auguste qui revenoit d'Orient, se rembarque avec lui, tombe malade à Megare, & meurt à Brindes. Quand il partit de Rome, Horace fit l'Ode III. du Livre I. On peut rapporter à la fin de la même année l'Ode IX.

IX. du Livre II. & la Satire V. du Livre II. qui peut aussi avoir été faite l'an de Rome 728.

An. de Rom.	An. avant J.C.	An. d'Hor.	CONSULS.
735.	16.	48.	Cn. Cornelius Lentulus. Pub. Cornelius Lentulus.
736.	15.	49.	C. Furnius. C. Silanus.

Jeux seculaires faits par Auguste. Horace avoit composé un peu auparavant le Poëme seculaire, l'Ode XXI. du Livre I. & l'Ode VI. du Livre IV. L'Epître XIII. du Livre I. peut être de ce temps-là, sur la fin de l'année. Les Allemands battus par Lollius. Naissance de Lucius Cesar fils d'Agrippa & de Julie, fille d'Auguste.

737.	14.	50.	L. Domitius Ahenobarbus. Pub. Cornelius Scipio.

Auguste amoureux de Licinia, femme de Mecenas, fait le voyage des Gaules, pour avoir plus de liberté avec elle, & nomme Statilius Taurus Gouverneur de Rome, à la place d'Agrippa, ou plutôt à la place de Messala Corvinus, qui n'étant pas propre à cet emploi, ne l'exerça que peu de jours.

Hora-

Horace fait l'Ode I. du Livre III. la I. & la X. du Livre IV. Lollius battu par les Allemands.

An. de Rom.	*An. avant J.C.*	*An. d'Hor.*	CONSULS.
738.	13.	51.	M. Livius Drusus Libo. L. Calpurnius Piso.

Les Sicambres & les Rhetiens vaincus par Drusus & par Tibere au mois d'Août. Cependant Auguste est dans les Gaules. L'Ode IX. du Liv. IV. à Lollius est de cette année ou de la suivante.

739.	12.	52.	Cn. Lentulus. M. Licinius Crassus.

Les Romains supportent avec beaucoup d'impatience l'absence d'Auguste, & soupirent après son retour. Horace fait l'Ode II. & l'Ode V. du Livre IV.

740.	11.	53.	Tibere Neron. Quintilius Varus.

Retour d'Auguste à Rome. Horace chante, par son ordre, la victoire que Drusus & Tibere avoient remportée dix-sept ou dix-huit mois auparavant sur les Rhetiens, les Vindeliciens & les Sicambres. Il fait pour Drusus l'Ode IV. du Liv. IV. & pour Tibere l'Ode XIV. du même Livre. L'Epître

VII.

VII. & l'Epître X. du Livre I. sont environ de ce même temps-là. Auguste fait grand Pontife à la place de Lepidus qui venoit de mourir.

An. de Rom.	*An. avant J.C.*	*An. d'Hor.*	CONSULS.
741.	10.	54.	M. Valere Messala. P. Sulpicius Quirinus.

Mort d'Agrippa. Nouvelles victoires de Drusus & de Tibere sur les Vindeliciens, les Rhetiens & les Sicambres. Horace fait l'Ode XV. du Livre IV. C'est, à mon avis, la derniere Ode qu'Horace ait composée. Il ne pouvoit mieux finir que par les louanges d'Auguste.

742.	9.	55.	Paul. Fab. Maximus. Q. Ælius Tubero.

Je croi que ce fut sous ce Consulat qu'Auguste donna Lollius pour Gouverneur à son petit-fils Caïus Cesar, qui avoit alors huit ou neuf ans. Horace écrivit sur cela à Lollius l'Epître XVIII. du Livre I. Drusus fait la guerre en Allemagne.

743.	8.	56.	Jule Antoine, *fils de* M. Antoine. Q. Fabius Maximus Africanus.

Julius Florus étoit avec Tibere dans la Pannonie. Horace lui écrit l'Epître II. du Li-

ivre II. Cette année toutes les guerres ant terminées, on ordonna que l'on fermeoit pour la troisiéme fois le Temple de Jaus, mais cela fut empêché par la revolte des)aces & des Dalmates. Dans ces entrefaites Iorace composa l'Epître I. du Livre II. Ces eux Epîtres, dont l'une est adressée à Julius 'lorus, & l'autre à Auguste sont les derniers)uvrages d'Horace; au moins il ne paroît as qu'aucun des autres Ouvrages, dont la ate est incertaine, puisse avoir été fait après année de ce Consulat. Si ce n'est l'Epître III. du Liv. I. qui est l'instruction qu'Hoace donne à celui qui portoit de sa part à uguste la I. Epître du Livre II.

An. e Rom.	*An. avant J.C.*	*An. d'Hor.*	CONSULS.
744.	7.	57.	Cl. Drusus. Q. Crispinus.

Drusus meurt en Allemagne, dans sa trenéme année.

745.	6.	58.	Marcius Censorinus. Asinius Gallus, *fils de* Pollion.

Auguste donna cette année son nom au nois d'Août, qui étoit auparavant appellé *Sextile*, parce que c'étoit le sixiéme mois. Les Romains vouloient qu'il le donnât au mois le Septembre, qui étoit le mois de sa Naissan-

ſance ; mais il aima mieux celui d'Août, parce que ce mois là il avoit été fait Conſul pour la premiere fois, & qu'il avoit remporté pluſieurs victoires conſiderables. La mort de Mecenas arriva, enſuite ſur la fin de la même année, comme on le voit manifeſtement dans Dion. Horace le ſuivit de près, car il mourut le 27. de Novembre. Voilà tout ce qu'on peut ſavoir de plus certain de la Vie & des Ouvrages d'Horace. La date de plus de la moitié de ſes Ouvrages eſt incertaine, & dans la plûpart il faut ſe contenter de ſavoir qu'une telle Ode, par exemple, une telle Epître ont été faites avant ou après celles-ci ou celles-là, ſans qu'on en puiſſe dire préciſément le temps. Cela ne laiſſe pas d'être fort utile & d'éclaircir beaucoup de difficultez.



TABLE

ES PRINCIPALES MATIERES

Contenues dans les Oeuvres d'Horace;

Avec

Les noms des Auteurs qui y sont citez, expliquez & corrigez.

e Chiffre Romain designe le Volume & le Chiffre Arabe la page.

A

Apo-

As-

Au

Ausp

C.

C

Cæ-

Co

Con-

Cou-

Courtisanes, leurs habits, VI. 82. VIII. 485

Coû-

Cui-

D.

Des

Do-

Du-

Eguil-

Etna,

Re-

Fau-

Fi

Fols,

En

Grec

H.

Ho-

Le

A quoi

Du

Ho-

Hui-

In-

Iso-

Ju-

Lan-

Lu-

M.

Mac-

Mar-

F 5 *M.*

Mé-

Mœurs

N.

Ne-

Nes-

Noms

Numa,

Ode,

P.

Pel-

Pin-

Poëtes

Im-

Pom-

Pra-

Pro-

Pros-

Puero

Q.

Au-

R.

Reful-

Ru-

Imi-

Sca-

Scriba

Si,

Dia-

Son-

Sou-

Sponſi

Super-

T.

Tamen,

I 4 *Tem-*

Ter-

Tibere

Sacri-

V.

Vers

Victor,

Vin-

Fin de la Table des Matieres des Oeuvres d'Horace.









